

Histoire du Sine-Saloum (Sénégal)

par ALIOUNE SARR (1)

Introduction, bibliographie et notes par CHARLES BECKER (2)

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| Résumé et abstract | 211 |
| Introduction | 212 |
| Bibliographie sur le <i>Siin</i> , le <i>Saalum</i> et le <i>Badibu</i> | 216 |
| HISTOIRE DU SINE-SALOUM. | |
| Avant-propos | 225 |
| I. L'histoire ancienne et les Guèlavarés au Sine et au Saloum | 227 |
| II. L'organisation socio-politique du Sine et du Saloum | 247 |
| III. Histoire récente du Sine et du Saloum | 251 |
| IV. Annexes | 270 |

RÉSUMÉ

La chronique d'A. SARR manifeste l'intérêt majeur de la tradition orale pour la connaissance de l'histoire africaine. Elle apporte de nombreuses informations originales sur deux formations sociales de Sénégambie — le *Siin* et le *Saalum* — qui étaient commandées par la dynastie *gelwaar*. L'introduction et les notes fournissent des

(1) B.P. 124, Kaolack, Sénégal.

(2) B.P. 5598, Dakar-Fann, Sénégal.

renseignements complémentaires, en particulier des remarques critiques et une bibliographie, alors que le document d'A. SARR décrit avec détails les origines des deux royaumes, leur organisation sociale, certains règnes marquants et surtout les événements du XIX^e siècle. Il apporte aussi plusieurs témoignages écrits inédits sur la conquête française et les débuts de la période coloniale.

MOTS-CLÉS : histoire, *Siin-Saalum*, tradition orale, *Gelwaar*, royaumes précoloniaux, conquête coloniale française, Sénégal.

ABSTRACT

An History of *Siin-Saalum*

This essay shows the high interest of oral tradition in the study of African past. The chronicle of Alioune SARR present a lot of original informations about two ancient kingdoms of Senegambia — *Siin* and *Saalum* — who were under the rule of *gelwaar* dynasty. Introduction and notes provides some supplementary evidence observations and a bibliography. A. SARR's document describes accurately the origins of the two kingdoms, their socio-political structures, some major reigns, and the 19th's century events. Also it presents some unpublished written testimonies describing the beginning of the colonial era in the *Siin-Saalum* region.

KEY WORDS : history, *Siin-Saalum*, oral tradition, *Gelwaar*, precolonial kingdoms, french colonial conquest, Senegal.

INTRODUCTION

Au cours d'enquêtes effectuées dans la commune de Kaolack, à propos de l'histoire des quartiers, nous avons eu connaissance d'un manuscrit de M. Alioune SARR, intitulé « Histoire du Sine-Saloum ».

Le document multigraphié qui nous a été montré par M. Mamour MBODJ, chef du quartier de Tioufak, était incomplet. Comme son intérêt était indiscutable, et qu'il a pu nous être confié pendant une journée, nous en avons assuré une dactylographie complète, pour garantir au moins la conservation de ce texte qui est très peu connu et difficile d'accès. Nous avons reproduit cette version, en ne corrigeant que quelques erreurs de frappe manifestes.

Nous avons ensuite pris contact avec M. Alioune SARR lui-même, qui était en possession d'une seconde version multigraphiée, qui comporte des annotations manuscrites. Il a bien voulu nous prêter cet exemplaire pour que nous le comparions au texte précédent, et pour que nous complétions avec

celui-ci les parties manquantes, à savoir les pages qui ont été égarées, selon M. MBODJ, lors de prêts successifs du document à des « historiens ».

Selon A. SARR, le manuscrit a été mis au point vers 1930, et il aurait été proposé alors sous une forme multigraphiée. En 1948, le texte a probablement été multigraphié une deuxième fois, dans la version que nous a présentée M. MBODJ; comme le signale l'Introduction, il avait été soumis à M. DEVÈZE (assistant d'Histoire à la Sorbonne), et un extrait était alors publié dans la revue *Présence Africaine* (Histoire du Sine-Saloum, 1948, n° 5, p. 832-837), correspondant aux premiers paragraphes ici édités sous une forme parfois augmentée. En 1963, alors qu'A. SARR était le président de l'Assemblée Régionale du Sine-Saloum, une troisième version multigraphiée était réalisée, avec diverses annexes sur des événements postérieurs à l'indépendance sénégalaise.

Dans un premier temps, nous avons assuré la dactylographie intégrale de la version de 1948, qui nous a été communiquée par M. MBODJ, puis nous l'avons complétée à l'aide de la version de 1963 pour les pages manquantes. De cette manière, le texte entier est disponible dans la forme que lui avait donnée l'auteur lui-même. Ce manuscrit, non édité, se trouve chez A. SARR, chez nous, et une photocopie a été déposée aux Archives Nationales du Sénégal. Il comporte une note préliminaire (1 page), le texte même (43 p.), une table des correspondances entre les deux versions qui étaient paginées différemment, ainsi que la liste des principales variantes constatées dans les éditions successives (3 p.). L'ensemble du manuscrit, auquel le lecteur pourra se référer, comprend donc 47 pages dactylographiées.

Le texte publié ici est une version remaniée, qui a été réalisée en deux étapes, mais présente l'essentiel des informations historiques du manuscrit précédent, avec quelques récits nouveaux.

Avec l'accord de l'auteur, nous avons opéré des regroupements et des modifications mineures, quelques suppressions de redites, et ajouté une introduction et des notes critiques. Nous lui avons ensuite soumis son manuscrit avec nos remarques. Il a ainsi apporté des renseignements inédits, parfois en réponse à des questions que nous posions dans les notes ou l'introduction. Dans un second temps, nous avons intégré les données nouvelles dans le texte de l'auteur (environ 15 pages ajoutées aux 36 de la première version), puis avons modifié en conséquence l'introduction et la conclusion.

Le texte se compose donc des parties suivantes :

1) *l'avant-propos*, qui a été abrégé; l'auteur y expose sa conception de l'histoire et présente les diverses sources pour l'élaboration de son manuscrit; il évoque en particulier les noms de certains historiens traditionnels;

2) *la présentation de l'histoire ancienne*, de l'origine des royaumes du *Siin* et du *Saalum*, de la dynastie *gelwaar*, de la création du pays de *Jiloor Jooñik*, ainsi que les débuts du *Badibu* et du *Ndukuman*;

3) un aperçu sur les principaux traits de l'organisation socio-politique traditionnelle du *Siin* et du *Saalum*;

4) une évocation riche en détails de l'histoire récente, avec des récits sur des rois de la fin des XVIII^e et XIX^e siècles, sur Maba, les guerres religieuses, les nombreux conflits à l'intérieur même du *Saalum*, et entre le *Saalum* et le *Rip*;

5) neuf annexes qui représentent des pièces d'archives ou des extraits de publications officielles. Ainsi trouve-t-on des documents d'archives sur la colonne du *Rip* de 1865 (n^{os} 1, 2, 3), sur la mort de Maba à Somb, dans le *Siin*, en 1867 (n^{os} 4, 5), le texte du traité du 28 novembre 1891, entre Bour-Saloum Guédél MBODJ et la France (texte paru dans le Journal Officiel du Sénégal, 1892, p. 267-268, où il est précédé par le texte de l'accord à peu près semblable entre le roi du *Siin* et la France, du 15 septembre 1891, p. 266-267) (n^o 6), une relation sur la nomination du Bour-Saloum Sémou DIOUF en 1894 (n^o 7), une liste des chefs de canton du *Siin* et du *Saalum* en 1898 (paru au J.O.A.O.F.) (n^o 8), un extrait d'un rapport de BOUCHEZ sur le commerce du cercle de Nioro (n^o 9). Les six premières annexes figuraient dans le manuscrit initial et se trouvaient intégrées dans le texte même où elles formaient des paragraphes démesurés. On a préféré les reporter en annexes, à la fin du document. Les trois autres annexes ont été ajoutées, avec les corrections et additifs au texte même.

Les annexes finales de la version de 1963 ont été omises, car elles concernent des événements postérieurs à l'Indépendance du Sénégal (inauguration de l'Assemblée Régionale du Sine-Saloum dont A. SARR fut le président; visite du président Sékou TOURÉ à Kaolack). Cependant un bref passage d'un discours d'A. SARR, relatif à l'histoire ancienne, sera cité en note.

Le document est donc publié dans l'ordre retenu par A. SARR, avec quelques remaniements toutefois, et avec des titres supplémentaires. On a modifié la première partie, en regroupant ce qui a trait à l'histoire ancienne et aux *Gelwaar* (chapitre I), et en reportant les données sur l'organisation socio-politique ancienne dans le chapitre suivant (chapitre II) : dans le manuscrit original, ces dernières données se trouvaient entre les paragraphes intitulés « Wacoumbouf NDONG » et « Création du royaume du Sine ». On a apporté le minimum de corrections au manuscrit, dont l'orthographe a été respectée dans tous les cas, sauf pour l'apostrophe après un M ou un N initial, qui a été systématiquement supprimée dans le texte d'A. SARR.

Les ajouts apportés par A. SARR à son texte initial concernent les paragraphes suivants.

Paragraphes nouveaux : Le Badibou avant l'Islam; Le Ndoucoumane et l'origine des Ndao; Mbagne Codou Mbenda NDIAYE et Ndéné Diogop; Sandéné Codou Fall NDAO; Ndéné Mbarou NDIAYE et Balé NDAO; Lat Dior Ngoné Latir DIOP, ainsi que les annexes 7, 8 et 9.

Paragraphes remaniés, pour la plupart augmentés considérablement : Création du Royaume du Diognick; Les Guélavars ou Nianthios; La bataille de Troubang; L'Almamy Maba et ses débuts; Maba contre Diéré Ba MARONE; La bataille de Keur Ngor; La bataille de Somb.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'intérêt de l'étude d'A. SARR, qui représente un témoignage de la tradition orale sur l'histoire du *Saalum* surtout, mais aussi sur l'histoire du *Siin*, car — comme aime à le souligner l'auteur — l'histoire de ces royaumes est intimement liée.

On peut s'étonner que sa publication ait tant tardé, alors que l'extrait paru en 1948 pouvait permettre d'apprécier la valeur du texte, dans son intégralité. Même si le manuscrit était connu et a parfois été utilisé de manière « clandestine », il n'a pas été diffusé dans de bonnes conditions. Il est donc normal que le document d'A. SARR soit enfin proposé à un public plus large, et que la contribution propre de l'auteur à l'histoire du *Siin* et du *Saalum* soit reconnue.

Les informations originales dues à A. SARR concernent surtout l'origine du *Joonik*, la dynastie *gelwaar* et ses débuts dans le *Siin* et le *Saalum*, ainsi que l'histoire du *Saalum* et du *Rip* dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Mais on trouve également des renseignements sur la période intermédiaire. La version traditionnelle qui est fournie sur les événements anciens ou récents mérite d'être prise en considération, même lorsqu'elle est contredite par d'autres récits de tradition orale. Il reste cependant que les données originales sont très nombreuses et que leur apport à une histoire globale de ces royaumes est indiscutable.

On ne doit pas cacher certaines lacunes de cet essai, qui ne pouvait pas aborder tous les domaines de l'histoire du *Siin* et du *Saalum*, et ne traite pas de toutes les périodes, alors que des faits sont parfois traités succinctement. Il est donc utile de comparer les informations dues à A. SARR à celles qui ont été proposées par d'autres auteurs, dont le point de vue sur divers événements est différent.

Il nous semble intéressant, à cet égard, de proposer ici une bibliographie sur le *Siin*, le *Saalum* et le *Rip*, pour apprécier d'une manière générale le matériau disponible, les sujets abordés, les zones d'ombre qui persistent encore dans l'histoire de ces royaumes. On constate en particulier que la part accordée à la tradition orale est restée assez limitée à des aspects plus « folkloriques » qu'historiques, mais aussi que les sources écrites ont été insuffisamment prises en considération jusqu'à ces dernières années, où on remarque les nombreuses publications de N. I. DE MORAES, G. THILMANS, M. MBODJ, V. MARTIN et C. BECKER, qui intéressent les XVII^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles.

Cette bibliographie pourrait être considérablement augmentée si l'on tenait compte des études relatives à la protohistoire, car le *Siin*, le *Saalum* et le *Rip* portent une partie de la zone des tumulus, de la zone des mégalithes, et de la

zone des amas et des tumulus coquilliers. On trouve ces références dans les études de G. THILMANS & C. DESCAMPS et dans celles de V. MARTIN & C. BECKER.

De même, il conviendrait d'ajouter les nombreux textes historiques publiés au cours des dernières années (G. THILMANS, N. I. DE MORAES, C. BECKER et V. MARTIN), ainsi que tous les ouvrages anciens qui contiennent des renseignements plus ou moins abondants sur les trois royaumes (relations de voyages ou témoignages divers). De même, on n'a pu mentionner qu'une partie de la littérature relative aux débuts de la période coloniale et aux expéditions militaires contre tel ou tel pays ; il s'agit là, dans beaucoup de cas, de notices brèves dont l'intérêt est variable. Nous n'avons pas cité non plus toutes les cartes anciennes, ni les cartes de l'époque coloniale qui sont aussi des témoignages sur ces pays. Les références linguistiques du XIX^e et du XX^e siècle ont été également omises.

L'analyse de cette bibliographie et des études citées manifeste des lacunes importantes dans la documentation disponible à propos de ces royaumes anciens, de leurs provinces constitutives, des implantations villageoises, de l'évolution démographique, sociale, économique, politique, religieuse. Il reste donc beaucoup à faire, mais le texte d'A. SARR vient s'ajouter aux données connues pour éclairer les débuts de la dynastie *gehwaar* au *Siin* et au *Saalum*, pour relater ensuite d'un point de vue surtout traditionnel les commencements de la colonisation française, en citant quelques documents écrits. Comme d'autres travaux, celui-ci privilégie l'histoire dynastique des *Gehwaar* et insiste sur le rôle des grandes familles. On regrette la relative pauvreté des données sur les « provinces » ou « pays », bien que l'origine du *Joonik* et du *Ndukuman* soient évoquées, et que d'autres localités se trouvent mentionnées incidemment. De même les renseignements sont assez rares pour toute la période intermédiaire, qui est mieux représentée dans les Chroniques traditionnelles de N. DIOUF (*Siin*) et A. B. BA (*Saalum*).

On peut espérer qu'A. SARR lui-même et d'autres détenteurs de traditions apporteront des informations neuves, qui restent nécessaires pour augmenter notre connaissance historique de ces royaumes et pour résoudre les problèmes encore obscurs.

BIBLIOGRAPHIE SUR LE *SIIN*, LE *SAALUM* ET LE *BADIBU*

La bibliographie suivante est avant tout d'ordre historique, mais comporte également un bon nombre de références ethnologiques, sociologiques, et même géographiques ou linguistiques, voire démographiques. Néanmoins,

dans ces derniers domaines, il n'a pas été possible de retenir tous les ouvrages et articles.

Cette bibliographie a été établie à l'aide de la bibliographie de PORGÈS, ainsi que celle de GAMBLE relative à la Gambie :

PORGÈS, L. (1967). — *Bibliographie des régions du Sénégal*. Dakar, 705 p.

— (1977). — *Bibliographie des régions du Sénégal. Complément pour la période des origines à 1965 et mise à jour 1966-1973*. Paris-La Haye, Mouton, 637 p.

GAMBLE, D. P. (1979). — *A General Bibliography of the Gambia*. Boston, Hall, xxiii-266 p.

Nous avons également utilisé la bibliographie spécialisée de CHAUVÉAU :
CHAUVÉAU, J. P. (1983). — *Bibliographie historique du littoral sénégalais et de la pêche maritime (milieu du xv^e, début du xx^e siècle)*, Dakar, CRODT-ISRA, 72 p. multigr.

Nous n'avons pas ajouté les nombreuses références trouvées dans le répertoire établi par AFANOU et TOGBÉ-PIERRE :

AFANOU, F. & TOGBÉ-PIERRE, R. (1967). — *Catalogue des Cahiers William Ponty*. Dakar, IFAN, x-54 p. multigr.

Ces références correspondent à des cahiers manuscrits qui fournissent souvent des renseignements intéressants sur l'histoire et les populations du *Siin*, du *Saalum* et du *Rip*. Les références concernant ces pays se trouvent aux nos 10, 20, 22, 53, 54, 62, 78, 81, 82, 83, 98, 99, 100, 103, 104, 134, 135, 136, 138, 139, 145, 146, 148, 157, 167, 176, 180, 183, 196, 206, 208, 216, 218, 219. Quelques autres références de ce Catalogue pourraient concerner le *Siin* et le *Saalum*.

Enfin, nous avons consulté l'ouvrage suivant :

DIÉDIOU, A. A. (1983). — *Catalogue collectif des mémoires soutenus devant l'Université de Dakar et les écoles supérieures du Sénégal, 1957-1981*. Dakar, Bibliothèque universitaire, 352 p. multigr.

Un bon nombre de documents relatifs au *Siin-Saalum* y auraient pu être retenus, bien que leur intérêt principal ne soit jamais historique. Cependant quelques références ont été ajoutées à l'aide de ce Catalogue.

Anonyme (1859). — *Compte rendu de l'expédition qui a parcouru pendant le mois de mai, les pays du Baol, Sine et Saloom, sous les ordres du Gouverneur*. *Moniteur du Sénégal et dépendances*, n° 167, p. 96-97 et n° 168, p. 100-102.

Anonyme (1865). — *Expédition du Rip contre Maba*. *Moniteur du Sénégal et dépendances*, n° 506, p. 219-220 et n° 508, p. 225-227.

Anonyme (1857). — *Extrait du rapport de M. le Commandant supérieur de Gorée à la suite de l'expédition qu'il vient de faire dans les marigots du Bas-Saloom*. *Moniteur du Sénégal et dépendances*, n° 578, p. 542-543.

Anonyme (1867). — *Mort de Maba*. *Moniteur du Sénégal et dépendances*, n° 595, p. 614.

- Anonyme* (1861). — Voyages et expéditions au Sénégal et dans les contrées voisines. Excursion militaire et géographique à l'Est de Gorée dans les pays de Sine et de Saloum. *Le Tour du Monde*, p. 33-38.
- Anonyme* (1891). — Relation sur le Rip-Niani. *Rev. Soc. Géogr. Tours*, p. 1-13.
- AUJAS, L. (1925). — Funérailles royales et ordre de succession au trône chez les Sérères du Sine. *Bull. Com. Et. Hist. Scient. A.O.F.*, 8, p. 501-508.
- (1929). — La région du Sine-Saloum. Le port de Kaolack. *Bull. Com. Et. Hist. Scient. A.O.F.*, 12, 1-2, p. 92-132.
- (1931). — Les Sérères du Sénégal. Mœurs et coutumes de droit privé. *Bull. Com. Et. Hist. Scient. A.O.F.*, 14, 3, p. 293-333.
- BA, A. B. (1976). — Essai sur l'histoire du Saloum et du Rip. *Bull. IFAN*, 38, B, 4, p. 813-860.
- BA, T. O. (1957). — Essai historique sur le Rip (Sénégal). *Bull. IFAN*, 19, B, 3-4, p. 564-591.
- BECKER, C. (1984). — Traditions villageoises du Siin. Recueillies par C. BECKER, V. MARTIN et A. NDÈNE. Arrondissement de Niakhar. Kaolack, 104 p. multigr.
- BECKER, C. & MARTIN, V. (1972). — Notes sur les traditions orales et les sources écrites concernant le royaume du Sine. *Bull. IFAN*, 34, B, 4 [1973], p. 732-777.
- (1981). — Essai sur l'histoire du Saloum. *Rev. sénég. Hist.*, 2, 1, p. 3-24.
- (1981). — Les premiers recensements au Sénégal (le Siin). *Ann. Démogr. Histor.*, p. 367-386.
- (1981). — Traditions villageoises du Saalum. Arrondissement de Kahone. Kaolack, 52 p. multigr.
- (1981). — Traditions villageoises du Saalum. Arrondissement de Ouadiour. Kaolack, 57 p. multigr.
- (1981). — Traditions villageoises du Saalum. Commune de Kaolack. Kaolack, 19 p. multigr.
- (1982). — Rites de sépulture préislamiques au Sénégal et vestiges protohistoriques. *Archiv. suisses Anthropol. génér.*, 46, 2, p. 261-293.
- (1982). — Les familles paternelles *sereer*. Répartition par pays traditionnels et par castes. *Bull. IFAN*, 44, B, 3-4 [1986], p. 321-410.
- (1983). — Les familles maternelles *sereer*. Répartition par pays traditionnels et par castes. *Bull. IFAN*, 45, B, 3-4 [1987], p. 357-402.
- BECKER, C., MARTIN, V. & MBODJ, M. (1981). — Documents sur les pays riverains de la Gambie au début de la colonisation, publiés et présentés par..., Kaolack, 71 p. multigr.
- BECKER, C., MARTIN, V., SCHMITZ, J. & CHASTANET, M. (1983). — Les premiers recensements au Sénégal et l'évolution démographique. Dakar, ORSTOM, 230 p. multigr.
- BÉRANGER-FÉRAUD, L. J. B. (1879). — *Les peuplades de la Sénégambie*. Paris, Leroux et Challamel, xvi + 420 p.
- BOILAT, P. D. (1853). — *Esquisses sénégalaises*. Paris, Bertrand.
- BOULÈGUE, J. (1965). — Contribution à la chronologie du royaume du Saloum. *Bull. IFAN*, 26, B, 3-4, p. 657-662.
- (1968). — La Sénégambie du milieu du xv^e au début du xvii^e siècle. Paris, thèse 3^e cycle, 319 p. multigr.
- BOURGAÏN, Y. (1971). — Fadiouth : monographie d'un village sérère. Dakar, mémoire de maîtrise de Géographie, 154 p. multigr.
- BOURGEAU, J. (1932). — Coutume successorale des Sérères du Sine et du Saloum. *Outre-Mer*, 4, 1, p. 3-7.
- (1933). — Notes sur les coutumes des Sérères du Sine et du Saloum. *Bull. Com. Et. Hist. Scient. A.O.F.*, 16, 1, p. 1-65.
- BRIGAUD, F. (1962). — *Histoire traditionnelle du Sénégal*. Saint-Louis, C.R.D.S., p. 141-171 et 265-278.
- CANTRELLE, P. (1969). — *Étude démographique dans la région du Sine-Saloum (Sénégal). État-civil et observation démographique*. Paris, ORSTOM, 121 p.
- CARLE, P. (ca 1955). — Le marché des arachides dans le Sine-Saloum. S.I., 3 fascicules.
- CARLUS, J. (1880). — Les Sérères de la Sénégambie. *Rev. Géogr.*, 6, p. 409-420, et 7, p. 30-37, 98-105.
- CISSOKHO, S. M. (1967). — Civilisation Wolof-Sérère. *Prés. Afr.*, n° 62, 2, p. 121-167.
- CLIGNET, R. (1953). — Un exemple d'économie coloniale. L'arachide dans le Sine-Saloum. S.I.n.d., 67 p. dactyl. Mémoire E.N.F.O.M.
- COFFINIÈRES DE NORDECK, A. (1885). — La rivière Saloum. *Moniteur du Sénégal et dépendances*, n° 1545, p. 196-198.
- (1885). — Renseignements sur la rivière Saloum. *Jour. Off. Rép. Franç.*, n° 246, p. 5018-5020.
- Collectif (1981). — *Fadiouth : L'île aux coquillages*. Dakar, St-Paul, 87 p.
- Collectif (1981). — Les traditions orales du Gabu. Dakar, *Ethiopiennes*, n° 28. Les principaux articles relatifs au Siin et au Saalum sont de H. GRAVRAND (Le Gabou dans les traditions orales sereer et gelwar, p. 40-59), Y. PERSON, J. BOULÈGUE et M. GUËYE; mais on trouve aussi des données dans d'autres communications.
- CORONNAT (1980). — *La guerre au Sénégal. La colonne du Rip en 1887...*, Paris, Dubois, 72 p.
- CORRE, A. (1883). — Les Sérères de Joal et de Portudal. Paris, *Rev. Ethnogr.*, p. 1-20. (Voir aussi DEBIEN, G.).
- CRÉTOIS, L. (1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977). — Dictionnaire sereer-français. (Différents dialectes). Dakar, CLAD, 6 tomes multigr.
- (1983). — Les proverbes et énigmes sereer. Dakar, CLAD, 170 p.
- (1983). — Le vocabulaire sereer de la flore. Dakar, CLAD, 132 p.
- (1983). — Le vocabulaire sereer de la faune. Dakar, CLAD, 134 p.
- CROS, C. (1934). — *Le pays de Sine et Saloum (Sénégal). L'histoire et la légende*. Vals-Bains, Chalvet, 66 p.
- CURREY, E. H. (1914). — The Baddiboo War... *United Service Magazine*, 49, p. 124-133.
- CURTIN, P. D. (1975). — *Economic Change in Precolonial Africa. Senegambia in the Era of the Slave Trade*. Madison, Wisconsin ; t. I, xxix-363 p. ; t. II, Supplementary Evidence, xi-150 p.

- DAVID, P. (1980). — *Les Navétanes. Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégal des origines à nos jours*. Dakar-Abidjan, NEA, 527 p.
- DEBIEN, G., éd. (1964). — Journal du D^r Corre en pays sérère (décembre 1876-janvier 1877). *Bull. IFAN*, 26, B, 3-4, p. 532-600.
- DELPECH, B. (1971). — A Sim : un modèle traditionnel de coopération agricole chez les Serer du Sine. Dakar, ORSTOM, 24 p. multigr.
- DENISART (1905). — *Les colonnes du Rip, 1865-1887*. Saint-Louis, 35 p.
- DESSERTINE, A. (1960). — Naissance d'un port. Kaolack, des origines à 1900. *Ann. Afr.*, 1, p. 225-259.
- (1967). — *Un port secondaire de la Côte occidentale d'Afrique. Kaolack*. Kaolack, s.d., 192 p.
- DIAGNE, L. S. (1978). — *Contes sérères du Sine*. Dakar, NEA.
- DIAGNE, P. (1965). — Les royaumes sérères. Les institutions traditionnelles du Sine-Saloum. *Prés. Afr.*, n° 54, p. 142-172.
- (1967). — *Pouvoir politique traditionnel en Afrique Occidentale*. Paris, Prés. Afr., 294 p.
- DIALLO, M. (1916). — L'Islam dans le Rip. *Bull. Ens. A.O.F.*, n° 20-22, p. 42-45, 83-88, 136-147.
- DIENG, S. (1980). — Contribution à la connaissance des amas coquilliers de la région de Joal. Dakar, mémoire de maîtrise, 78 p. multigr.
- DIONE, S. (1979). — Le Ndut ou l'éducation initiatique en pays serere : étude thématique de chants et de symboles. Dakar, mémoire de maîtrise, 124 p. multigr.
- DIOP, A. (ca 1965). — Monographie du département de Kaffrine. S.I. (Dakar?), 165 p. multigr., 5 ill.
- DIOP, A. (1976). — Le Siin de 1859 à 1891. Dakar, mémoire de maîtrise, 103 p. multigr.
- DIOP, A. S. (1978). — L'impact de la civilisation manding au Sénégal. La genèse de la royauté gelwar au Siin et au Saalum. *Bull. IFAN*, 40, B, 4, p. 689-707. (Version remaniée d'une communication multigraphiée au Congrès d'Études Manding de Londres en 1972, où quelques autres contributions concernent aussi partiellement le Siin, le Saalum et le Badibu).
- DIOP-FAL, A. (1973). — Les nominaux en Serere-Siin (Parler de Jaxaaw). Paris, thèse 3^e cycle, 239 p. multigr.
- DIOUF, A. G. (1984). — Les royaumes du Siin et du Saalum des origines au XIX^e siècle. Dakar, thèse 3^e cycle, 289 p. multigr. + cartes.
- DIOUF, I. (1944). — Légende autour d'une dynastie. *Sénégal*, n° 64, p. 177-183.
- DIOUF, L. (1879). — Une excursion dans le Sine et le Saloum (Afrique occidentale). *Les missions catholiques*, n°s 526, 527, 528, 529, 530.
- DIOUF, M. B. (1975). — L'individu à travers les structures sociales sérères ou contribution à l'étude de la société sérère. Dakar, mémoire de maîtrise, 163 p. multigr.
- (1983). — Forgerons wolof du Kajoor; Forgerons serere du Siin et du Jegem : de l'époque précoloniale à nos jours. Paris, ORSTOM, 498 p. multigr.
- DIOUF, N. (1972). — Chronique du royaume du Sine. *Bull. IFAN*, 34, B, 4 [1973], p. 702-732.
- DUBOIS, J. P. (1971). — L'émigration des Serer vers la zone arachidière orientale.

- Contribution à l'étude de la colonisation agricole des Terres-Neuves au Sénégal. Dakar, ORSTOM, 204 p. multigr.
- (1975). — Les Serer et la question des Terres-Neuves au Sénégal. *Cah. ORSTOM*, XII, 1, p. 81-120.
- DUCHÉMIN, G. J. (1952). — L'organisation religieuse et son rôle politique dans le royaume Sérère du Sine (Sénégal). Dans Collectif, *Conferencia Internacional dos Africanistas Ocidentais (Bissau, 1947)*, Lisboa, p. 367-376.
- (1955). — Notes sur l'inhumation chez les Sérères Sine. Dans JOIRE, J., Découvertes archéologiques dans la région de Rao, *Bull. IFAN*, 17, 3-4, p. 332.
- DUPIRE, M. (1976). — Chasse rituelle, divination et reconduction de l'ordre socio-politique chez les Serer du Sine. Paris, *L'Homme*, 16, 1, p. 5-32.
- (1977). — Funérailles et relations entre lignages dans une société bilinéaire : les Serer (Sénégal). *Anthropos*, 72, 3-4, p. 376-400.
- (1978). — Rôle rituel du père et de la mère chez les Serer sin bilinéaires du Sénégal, dans *Systèmes de signes. Textes réunis en hommage à Germaine Dieterlen*. Paris, Hermann, p. 111-120.
- DUPIRE, M., LERICOLLAIS, A., DELPECH, B. & GASTELLU, J. M. (1974). — Résidence, tenure foncière, alliance dans une société bilinéaire (Serer du Sine et du Baol, Sénégal). *Cah. Et. Afr.*, XIV, 55, 3, p. 417-452.
- DULPHY, G. (1939). Étude sur les coutumes sérères de la Petite Côte. *Ethnographie*, 37, p. 3-37.
- EZANNO, R. P. (1919). — Fadiout. *Bull. Com. Et. Hist. Scient. A.O.F.*, IV, p. 68-74.
- (1960). — *Dictionnaire sérère-français* d'après le manuscrit du Père EZANNO, S. Sp. Joal, xxxvi-164 p.
- FAYE, L. D. (1983). — *Mort et naissance. Le monde serere*. Dakar, NEA, 100 p.
- FAYE, W. C. (1979). — Étude morpho-syntaxique du serere *singandum* (région de Jaxaaw-Naaxar). Grenoble, thèse 3^e cycle multigr.
- FLIZE, L. A. (1864). — Note sur Maba. *Moniteur du Sénégal et dépendances*, n° 431, p. 72 et n° 432, p. 77-79.
- FOUQUET, J. (1958). — *La traite des arachides dans le pays de Kaolack, et ses conséquences économiques, sociales et juridiques*. Saint-Louis, IFAN, 263 p.
- GADEN, H. (1912). — Légendes et coutumes sénégalaises. *Rev. Ethnol. Sociol.*, 31 p.
- GAILEY, H. A. (1964). — *A History of the Gambia*. London, Routledge & Kegan Paul, 244 p.
- GALLISTEL-COLVIN, L. (ed.) (1981). — *The Uprooted of the Western Sahel*. New York, Praeger, 386 p.
- GARDERET-DE BROUCKER, A. (1968). — Les fonctions de capitale régionale de Kaolack. Bordeaux, mémoire de maîtrise, 129 p. multigr.
- GASTELLU, J. M. (1981). — *L'égalitarisme économique des Serer du Sénégal*. Paris, ORSTOM, 808 p.
- GASTELLU, J. M. & DELPECH, B. (1974). — *Maintenance sociale et changement économique au Sénégal. II. Pratique du travail et rééquilibres sociaux en milieu Serer*. Paris, ORSTOM, 156 p.
- GEISMAR, L. (1933). — *Recueil des coutumes civiles des races du Sénégal*. St-Louis, Gouvernement du Sénégal, 224 p.

- GOLBERRY, S. M. X. (1802). — *Fragmens d'un voyage en Afrique...*, Paris, Treuttel & Würz, 2 t., 513 et 523 p.; pl. h.t., carte dépl. (Voir en particulier t. 2, p. 110-131, relatant un voyage dans le Saalum).
- GRAVRAND, H. (1961). — *Visage africain de l'Église*. Paris, Orante, 288 p.
- (1962). — Connaissance du Sénégal. Les Sérères. *Revue et Documents*, n° 5, 23 p.
 - (1965). — Les Sérères. Dakar, Cahier Fraternité St-Dominique, 27 p. multigr.
 - (1965). — Aux sources de la vie humaine d'après les traditions sérère du Sine. *Psychopath. Afr.*, I, 2, p. 286-303.
 - (1966). — Dynamisme interne de la famille sérère. *Afrique-Documents*, n° 85-86, p. 95-122.
 - (1966). — Le 'lup' sérère, phénoménologie de l'emprise des Pangol et psychothérapie des possédés. *Psychopath. Afr.*, II, 2, p. 195-223.
 - (1967). — Éléments de corpus juridique sérère. Paris, fiches laboratoire Anthropologie juridique.
 - (1969). — Dynamisme sérère dans le Sénégal moderne. *Afrique-Documents*, n° 105-106, p. 291-318.
 - (1973). — Le symbolisme sérère. *Psychopath. Afr.*, IX, 2, p. 237-265.
 - (1975). — Naq et sorcellerie dans les conceptions sérère. *Psychopath. Afr.*, XI, 2, p. 179-216.
 - (1983). — *La civilisation sérère. Cosaan. Les origines*. Dakar, NEA, 361 p.
- GRAY, J. M. (1966). — *History of the Gambia*. London, Frank Cass, 508 p.
- GREFFIER, P. H. (1901). — *Dictionnaire français-sérère. Précédé d'un abrégé de la grammaire sérère*. Ngazobil, St-Joseph, 330 p.
- GUY, C. (1908). — Le Sine-Salum. *La Géographie*, 18, p. 297-314.
- JACQUIER, E. (1933). — Le port à arachide de Kaolack (Sénégal). *Le Génie Civil*, (7.1.1933), 20 p.
- JOBSON, R. (1623). — *The Golden Trade or A Discovery of the River Gambia, and the Golden Trade of the Ethiopians*. London (réimpression en 1968, London, Dawsons, 210 p.).
- KEITA, K. S. (1970). — Maba Diakhou Bâ dans le Ripet le Saloum. Dakar, mémoire de maîtrise, 165 p. multigr.
- KERSAINT-GILLY, F. DE (1920). — Les guelowars. Leur origine d'après une légende très en faveur dans le Saloum oriental. *Bull. Com. Et. Hist. Scient. A.O.F.*, 3, 1, p. 99-101.
- KLEIN, M. A. (1968). — *Islam and Imperialism in Senegal. Sine-Salum, 1847-1914*. Stanford, XVIII-285 p.
- (1972). — Social and economic factors in the Muslim Revolution in Senegambia. *Journ. Afr. History*, XIII, 3, p. 419-441.
 - (1973?). — Sereer tradition and the development of Saalum, 43 p. multigr.
 - (1977). — Servitude among the Wolof and Sereer of Senegambia, dans MIERS, S. & KOPYTOFF, I. (1977) *Slavery in Africa*, Madison, Wisconsin, p. 335-363.
- LABOURET, H. (1933). — Féodaux d'Afrique. Les royaumes sérères. *Le Monde colonial illustré*, X, n° 116, p. 51-52.
- LAFONT, F. (1938). — Le Gandoul et les Niominkas. *Bull. Com. Et. Hist. Scient. A.O.F.*, 21, 3, p. 385-458.

- LASNET (1900). — *Une mission au Sénégal. Les races du Sénégal. Sénégalie et Casamance*. Paris, Challamel, 190 p. (Voir en particulier « Les Sérères », p. 137-150).
- LE BRASSEUR, J. A. (1977). — Détails historiques et politiques. Mémoire inédit (1778) de... Publié et commenté par C. BECKER & V. MARTIN, *Bull. IFAN*, 39, B, 1, p. 81-132.
- LECARD, T. (1866). — Notice sur les états sérères et leurs productions. *Moniteur du Sénégal et dépendances*, n° 543, p. 393-395.
- LE MIRE, P. (1942). — Le « tour-petj ». *Sénégal*, n° 40, p. 909-913.
- (1946). — Petite chronique du Djilor, *Bull. IFAN*, 8, p. 55-63.
 - (1955). — Notes sur les enterrements sérères. Dans JOIRE, J., Découvertes archéologiques dans la région de Rao (Bas-Sénégal), *Bull. IFAN*, 17, B, 3-4, p. 330-331.
- LERICOLLAIS, A. (1972). — *Sob. Étude géographique d'un terroir sérère (Sénégal)*. Paris, ORSTOM, 110 p. + X pl. + 3 cartes h.-t.
- MAGE, E. (1863). — Les rivières de Sine et Saloum. *Rev. marit. colon.*, 7, p. 673-679.
- MANESSY, G. & SAUVAGEOT, S. (1963). — *Wolof et Sérère. Études de phonétique et de Grammaire descriptive, réunies et éditées par les soins de...* Dakar, Faculté des Lettres, xxiv-307 p. (Cet ouvrage contient des contributions linguistiques, dont l'intérêt est souvent plus large).
- MARTIN, V. (Capitaine) (1867). — Rapport fait à M. le Gouverneur, Capitaine d'État-Major, sur un voyage dans le Sine. *Moniteur du Sénégal et dépendances*, n° 582, p. 560-561.
- MARTIN, V. (1970). — Structure de la famille chez les Serer et les Wolof au Sénégal. *Population*, 25, 4, p. 771-796.
- MARTIN, V. & BECKER, C. (1978). — Lieux de culte et emplacements célèbres dans les pays sereer. *Bull. IFAN*, 41, B, 1 [1979], p. 133-189.
- (1979). — Documents pour servir à l'histoire des îles du Saalum. *Bull. IFAN*, 41, B, 4, p. 722-772.
- MARTIN, V., BECKER, C. & MBODJ, M. (1980). — Trois documents d'Ernest Noiroit sur l'histoire des royaumes du Siin et du Saalum (Sénégal). *Bull. IFAN*, 42, B, 1, p. 37-85.
- MARTY, P. (1923). — La mission de Sauvigny dans le Sine-Salum en 1822. *Rev. Hist. Col. Franç.*, p. 223-246.
- (1924). — L'expédition de Repentigny dans le Saloum et la première cession du pays à la France en 1785. *Rev. Hist. Col. Franç.*, p. 43-66. [N.B. : Ces deux articles figurent aussi dans l'ouvrage de P. MARTY (ca 1926), *Études sénégalaises (1785-1826)*. Paris, Leroux, p. 1-26 et 27-51.]
- MBODJ, M. (1975). — Le Sine-Salum de 1914 à 1929. Le développement de l'arachide et les mutations sociales. Dakar, mémoire de maîtrise, 218 p. multigr., 1 carte h.-t.
- (1978). — Un exemple d'économie coloniale, le Sine-Salum (Sénégal) de 1887 à 1940 : Cultures arachidières et mutations sociales. Paris, thèse 3^e cycle, 2 tomes, 692 + 50 p. multigr.
- MOORE, F. (1738). — *Travel into the inland part of Africa*. London, Edward Cave, 305 + 86 + 23 p.

- MORAES, N. I. de (1972). — La Petite-Côte d'après le capitão Francisco de Lemos Coelho (ca 1669). Paris, IFAN, mémoire de maîtrise, 200 p. multigr.
- (1976). — Contribution à l'histoire de la Petite-Côte (Sénégal) au XVII^e siècle. Paris, thèse 3^e cycle, 4 volumes de documents (III-341 p., LV-409 p., XI-475 p., VIII-136 p.) et 2 volumes de synthèse (X-477 p.).
- NDIAYE, R. (1981). — La notion de parole chez les Serer (Sénégal). Paris, thèse 3^e cycle, 537 p. multigr.
- NDOYE, M. C. (1947). — Le bœuf sacré de Diakhao. *Not. afr.*, n° 33, p. 1-2.
- (1947). — Le culte de Tourou M'Bosse... *Not. afr.*, n° 33, p. 2.
- (1947). — Légende du chasseur sérère. *Not. afr.*, n° 33, p. 23.
- (1947). — Coyon, île mystérieuse du Saloum. *Not. afr.*, n° 34, p. 23.
- (1947). — La mort d'un bour dans le Saloum. *Not. afr.*, n° 34, p. 27.
- (1948). — Le son du tabala dans le Rip. *Not. afr.*, n° 38, p. 9-10.
- (1948). — La légende du caïlcédrat (Bas-Saloum). *Not. afr.*, n° 38, p. 10.
- NOIROT, E. (1892). — Notice sur le Saloum. *Jour. Off. Sén.*, p. 404-405, 411-414, 419-420, 436-437, 444-445, 451-452.
- (1892). — Notice sur le Sine-Saloum. *Jour. Off. Sén.*, p. 28-29, 141-142, 153-154, 167-168, 176, 184-186.
- PÉLISSIER, P. (1953). — Les paysans sérères. Essai sur la formation d'un terroir du Sénégal. *Cah. Outre-Mer*, n° 22, p. 105-127.
- (1966). — *Les paysans du Sénégal*. Saint-Yrieix, 939 p.
- PHEFFER, P. E. (1975). — Railroads and aspects of social change in Senegal, 1878-1933. Pennsylvania, Ph. D., 540 p. multigr.
- PINET-LAPRADE, E. (1865). — Notice sur les Sérères. *Ann. Sén. Dépend.*, p. 129-171, avec la « Carte des États Sérères » en hors-texte.
- QUINN, C. A. (1968). — Maba Diakhou Ba : Scholar-Warrior of the Senegambia. *Tarikh*, vol. 2, n° 3, p. 1-12.
- (1972). — *Mandingo Kingdoms of the Senegambia*. London, Longman, xxiv-211 p.
- SARR, A. (1948). — Histoire du Sine-Saloum. *Prés. Afr.*, n° 5, p. 832-837.
- SARR, D. S. (1918). — Enquête sur l'habitation en Afrique Occidentale Française. Kaffrine (Sine-Saloum, Sénégal). *Bull. Enseign. AOF*, n° 37, p. 64-70.
- SARR, R. (1973). — Société serer et problèmes d'éducation traditionnelle et moderne. Paris, thèse 3^e cycle, 334 p. multigr.
- SOW, A. (1977). — Les Sociétés Indigènes de Prévoyance du Sénégal. 1909-1936. Dakar, Mémoire de maîtrise, 114 p. multigr.
- (1984). — Les Sociétés Indigènes de Prévoyance du Sénégal des origines à 1947. Dakar, thèse 3^e cycle, 326 p. multigr.
- STAMM, A. (1969). — La linger, reine des Serer. *Penant*, t. 79, n° 723, p. 87-90.
- TALL, I. (1944). — Toura-Pétj (histoire de Djilor). *Sénégal*, n° 66, p. 258-263.
- THIAM, I. (1943). — La légende de l'île Kouyong. *Sénégal*, n° 53, p. 213-214.
- THIAM, I. D. (1977). — *Maba Diakhou Ba, Almamy du Rip (Sénégal)*. Paris, ABC.
- VAN CUIJ, R., éd. (1977). — *Atlas National du Sénégal*. Paris, I.G.N., 147 p., 65 pl.

- VAN DEN WIELE, P. (1943). — La fête des saltiguis à Diakhao. *Sénégal*, n° 54, p. 233-239.
- (1943). — Le premier jour des funérailles d'un guélawar. *Sénégal*, n° 57, p. 342-347.
- VERDAT, M. (1953). — Une légende sur l'origine des mandingues Guelevar de la Côte occidentale de l'Afrique. *Educat. Afr.*, n° 18, p. 75-85.
- WRIGHT, D. R. (1977). — *The Early History of Niimi : Settlement and Foundation of a Mandinka State on the Gambia River*. Athens, Ohio, vi-116 p.
- (1979). — *Oral Traditions from the Gambia*. Volume I, *Mandinka Griots*. Athens, Ohio, xiii-176 p.

* * *

HISTOIRE DU SINE-SALOU M

AVANT-PROPOS

Poussé par l'amour que j'ai pour mon pays, je présente au public le premier essai d'histoire sur le Sine-Saloum qu'un autochtone ait réalisé.

Nul n'ignore que, jusqu'ici, à part le document inédit du Goréen Jean-Pierre SARR⁽¹⁾ et la brochure de M. Charles CROS, l'histoire du Sine-Saloum s'est toujours transmise oralement de père en fils, chez les griots et les grands chefs surtout.

L'ayant apprise verbalement, de bonne heure, de mon père qui aimait en parler et qui était réputé grand historien, je songeais, tout jeune, à conserver par écrit les précieuses paroles qui tournent depuis des siècles autour de notre histoire.

Pour écrire ce qui va suivre, j'ai donc eu recours à mes recherches personnelles et aux renseignements que mon père (Koly Samba SARR, ancien chef de l'escala de Foundiougne, Gandoune, ancien chef de la circonscription de Ndiaye-Ndiaye, ancien Premier Ministre du Diognick) avait l'habitude de me donner pour rafraîchir ma mémoire, chaque fois que je passais les vacances auprès de lui. Je crois, par conséquent, pouvoir discerner ce qu'il y a de juste et d'inexact dans ce que racontent les griots ou autres orateurs, seuls détenteurs des choses du passé.

Mais pour éviter toute erreur possible, j'ai interrogé les griots Gorgui GUIYE, Demba Diagana NDIAYE et le Ngarandou Mamadou MBAYE, tous originaires de Kahone. J'ai eu également des entretiens avec les gens du Sine, de Ndémène et du Rip.

(1) Ce document inédit de Jean-Pierre SARR n'a pas encore pu être retrouvé, et mérite d'être recherché.

J'ai parcouru de même, à titre comparatif, les écrits de MM. AUJAS et BOURGEOU.

J'ai par ailleurs pris la précaution de me pencher pendant longtemps sur les archives de l'IFAN (Institut Français d'Afrique Noire).

Tous les historiens soutiennent que les Guélavars avaient quitté leur pays d'origine, le Gabou, pour venir se fixer au Sénégal. Leur vie primitive, leur émigration et leur arrivée dans le Saloum, puis dans le Sine, me semblent dignes d'intérêt et méritent d'être relatées. Et c'est à ce passé surtout que les pages de cet ouvrage seront consacrées. Il me semble aussi utile de montrer aux étrangers et même aux nationaux les différentes phases de l'histoire du Sine-Saloum, c'est-à-dire ce qu'était ce pays avant l'arrivée des Guélavars, à l'arrivée des Guélavars et ce qu'il était devenu sous l'occupation française.

Une telle entreprise peut comporter des lacunes susceptibles, heureusement, d'être comblées grâce à l'apport de chacun et à la participation de tous à l'œuvre commune pour clarifier, consolider, compléter, raffermir les données de notre histoire et permettre ainsi la contribution générale à la construction nationale.

Mon œuvre, comme toute œuvre humaine, est incomplète et imparfaite, d'autant que chez nous, nous ne disposons pas de récits écrits. Toute notre histoire se conserve par des traditions orales.

Pour faire revivre notre passé, il m'a fallu faire un choix et, pour atteindre ce but, force me fut de ne jeter que les premiers jalons nécessaires pour guider le lecteur à travers l'histoire de la Région du Sine-Saloum.

Ce choix embrasse presque tous les anciens royaumes et leurs fondateurs et la vie de quelques-uns d'entre eux.

Notons, en passant, que l'histoire du Sine-Saloum se confond tant soit peu avec l'histoire du Sénégal.

Il est également certain que ce n'est pas au premier jet que l'on pourra parler de tous nos souverains, car chacun de nos états, au cours de nos cinq ou six siècles de règne, compte quarante ou cinquante rois⁽²⁾ qui, tous, avec leur intelligence, leur cœur, leur talent, leur tempérament ont participé à la construction nationale et défendu avec courage le sol de nos ancêtres.

Le lecteur qui n'aurait pas retrouvé certains noms célèbres de nos souverains aurait à se souvenir simplement qu'il s'agit d'une ébauche, et que dans la région du Sine-Saloum presque toutes les familles sont les mêmes, car les Anciens disaient : « *Saloum, niari neg la...* ». Littéralement, cela signifie : « Le Saloum compte deux cases », c'est-à-dire le pays compte deux grandes familles.

Par ailleurs, je dois souligner, qu'en 1948, M. Léopold Sédar SENGHOR, futur Président de la République du Sénégal, avait bien voulu soumettre mon manuscrit à la critique de M. Michel DEVÈZE, professeur assistant d'Histoire à la Sorbonne

(2) Le *Siin* (capitale Diakhao) aurait compté 57 souverains, nommés *Maad a Sinig* ou *Buur-Siin*, selon N. DIOUR; les *Gelwaar* auraient commencé leur règne vers 1360. Dans le *Saalum* (capitale Kahone), 50 rois ou *Buur-Saalum* auraient régné depuis la fin du xv^e siècle qui vit l'accession de *Mbegan Ndour* au trône. Nous ne connaissons pas de liste des rois du *Badibu*, ou *Mansa Badibu* : selon A. B. BA, 54 souverains ont commandé ce pays où le pouvoir alternait entre 5 familles paternelles (*Maroon, Jame, Jadama, Mambure, Diba*) et dans 5 capitales (*Yindia, Iliassa, Jumansar, Kubandar, Jahajar*).

qui, dans sa conclusion, disait : « Le petit ouvrage de ton ami Alioune SARR m'a beaucoup intéressé. Ces monographies peuvent être singulièrement utiles. J'ajoute qu'il s'agit là d'un premier travail... ».

Qu'il trouvent ici, tous deux, l'expression de mes sincères remerciements.

Compte tenu de ces observations, j'avais repris le collier pour revoir et compléter mon œuvre.

J'ai dû, par la suite, séparer la partie historique de la partie légendaire et aller au delà de la conquête française pour, enfin, aborder la période contemporaine, l'indépendance nationale.

I. L'HISTOIRE ANCIENNE ET LES GUÉLAVARS AU SINE ET AU SALOUM

LES PREMIERS HABITANTS DU SINE-SALOUM ET LEUR ORGANISATION POLITIQUE⁽³⁾.

Les premiers habitants du Sine-Saloum sont originaires du Manding qui englobait le Fouta Sénégalais et dont les populations étaient en majeure partie des Sérères, des Socés et des Peulhs.

On reporte, en effet, l'occupation de ce vaste espace par les hommes au temps de Souleymane Ben Daouda.

Les premiers villages connus furent : Agnam Sivol, Agnam Tiodaye, Agnam Medji, Guédé et Tiyabou.

Ce seraient les races de cette contrée qui seraient descendues vers le Sud pour s'y fixer définitivement, sans doute à cause de la fertilité des terres et pour s'éloigner aussi des Maures et des Toucouleurs qui voulaient les convertir à l'Islam.

Mais bientôt ils furent rejoints par leurs cousins les Toucouleurs, car ces derniers seraient les descendants des Peulhs et des Sérères.

(3) On remarque qu'A. SARR suggère l'idée d'une domination et d'une extension du Manding jusqu'au *Siin* et au *Saalum*. De même, il défend la thèse d'une origine septentrionale des *Sereer* et met leur migration vers le Sud en liaison avec l'islamisation du *Fouta* sénégalais. La venue des familles *wolof* aurait eu lieu par la suite. Les habitants du *Ndukuman*, commandés par les *Bëlöp* de la famille *Ndaw*, proviendraient du pays de *Namandiru* que l'auteur situe à juste titre dans le *Bundu*. *Saalum Sinware* est considéré ici comme un *Tukulër* : ce personnage légendaire, à qui le royaume doit son nom, est plus souvent présenté comme un Manding.

On remarque qu'A. SARR considère ici, comme dans son discours de 1963 (non reproduit) où il retrace l'histoire du *Siin-Saalum*, que la région « comprenait des royaumes gouvernés par des rois indépendants : le Cathiote (Ndoucoumane, Cayemor, Mandakhe) sous la domination du Bour Cathiote encore appelé Soume; le Saloum [qui] s'étendait de Corki à Thiombi; le Lâghem [qui] dépendait du Bour Gapakh; le Diognik [qui] vivait sous le commandement du Bour Diognick » (1963). Il omettait de citer le « Bour Gagneck » qui régnait sur le Gagneck.

A propos du rôle des *Gelwaar*, A. SARR le résumait ainsi en 1963 : « L'avènement de Mbégane NDOUR, Bour Sine, Bour Saloum, parce qu'issu d'une princesse du Sine et d'un père originaire du Saloum donna naissance à la première unité de notre terroir. Après Mbégane, le pays se morcela de nouveau, les roitelets réapparurent, les marabouts s'affirmèrent. La pacification du Sine, du Saloum, du Rip mit fin à cette situation, et créa notre unité pour la deuxième fois, mais cette unité était dominée par la puissance française ».

Plus tard, les Ouoloffs du Djoloff firent leur apparition par petits groupes et à des époques différentes. Ils se présentaient tantôt comme marabouts, tantôt comme alliés et, quelquefois comme prétendants à la couronne.

A cette époque, le Saloum comportait plusieurs royaumes gouvernés chacun par un roi indépendant.

Les régions de Ndoukoumane, de Cayemor, de Mandakhe qui n'existaient pas encore formaient un royaume unique connu sous le nom de Cathiote et dont le roi portait le titre de Bour Cathiote ou Soume.

Les habitants de Ndoukoumane se trouvaient à ce moment à Namandirou dans le Boundou, et leurs ancêtres seraient des émigrés de l'empire sonraï.

Le Gagnek était commandé par le Bour Gagnek.

Le Toucouleur Saloum SOUARE gouvernait le royaume qui porte encore son nom et qui s'étendait de Corki à Thiombi.

Le Laghem dépendait du Bour Gapakhe et le Diognick du Bour Diognick.

Les Guélavars pénétrèrent dans le pays en suivant deux voies distinctes en forme de tenailles : la piste Coular-Bayé, Bambalam, Péthia Make, et la piste Yiliyassa, Farafégné, Gapakh, suivie par les autres groupes.

Les territoires des Guélavars conquérants étaient séparés de ceux des Guélavars de Coular par la vallée de Koté-Nété, entre Coular et Ndiaye-Counda.

Grâce à leur expérience et à leur sens du commandement, ils améliorèrent rapidement l'armature de l'organisation politique du Sine-Saloum.

Ils ne tardèrent pas à se mêler à leurs prédécesseurs par des liens du sang et consolidèrent rapidement leur position.

Bientôt, ce seront les grandes randonnées à travers le Sine, le Baol, le Cayor. Et, comme un raz de marée, ce mouvement gigantesque gagnera toutes les terres sénégalaises et, pendant des siècles, le règne guélavar sera une réalité vivante avant de connaître la décadence qu'ont connue toutes les puissances.

L'histoire est un éternel recommencement.

Que nos ancêtres reposent en paix, car ils ont combattu pour l'honneur et l'intégrité du sol national et, la plupart d'entre eux sont des héros légendaires dont l'histoire parlera encore pendant les siècles à venir.

CRÉATION DU ROYAUME DU DIOGNICK (SALOU MÉRIDIONAL) (4).

A une date peu précise, mais que l'on situe vers le XIV^e siècle, Samba SARR partit du Djoloff, à la recherche d'une terre dont il pourrait devenir le maître. Il vécut

(4) On comparera le récit rapporté par LE MIRE et le texte d'A. SARR sur l'histoire ancienne. Le texte de LE MIRE, qui est en réalité une petite chronique du Saloum plutôt que du Djilor, a été établi à partir des informations communiquées à l'auteur par Koli SARR, qui n'est autre que le père d'A. SARR. Koli SARR est cité comme la source principale du travail d'A. SARR.

On ne s'étonnera donc pas de constater la convergence des renseignements. On note cependant que LE MIRE évoque davantage les rois du Saalum qui ont succédé à Mbegan Nduur et précise certains traits de l'organisation socio-politique.

La date proposée par A. SARR pour le départ de Samba Saar est sans doute trop récente. La version donnée ici diffère sensiblement de celle que relate LE MIRE. A. SARR insiste sur la provenance du Jolof, tout en reconnaissant qu'Ibrahima, le père de Samba Kumba Njaay Saar, avait résidé et étudié en Mauritanie; la mère de Samba, nommée Kumba Njaay, était la fille d'un des

d'abord dans le Djoloff, où son père, Ibrahima Abdoulaye, marabout et ami du Bourba, avait épousé Coumba NDIAYE, la fille de Bourba Diéléne Saré Ndiadiane NDIAYE. Signalons qu'il y eut plusieurs Coumba NDIAYE et plusieurs Diéléne NDIAYE au Djoloff : Diéléne Saré Ndiadiane, Diéléne Bey Laity Thioukouly, frère de Tassé Mbakhé NDIAYE.

Guédj Coumba NDIAYE et Waly Coumba NDIAYE étaient les frères de Samba SARR.

LES SARR ou AN SARR, sont originaires de Médina Hedjaz (4). Ils furent des protecteurs du Prophète Mohamed qu'ils avaient hébergé et défendu contre les Mecquois qui le poursuivaient. C'est sous la bannière de l'Islam qu'ils se sont rendus en Égypte où ils devinrent des pharaons. Plus tard, ils descendirent en Mauritanie, dans le Taghant, puis dans le Fouta sénégalais, avant d'arriver dans le Djoloff où leur grand-père avait été invité par le Bourba pour sa compétence. De là, ils se répartirent au Oualo, au Sine et au Saloum, et en Gambie. Dans le Djoloff, la famille se scinda en plusieurs branches installées dans diverses localités : Linguère, Diokoul, Ndiob, Keur Bakary, Warkhokhe, etc. Ailleurs, les frères Ndaw Dème SARR, Maharamé SARR, Yessab SARR se rendirent respective-

premiers Buurba-Jolof, Jelen Saare Njaajan. Par contre, selon LE MIRE, Samba Saar était sereer et originaire de Walaldé, sur le fleuve Sénégal; il ne semble pas être de famille islamisée et serait venu s'installer d'abord à Diokoul, où il alluma un feu de brousse qui délimita le pays du Joonik. La capitale, dénommée Jilor, fut fondée alors par Samba Saar.

Les contradictions sont difficiles à résoudre, car A. SARR donne des arguments qui feraient admettre que Samba était wolof et parlait cette langue; par contre LE MIRE considère Samba Saar comme un Sereer. Cependant, A. SARR affirme ici que Samba était bien un Sereer vivant au Jolof.

Les traditions recueillies dans le Saalum, à Djilor en particulier, ne concordent pas toujours avec la version proposée par A. SARR. A Djilor même, on affirme parfois que le village fut fondé par Jegaan no Maad, qui était un chasseur sereer originaire du Fuuta, de famille maternelle Puuma, avait transité par le Baol, puis à Mbassiss, était parvenu de là à Djilor lors d'une de ses chasses. Selon une autre version Jegaan était un Tukulér venu du Fuuta Tooro, et non un Sereer; il aurait transité par le Jolof, Diokoul (dans le Saalum), Thiombi, avant de venir créer Djilor, et aurait déjà trouvé des Sereer installés dans la région.

Selon M. Alfa Mbodj, ancien chef de canton et historien résidant à Djilor, Jegaan no Maad serait effectivement le fondateur de Djilor. C'est lui qui a été en contact avec les Gelwaar installés à Pethic et alors que le village reçut son nom. Les Gelwaar venaient chercher des écorces d'un arbre nommé ngayax en sereer, à l'endroit où s'était installé Jegaan, et disaient en manding « ngata julo fu » c'est-à-dire « allons chercher les fibres [de cet arbre] ». L'étymologie est donc différente de celle que suggère A. SARR, qui donne au nom une origine wolof. Les informations complémentaires données par A. Mbodj concordent dans une bonne mesure avec celles de LE MIRE : Samba Saar serait un chasseur-cubbal (pêcheur chez les Tukulér), qui était venu dans le Saalum, y tua un éléphant dont l'oreille fut utilisée lors du sacre des Buur-Saalum. C'est à l'époque du roi du Saalum Lat Menge Njaay que Samba Saar fut installé à Djilor. On sait que Lat Menge était le fils de Buurba-Jolof Jelen Njaay, et qu'il a fait la guerre contre le Joonik, où il tua tous les Gelwaar; il fit cesser l'indépendance de cette province qui avait été respectée par Mbegan Nduur. Lat Menge nomma Mbañ Joop Mbaco comme Buur-Joonik et fit venir Samba Saar pour être son Jaraaf. Samba Saar venait du Jolof, comme Lat Menge lui-même qui était né et avait été élevé au Jolof.

On note que la version d'Alfa Mbodj semble avoir été rectifiée depuis, en donnant raison pour l'essentiel à A. SARR, qui donne effectivement des arguments sérieux. Mais il convient de rester prudent avant de réaliser des vérifications complémentaires qui permettraient de corriger les erreurs des différentes versions.

(5) Les affirmations sur la provenance orientale de la famille Saar et sur leur trajet restent bien sûr hypothétiques, mais il faudrait chercher d'éventuelles traces, dans la tradition, sur le séjour de cette famille au Fuuta, dans le Taghant, et peut-être plus vers l'est.

ment au Cayor, au Gandiole et au Sine-Saloum. C'étaient les enfants de Badiour SARR, fils de Dionaye, fils de la princesse Daro Ali NDIAYE.

Samba SARR avait fait des études coraniques dans le Fouta et en Mauritanie. C'est à la fin de ses études, vers le XIV^e siècle environ, qu'il partit vers le Saloum, où les prénommés Samba foisonnaient comme les Diéléne au Djoloff : Samba Coumba NDIAYE, Samba Dié DIOUR, Samba Ndiaré, Samba Témade, Samba Diéry. Samba Dié était contemporain de Mbagne DIOR qui l'avait trouvé à Djilor. Samba Coumba se fixa d'abord à Sékhéyar, sur les bords du Saloum, dans le Laghem, où il s'installa à l'emplacement devenu plus tard le village de Latmingué Diéléne. Il y épousa Dié DIOUR, et de ce mariage naquit Samba Dié Diouf SARR. De là il se rendit près du marigot de Damé situé sur l'ancienne route de Foundiougne, entre Keur Waly et le pont de Bambar. C'est après l'installation de Samba SARR que les Sérères ont dénommé le marigot du nom de Damé, c'est-à-dire « c'est retenu » en sérère. Après Damé, Samba SARR se déplaça vers le Sud-Ouest et choisit comme « *pentch* » un arbre fruitier appelé *taba*. Les Sérères donnèrent au village le nom de Mbamba Serigne, soit « le *taba* du marabout ». Puis il avança dans la même direction pour y choisir un autre « *pentch* » dénommé « *Nguédiane* », du nom d'un arbre aux feuilles minces sans fruits. L'arbre était enlacé par une plante grimpante « *Boumbang* », et sous ses branches vivaient de jeunes pousses de plusieurs variétés : cela faisait dire à Samba SARR que plusieurs ethnies vivraient dans ce village.

Dans ses écrits, Samba a mentionné qu'il avait fondé son village de Djilor, le dimanche 11 du mois Laval, Gamou en wolof, et que c'est 49 années après que le Gabou fut envahi par les Peuls qui détruisirent Kansala, la capitale du Gabou. Par conséquent la fondation de Djilor peut être fixée approximativement vers 1286.

Un chasseur du village de Mbassis, nommé Diégane o Math venait régulièrement faire la chasse dans la région, où l'on rencontrait beaucoup d'éléphants. Les serviteurs de Samba SARR, appartenant à sept familles différentes, s'étaient mis à abattre des arbres, et les nombreux coups de hache intriguèrent le chasseur. Ce dernier alla donc vers l'étranger. Après les salutations d'usage, ils engagèrent une conversation. Le chasseur, dont la mère s'appelait Math, demanda à Samba d'où il venait, ce qu'il venait faire dans la forêt, et à quelle famille maternelle (*tim* en sérère) il appartenait. Samba lui répondit : « *Dama dji nor* », ce qui signifie « Je sème pendant la saison sèche ». Or quand on sème pendant la saison sèche, dans un pays où l'arrosage n'est pas connu, l'on ne peut guère s'assurer que l'on récoltera. En d'autres termes, Samba voulait dire par là que son intention était de fonder un royaume, mais qu'il ne savait pas s'il allait réussir. Dès qu'il rentra dans son village, le chasseur sérère qui prononçait mal le wolof raconta à ses compatriotes que le village de l'étranger s'appelait « Djilor », déformation de Djinor.

Samba répondit à Diégane qu'il était à la recherche d'une contrée qui pourrait relever de son commandement et qu'il était de « *mène* » (souche maternelle) Dorobé, en sérère Tabor. Diégane répondit que lui était de « *mène* » Pouma, Sèye en wolof, ou Karé-Karé, et que les Dorobé et les Pouma étaient des parents. Les deux hommes nouèrent amitié. Après la conversation, Diégane retourna sous le baobab où il vivait avec ses chiens et son apprenti chasseur. Chaque fois qu'il tuait un gibier, il en envoyait une partie à Samba. A la fin de la saison sèche, Diégane

rentra dans son village d'origine Mbassis. Samba resta à Djilor. Pour marquer l'événement, les femmes sérères chantèrent : « Diognick Samba SARR. *Fal vé ngara, ba acké bora té* », ce qui signifie « Les Wolofs sont arrivés et les mbakhanassés ne mûrissent plus » (les mbakhanassés sont des plantes à fruits rouges, sucrés, dont les noix peuvent servir à préparer le couscous). Les habitants avaient considéré que Samba SARR était Wolof, parce qu'il venait du Djoloff, ignorant que dans ce pays vivaient des Wolofs, des Peuls, des Toucouleurs, des Maures et des Sérères. Comme tout souverain, Samba donna son *back* ou chant-deuise : « *Dokhadème sène keur Djoloff* », ou « Les étrangers ont leurs foyers dans le Djoloff ». A ce moment, le terme de Bour n'était pas encore utilisé. On disait plutôt le maître du pays, des terres. C'est à l'arrivée des Mandingues qu'une nouvelle formule fut employée.

Samba SARR fit sept fois le tour de son « *pentch* », et depuis ce temps, tous ceux qui montent sur le trône de Djilor, font sept fois le tour de la place de Samba SARR. Diégane continuait à revenir à Djilor pour y chasser durant la saison sèche, mais retournait à l'approche de l'hivernage à Mbassis, ce qui se prolongea pendant sept années. Alors Samba l'invita à venir rester définitivement à Djilor auprès de lui. Diégane lui répondit qu'il vivait avec ses nièces à Mbassis, où elles cultivaient le riz. Or à Djilor, il ne voyait pas la famille de Samba SARR pratiquer cette culture. Samba dit à Diégane de chercher un terrain propre à la culture du riz, ce qui fut fait. Diégane avait aussi découvert un chenal poissonneux et avait demandé à Samba l'autorisation d'y pêcher. Ce qui fut accordé, car Samba ne pêchait pas. C'est ainsi que les rizières dites « *Mbelo ngodane* » (rizières profondes) et le chenal furent laissés à Diégane. Après la mort de ce dernier, sa dépouille fut ramenée à Mbassis.

Samba SARR s'éloigna de son premier « *pentch* » près de l'actuel marché, et créa, à quelques centaines de mètres à l'Ouest, « *petcha Ngaraf* ». Pour recevoir Sira Badiar, il fonda « *petcha Lynguère* » en face de sa propre maison. C'était un tireur d'élite et n'intervenait que devant le danger, mais il n'était pas un chasseur professionnel. Quand l'éléphant « *Diognick* » ravageait la contrée, malgré la présence des chasseurs, c'est Samba qui alla l'abattre à Petch, et l'animal tomba dans le lac « *Mbelo Ndjindé* ». Un autre éléphant qui troublait la quiétude des habitants obligea Samba à intervenir une seconde fois. Il chargea son « *dibi* » (gros fusil) que portait toujours l'un de ses suivants. Lorsqu'il aperçut l'animal, il déchargea ses balles sur lui et la bête s'écroula. L'éléphant « *Lérane* » a donné son nom à l'emplacement où il était tombé. De nos jours, le village compte deux parties : Lérane Koli et Lérane Sambou.

Plus tard, un chasseur toucouleur thioubalo vint chasser des éléphants à Djilor. Il s'appelait aussi Samba SARR. La confusion entre les deux Samba SARR partit de cette homonymie. En vain, il voulut chasser des éléphants, mais ne put tuer qu'un buffle (*koba*) et un pangolin (*ndiakhate* en wolof) (*khang* en sérère) à Ndour-Ndour. Il émigra vers le grand marigot de Bambadala pour s'attaquer au gros éléphant qui y vivait, mais ne réussit pas à l'atteindre. Il resta dans le Niombato. Ses descendants se trouvent encore à Sandikoli, à Sangako, à Missirah. C'est finalement le chasseur Tamba qui tua l'éléphant de Bambadala.

Samba SARR organisa le village de Djilor en plusieurs quartiers :

1. Ngaraf, avec Keur Diata Coumba SARR, Keur Lacoumba LOUM, Keur Kouci DIOUF, Keur Diombo SENHOR;
2. Ngorine, avec K. Birame Mbine SARR (Farba). K. Mono Ndoung SENHOR, K. Ama SARR Ngoné (Bidjé);
3. Khoulang, soit Vanock (cour intérieure), avec Mbaba Dialo BOP, K. Wal Boury SENHOR, K. Goumbo DIAKHAM, K. Mapenda DIOUF, K. Mbagne Kangou NDIAYE, K. Ngolo FAYE, K. Ndiafane DIOUF, K. Diamane DIOM, K. Bouré Gnilane DIOUF.

Samba SARR accorda la main de sa nièce Mengué Mboulane à Dialo BOP, originaire de Bani Mbobène dans le Baol, qui était venu demander un cheval au Bour Diognick Mafal Fatime. Avant l'avènement des FALL dans le Baol, c'étaient les familles BOP et DIATA qui régnaient dans le Baol. Pour détrôner Diana BOP, ses adversaires désignèrent un homme rusé pour lui conseiller d'aller se cacher dans la futaie et d'y fabriquer lui-même un petit mortier où l'on placerait le gri-gri qui pourrait lui permettre de régner longtemps sur le Baol. Diana obéit, se rendit dans le « *soutou* » (touffes d'arbres), se déshabilla, et commença à creuser le bois. A son insu, on plaça des groupes autour de lui. Quant il eut fini de façonner son mortier, il rentra satisfait au village. Ses adversaires provoquèrent une réunion pour le dénigrer et déclarèrent que Diana était Laobé, et par conséquent, ne méritait pas de rester à la tête du Baol. Ceux qui l'avaient vu travailler le bois, témoignèrent que Diana était sculpteur de bois. Voilà comment Diana perdit la couronne du Baol. Les enfants de Dialo et de Mengué sont : Sengane Mengué, fondateur de Bandandar, Ndiack Mengué fondateur de Ndiégane, Diakhèr Mengué, Sindine Mengué épouse de Barka Moussou MBODJ, fils du Bour Saloum Sengane Diogop. Leurs enfants furent Tagne Sindine MBODJ, Sira Diogop Sindine MBODJ, Yacine Diogop. Tagne Sindine épousa Ndiouck et eut de lui comme enfants : Samba Ndiouck (appelé aussi Mambodj Ndiouck), Adame Sira Ndiouck. Mambodj se maria avec Yandé et de ce mariage naquirent Barka Yandé MBODJ, Sengane MBODJ, Sira Diogop MBODJ, Selbé MBODJ, Yacine Diogop MBODJ. Barka Yandé est le père de Fara Selbé MBODJ, de Tagne MBODJ, de Niawout MBODJ, et avait comme filles Adam Bakar MBODJ, Bigué MBODJ épouse de Scyni MBODJ le fils du Bour Saloum Guédel MBODJ.

Ngolo FAYE se maria d'abord à Khane DIOUF à Félanc. Ils eurent comme enfants Lat Sané Khane et Ndéné. Ngolo épousa ensuite Khadiome Mama, nièce de Samba SARR. C'est leur enfant Fara Khadiome qui se maria avec Mane DIOUF Gnilane. Leur fils s'appelait Ndéné Mane FAYE. A sa mort, Fara Khadiome n'avait pas d'héritier du côté paternel parce qu'il était étranger. C'est Wamossi Salimata SARR, qui était son parent du côté maternel, qui fut son héritier. Il emmena Mane DIOUF à Cial. Ils avaient des enfants nommés Ngosside Mane, Mignane Mane, Wamossi Mane, Wangué Mane. Le fils de Ngosside Mane s'appelait Samba Témade, dont la mère était Témade NDIAYE. Samba Témade était le père de Koly Siyé Ndiouck Boury SARR. Mignane Mane était le père de Gnovi Gnilane. Gnovi est le père de Koly Siyé Nogoye. Koly Siyé Nogoye, père de Diène Coumba BAKHOUM et de Diène Thioro. Wamossi Mane est le père de Samba Adam Ténine. Ce dernier est le père de Samba Diéry, Samba Ndiaré, Diamé Ndiaré, Goumbe, leur sœur.

Diamé est le père de Déthié Fady, Koly Siyé Fady, Coumba Diodio Fady, qui émigrèrent à Rufisque et à Thiès après la bataille de Ndong où leur père trouva la mort.

Wal Boury Ngouye, originaire de Ngouye Peye, épousa : 1) Gnilane Cambé, nièce de Samba SARR et mère de Birame Ndiémé Gnakhana, de Mosse Gnakhana. (Mosse est la mère de Djiko Mosse Diakhame de Khadiome Mosse Diakhame. Khadiome est la mère de Ndiouck Mboul SENHOR, cette dernière est la mère de Ndiaré DIOUF, de Moussa DIOUF, de Sira SONKO); 2) Yandé Cambé, nièce de Samba SARR est la mère de Ngo Yandé.

Les SARR de Keur Diata Coumba Diouf SARR appartiennent à la noblesse du Sine-Saloum et du Djoloff. Dans le Diognick, ils furent tour à tour lamane et Diaraf.

Voilà comment les familles de Djilor sont rattachées à celle de Samba SARR. Il y eut parfois des contestations, ce qui est courant dans la vie des hommes. Mais quand deux hommes se rencontrent dans la forêt, l'un en train de chasser, l'autre en train de fonder un village, le but poursuivi par chacun est clair. Or Diégane se rendait dans la forêt du Diognick uniquement pour la chasse. Samba, lui, s'y était rendu pour fonder un village, une communauté. Diégane était le premier ami de Samba, avant que ce dernier eut d'autres connaissances et d'autres amis. C'est pourquoi, on ne sépare pas leurs noms, mais ils poursuivaient des buts différents.

Le Commandant de Foundiougne, M. DE GALLON, qui s'intéressait à l'histoire, s'était rendu un jour à Djilor pour demander aux notables le nom du fondateur du village. On hésita, on tergiversa et on dit même que tous étaient venus ensemble. DE GALLON ajouta que, même si cela était vrai, le groupe devait avoir un guide, un chef. Si l'on entre dans une case, il y a toujours un pied qui devance l'autre, mais on n'y entre pas pieds joints. L'on finit donc par lui avouer que Samba SARR était bien le fondateur de Djilor. L'un des contestataires de Djilor, de *mène* Pouma, écrivait dans une lettre de 1948 (à A. SARR) : « Je suis le fils de votre sœur Adam SARR, descendante directe de Samba SARR, le fondateur de Djilor qu'on peut appeler le « Duc de Djilor ». Mon père s'appelle N. N. F., prisonnier de guerre de Maba et captif des Mandingues » (p. 1 de la lettre). « Et nous à Djilor, dont nos grands pères ont fondé la région entière bien avant l'arrivée des Guélavars dans le pays, nous sommes les Ducs de cette région. Pourquoi nous n'avons pas droit au commandement des cantons et que nous l'avions hier ? On préfère donner ça à des peulhs qui ne méritaient rien chez eux, ni hier, ni aujourd'hui » (4^e page de la lettre). La même personne, n'ayant pu obtenir satisfaction pour le commandement, changea de version. Désormais Samba SARR ne sera plus pour lui le fondateur, mais le « Pouma » Diégane, dont il était le descendant par la famille maternelle. Lorsque le Bour Saloum Fodé DIOUF, de mère et de père guélavars, fut mis au courant, il désavoua la personne, estimant qu'A. SARR connaissait mieux le problème et avait donné des détails précis à l'appui de sa version. Alfa MBODJ, ex-chef de canton de Djilor, bien que de *mène* Pouma, abondait aussi dans le sens d'A. SARR dans la communication parue dans « Penthioum Saloum » lors du colloque sur le Gabou de 1980 (p. 28).

La tombe de Samba SARR se trouve dans l'emplacement de sa mosquée à Ngaraf, car il était musulman, mais il n'avait point cherché à islamiser ses compatriotes. Avant sa mort, il avait prédit qu'un arbre fruitier pousserait sur sa

tombe, mais qu'il serait défendu à ses descendants de manger les fruits de cet arbre. C'est un baobab qui poussa sur le lieu, et les paroles de Samba sont encore respectées. Samba avait recommandé de même à sa famille de ne jamais consommer de la viande de porc, car celui qui désobéirait devrait mourir sans tarder ou deviendrait, avec de la chance, seulement aveugle.

Quand ses descendants devinrent Tiédos, l'un d'eux qui se moquait des paroles du marabout, se régala avec la chair de sanglier. Avant l'aube son ventre gonfla, le domina, l'apeura. Il le poignarda et mourut. Plus tard un autre descendant de Samba demanda qu'on lui prépare de la chair de porc, mais en ville chez sa cousine, et qu'en apportant le plat, qu'on le fasse passer par dessus la clôture et non par le portail. En procédant ainsi, la prédiction du marabout serait annulée. Les ordres donnés furent convenablement exécutés, et le téméraire se servit copieusement à midi. Vers le crépuscule, il s'aperçut que son enfant était absent. On lui indiqua que le garçon était parti se promener vers la mer. Le père se fâcha et réprimanda la famille insouciant qui ne s'inquiétait pas de l'absence d'un des siens. Ainsi le père sortit à grandes enjambées, mais malheureusement une souche de bois mort le blessa grièvement et il trépassa. Depuis, les descendants de Samba SARR n'osèrent plus consommer de la viande de porc, même quand ils demeuraient animistes.

• Les troupes de Maba, après avoir attaqué Djilor, s'étaient dirigées vers Foundiougne, mais à l'arrivée à Sap, ils prirent la direction de Mbélane et allèrent passer la nuit à Sokone. Le lendemain de bonne heure, Maba rassembla les siens, ses collaborateurs intimes, et leur dit que Dieu lui avait révélé que le fondateur de Djilor était un saint et qu'on verrait ses descendants se rendre à la Mecque. Le premier pèlerin originaire de Djilor est en effet un membre de la famille de Samba SARR.

LES GUÉLAVARS OU NIANTHIOS⁽⁶⁾.

Pour des raisons extraordinaires, la princesse Siranding SANÉ avait, à l'improviste, quitté le domicile familial. Son absence se prolongeant, la famille éplorée se demandait s'il s'agissait d'une intervention du diable ou d'une simple fugue.

Un grand chasseur, Kaya Mana Bana, qui avait l'habitude de sortir seul, aurait vu sortir d'une grotte appelée « Tympo Dympa » une fille d'une étonnante beauté, tant il y avait de grâce dans ses gestes, et d'harmonie dans sa nature. N'ayant jamais vu une telle créature, le chasseur s'enfuit. Son étonnement était d'autant plus grave qu'il ne parvenait guère à s'expliquer comment la personne qu'il venait de voir pouvait vivre seule au milieu de la savane. Mais, comme il était superstitieux, et craignait les génies malfaisants de la forêt, il n'osa rien dire à qui que ce fut.

(6) La tradition d'origine, relative aux *Gelwaar* du Gaabu, est à rapprocher de celles que rapportent BOURGÉAU (légende de *Yambe Kam Gelwaar*) et KERSAINT-GILLY (légende d'*Amina COULOUBALY*). Selon BOURGÉAU, les *Gelwaar* descendent de *Yambe Kam*, qu'un chasseur découvrit mystérieusement dans une grotte. Selon KERSAINT-GILLY, leur ancêtre est *Amina*, princesse du *Kuarta*, qui vint se réfugier au *Gaabu* et fut découverte dans une grotte (voir BECKER & MARTIN, 1972, p. 745-746 et 749).

Peu de temps après, un pasteur eut la même vision et s'empressa d'aller rendre compte au roi du Gabou qui était alors Tiramakha TRAORÉ.

Mais la princesse ne sortait de sa demeure grossière qu'au lever du soleil pour se chauffer et faire les cent pas. Pour se l'accaparer, le roi se mit à la tête d'une petite troupe composée de guerriers, de chasseurs et d'un berger qui devait leur servir de guide. Quand ils arrivèrent près de la grotte, ils la cernèrent et la saisirent à l'aide d'un épervier. La fille fut destinée au chef.

Avant d'aller partager la vie de la cour royale, la prisonnière dit au roi : « Je partirais avec vous, vivrais parmi vous, et serais votre épouse si vous me promettiez de ne jamais me maltraiter, ni me mettre sur un pied d'égalité avec vos premières femmes. Si ces conditions vous convenaient, je vous donnerais, en retour, des enfants dont les noms seraient répétés dans tous les coins de la terre ».

Le roi accepta, et partit avec son butin qu'il mit en croupe. L'arrivée de la nouvelle reine fut fêtée avec pompe dans tout le village. Quelques années après, naquirent de ce mariage des enfants qui seront les premiers Nianthios ou Guélavars du Gabou, ancêtres de ceux d'aujourd'hui. La nouvelle famille comprenait deux garçons : Mana Sira Bana et Dialia Kéba. Le fait que les premiers princes ne portaient pas le nom de leur père pourrait intriguer les non-initiés à l'histoire africaine. En effet, les anciens étaient pleins de bon sens, car on est sûr d'être l'enfant de sa mère, mais l'appartenance au père peut toujours prêter à équivoque. C'est pourquoi beaucoup d'Africains tiennent au matriarcat, comme c'est le cas chez les Bainoucks, les Balantes, et les Nianthios ou Guélavars.

On dit que deux filles naquirent également : Balaba et Tenamba. Cette dernière eut trois filles qui furent mariées respectivement aux rois des provinces du Gabou nommées Sama, Pathiana et Djimara.

LA BATAILLE DE TROUBANG (1335)⁽⁷⁾.

Le Gabou était une riche contrée au sol fertile où se développait l'élevage. Son voisin, le Fouta Djalon, repose sur un sol aride et pauvre. Au Gabou, les hommes sont robustes, bien campés et animistes, alors qu'au Fouta les hommes sont grêles

(7) Il y a dans ce récit de la « bataille de Troubang » un probable mélange de données qui concernent la migration très ancienne des *Gelwaar* vers le *Sijn* et le *Saalum*, et de détails qui ont trait à la fin de la dynastie des *Naanco* (famille maternelle régnante du Gaabu, qui correspond aux *Gelwaar* du *Sijn* et du *Saalum*). La plupart des informations sont identiques à celles des récits sur la fin de *Janke Waali Saane* (voir par exemple M. MANÉ, Contribution à l'histoire du Kaabu, des origines au XIX^e siècle, *Bull. IFAN*, B., t. 40, n° 1, 1978, p. 142-149 et 156-157, où l'événement est situé en 1865; J. VELLEZ CAROÇO, *Monjur. O Gabú e a sua história*, Bissau, 1948, p. 121-125, qui le place en 1865; ainsi que les études récentes de C. ROCHE, C. QUINN et F. A. LEARY). Voir aussi le récit transcrit dans la revue *Afrique-Histoire*, n° 1, 1981, p. 35-36.

Il semble donc difficile de retenir ce récit comme une source sûre pour la migration des *Gelwaar* vers le *Sijn* et le *Saalum*, comme le fait par exemple H. GRAVRAND (*Le Gabou dans les traditions orales sereer et guéwar*, Actes du Colloque sur le Gabou, p. 49-50). Cependant, on peut supposer que le départ des *Gelwaar* s'explique par une guerre ou un conflit de succession au pays du *Gaabu*. On doit de toute façon tenir compte d'autres versions fort différentes sur la venue des *Gelwaar* (voir les différents textes cités dans BECKER & MARTIN, 1972, p. 742-755, ainsi que les traditions villageoises des Iles du *Saalum*).

et chétifs; l'Islam y est leur religion. Or les Peuls convoitaient les richesses et les bras du Gabou; de même ils désiraient se marier avec les Nianthios pour mieux asseoir leur pouvoir. Pour y parvenir, on tenta plusieurs expéditions contre le Gabou.

On dit que l'Almamy du Fouta, Ibrahim DIALLO, aurait été conseillé par ses marabouts d'épouser la princesse mandingue Dianké Wali, fille de Dianké Wali, car de ce mariage devait naître un fils qui pourrait régner sur tout le Fouta, mais ce projet avorta, car il n'était pas dans les mœurs mandingues de mêler leur sang à celui des Peuls, et le roi Dianké Wali s'opposa donc au mariage de sa fille. Devant ce refus, l'Almamy entra en colère et attaqua le Gabou.

Après la première tentative vaine, la province la plus proche du Gabou prit l'initiative d'une attaque repoussée par les guerriers mandingues. Pour harceler les Gaboukés, on songea à des entraînements pour le pillage confiés aux enfants appartenant aux hautes couches sociales, pour leur apprendre le métier des armes. A ces attaques mineures s'ajoutaient d'autres provocations. Ainsi les talibés sarakholés qui se trouvaient à Manda, décapitèrent trente mandingues d'un groupe qui comptait trente deux jeunes gens qui étaient chargés d'aller chercher des chevaux au Fouta, cela parce qu'ils étaient païens. Les deux jeunes épargnés retournèrent sur leurs pas et rendirent compte à Dianké Wali. Le roi, qui s'attendait à une grande attaque de la part du Fouta, mit en place plusieurs armées. La première, avec mille deux cents hommes, était divisée en trois groupes de quatre cents hommes. Le premier groupe fut massacré, le deuxième subit le même sort. Le troisième demeura intact. La deuxième armée comptait douze mille hommes, avec des éclaireurs comme Mamary SANE et Toura SANE. Mamary fut décapité.

Les deux armées se rencontrèrent à Troubang, nom qui signifie : « tout est anéanti ». Ce fut une bataille rude, acharnée et fort longue. Elle dura 16 ans et 6 mois, pendant lesquels le roi du Gabou fut le plus éprouvé. Sa capitale était assiégée, et ses meilleurs guerriers moururent ou furent mis hors de combat. Partout planaient la misère et le deuil, et la famine décimait les habitants. Ce fut alors le moment le plus critique de l'histoire du Gabou. Tout le peuple jura de chasser l'ennemi envahisseur ou de mourir sur place.

A la fin, quand il vit la défaite proche, le roi donna l'ordre de mettre le feu aux sept tatas qui défendaient la ville. A leur explosion, les guerriers assaillants et les défenseurs furent tous carbonisés. Tout le champ était jonché de cadavres d'hommes et de chevaux.

On dit que Dianké avait rassemblé toute sa famille et y choisit trois Princes et quatre Princesses, auxquels il dit « Pour ne pas voir notre race s'éteindre, vous allez vous sauver du côté de l'occident. D'après nos dieux, vous continuerez à régner dans ces pays lointains. Quant à moi, je sens que ma dernière heure est venue, car je ne m'enfuierai pas de la capitale de mes ancêtres ». Sur ce il monta avec ses femmes et le reste de ses enfants sur le tas de poudre et de munitions qui restaient et se fit sauter. Ce fut la fin du règne des Guélavars dans le Gabou.

Des décombres surgit une jeune fille Nanthio, appelée Koumanthio, qui fut conduite devant l'Almamy : celui-ci l'emmena au Fouta et la prit comme épouse. Ses femmes peules de peau blanche déménagèrent, en refusant de cohabiter avec une princesse mandingue à la peau noire. L'Almamy remercia, après la bataille de Troubang, le ciel qui lui avait donné Koumanthio.

ÉMIGRATION DES GUÉLAVARS⁽⁸⁾.

Après la désastreuse bataille de Troubang, les trois Princes Guélavars et leurs quatre sœurs ayant échappé à la mort et au déshonneur qui les menaçaient, se dirigèrent vers les pays du Sine et du Saloum actuels en traversant le Rip, le Niom Bato. Ils s'installèrent d'abord à Coular, puis à Bayé où ils vécurent libres mais non puissants.

Cependant ils s'organisèrent et choisirent pour roi symbolique Mady MANE, frère de la Princesse Mousse Coto. Cette dernière est la mère de Sira Badiar MANE et de Takoura SENGHOR.

De Bayé les Guélavars se rendirent à Ndiokane, puis à Koté Nété en passant entre Bandoulou et Thiofyor. Mais les événements les obligèrent à rebrousser chemin et ils revinrent sur les bords du Saloum qui, à ce moment, n'était qu'une grande rizière. Ils y passèrent une nuit au cours de laquelle la mort faucha parmi eux sept jeunes Guélavars.

Étonnés par ce miracle, les Guélavars se dispersèrent pour se retrouver, peu après, à Djilor auprès de Samba Coumba Ndiaye SARR.

Takoura SENGHOR se dirigea vers Bambalam, près de Sadioga, où il fut nommé peu de temps après.

Wacoumbof NDONG fut installé à Lélevanc devenu plus tard Péthia Make (= vestiges d'une grande ville).

La Princesse Sira Badiar quitta, à son tour, Péthia Make pour regagner Djilor. Mais le fait de l'y envoyer n'était qu'une ruse pour déjouer la résistance sérère. Sira réussit à se faire couronner et devint ainsi la première reine de Djilor qui eut une véritable influence sur les habitants du pays. Jusque là, les Guélavars régnerent à Coular, à Bayé, à Bambalam, à Péthia Make mais leur pouvoir était très limité.

Cela provenait de ce qu'ils se heurtèrent à la résistance sérère, peuple déjà

(8) Les renseignements contenus dans le paragraphe sur « l'émigration des Guélavars » et dans le suivant sur le règne de « Wacoumbof NDONG » doivent être comparés à ceux de LE MIRE, qui évoque la période dans le texte précité sur le Djilor mais surtout dans l'article sur le « Tour-Petj ». Des points de désaccord assez importants apparaissent, et l'on hésite souvent à préférer telle version à l'autre. Cependant, on peut retenir que la reine Sira Bazaar a joué un rôle important; les précisions sur l'origine de Wacoumbof Ndong et son rôle dans le Joolik restent insuffisantes, bien qu'il soit considéré comme un unificateur du pays.

On se référera, pour la description de la cérémonie annuelle de *Tuur a Pec*, à la description plus détaillée de LE MIRE et de I. TALL. Signalons que Petj est un village proche de Djilor, qui aurait été fondé par Sira Bazaar fuyant la cour de Kahone; son nom serait d'origine wolof (*pec* ou *paj*, « fondé par Sira Bazaar fuyant la cour de Kahone »); son nom serait d'origine wolof (*pec* ou *paj*, « fondé par Sira Bazaar fuyant la cour de Kahone ») et serait « allusion au fétiche que le Bour Saloum mit dans une magnifique selle signifiant maléfice » et serait « allusion au fétiche que le Bour Saloum mit dans une magnifique selle qu'il envoya à Sira Badiar » (L. CRÉTEAU, t. 5, p. 222). C'est à Petj qu'on trouve encore les grands tumulus qui sont les tombes de compagnons des premiers souverains *gelwaar*; les *gelwaar*, comme Sira Bazaar, Wacoumbof, Lat Cilor, sont enterrés là où sont effectuées les cérémonies annuelles. On affirme en général que le nom du village fut donné par les Sérères, lors d'une seconde fondation, et désigne les ruines du village abandonné (*pec* en sérère) par les *Gelwaar*. Cette création, assez récente, est due à Mausem Luam qui venait de Djilor, vers le début du XX^e siècle.

Selon A. SARR, Sira n'a pas fondé Petj et n'a jamais habité Kahone qui n'était pas encore créé. Le nom de Petj est d'origine sérère désignant un emplacement de village abandonné. Sira est enterrée auprès de Madi Maane à Bayé, et non à Petj.

aguerri et avide de liberté. Le vrai règne Guélavar dans le Sine-Saloum commença donc avec Sira. Et c'est pour cette raison qu'elle choisit comme « *backe* » : « Sira Badiar, *Tène Férou mâte*, Wacoumbouf, à *réfe* » (= Sira Badiar est la fondatrice de notre règne. Wacoumbouf lui succéda).

Plus tard, elle changea de « *backe* », car l'éloignement de Massa Valy avait créé auprès d'elle un grand vide et, chaque matin, les tam-tams exprimaient la nostalgie de la reine : « *Va ta, Va ta, I Ndieg Diam, De Ndieg Diam* » (Ceux de là-bas, ceux de là-bas. Que nous ayons la paix et qu'ils aient la paix).

A sa mort, Sira fut enterrée, comme elle l'avait demandé, à Bayé près de Mady MANE.

Elle fut remplacée par Wacoumbouf NDONG, ancien roi symbolique de Péthia Make.

WACOUMBOUF NDONG⁽⁸⁾.

Wacoumbouf NDONG est le premier roi Mandingue du Diognick. Il avait succédé à la reine Sira Badiar.

Il gouverna avec beaucoup d'ordre et fut secondé par des Ministres dont les principaux étaient : Le Grand Diaraf, le petit Diaraf, le Grand Farba, le Saltigui.

En dehors de ses qualités d'organisateur, le règne de Wacoumbouf ne fut marqué par aucun autre trait saillant. Néanmoins, la paix régnait dans le pays dont la population s'adonnait aux travaux des champs et pratiquait l'élevage.

Wacoumbouf mourut subitement de maux de ventre. Sa famille éplorée jeta les harnais des chevaux dans le marigot de Djilor. Et le roi défunt fut enterré à Péthia Make.

Son successeur fut Diégane Coumba Birame.

Depuis ces temps reculés et jusqu'à notre ère, les Saloum-Saloums, mais surtout ceux du Diognick, vont à l'approche de chaque hivernage, verser de la farine de mil délayée dans de l'eau sucrée sur le tombeau de Wacoumbouf. Cette cérémonie est dénommée « *Touroune Pêche* ».

Cela occasionne toujours une très grande fête présidée par le roi et pendant laquelle les descendants du roi défunt ont les deux bras ligotés sur le dos et attachés aux piquets de bois qui se dressent sur la tombe de leur ancêtre. Ils reçoivent, en retour, une forte rémunération. Car le fait de les avoir attachés en leur versant de la bière de mil serait un porte-bonheur pour les récoltes prochaines.

CRÉATION DU ROYAUME DU SINE⁽⁹⁾. MASSA VALY DIONE (vers 1350).

Massa Valy DIONE était le fils aîné de Sira Badiar MANE, reine de Djilor. Orgueilleux à l'extrême, il ne pouvait souffrir d'être commandé par une femme. Il

(9) Le récit d'A. SARR doit être complété par toutes les autres informations disponibles au sujet du premier souverain *gelwaar* du Sini, nommé *Maysa*, ou plutôt *Mansa Waali Jon MAANE*. On verra ces diverses versions dans C. BECKER & V. MARTIN, 1972, dans la « Chronique » de N. DIOUF et l'« Essai » d'A. B. BA sur le *Saahum*, pour constater les points d'accord et de divergence quant à l'origine, à la personnalité et au rôle de ce souverain. On remarque en particulier que les contradictions subsistent à propos de l'apparementement entre les premiers *gelwaar* et que la généalogie établie à l'aide de la Chronique de N. DIOUF reste hypothétique.

décida en conséquence de s'en aller bien loin, n'importe où, pourvu qu'il n'ait plus à obéir à une « *borome-seur* » (porteuse de pagnes).

Après avoir quitté le Saloum, il se dirigea d'abord vers le nord, puis vers le nord-ouest où il s'établit en créant le village de Mbissel.

Devenu Chef de la région, Massa lui donna le nom de la Princesse Sine-o-Méo. Ce fut l'origine du pays du Sine.

Chaque année, au moment des récoltes, le Bour organisait des jeux de luttes où toute la jeunesse était conviée. Une fois, le « *gare-yo! gare-yo* » des « *lambes* » sères attirèrent un jeune homme bien découpé, grand, beau, aux muscles saillants.

Pendant plusieurs jours, cet athlète terrassait tous ceux qui osaient se mesurer à lui et détint ainsi le titre de champion. La Princesse Sine-o-Méo tomba amoureuse de lui et demanda à l'épouser immédiatement.

Massa Valy s'opposa à cette union et dit à Sine :

« O Sine, toi, Princesse Guélavare
Oses-tu aimer un badolo?
Vas-tu trahir les Guélavars? »
« O mon frère, répondit Sine
Bougar n'est-il pas Diambour? »

Après ces pourparlers, Sine épousa le paysan lutteur, Bougar Birame FAYE.

LÉGENDE⁽¹⁰⁾.

Peu de temps après, Massa Valy sortit une nuit à l'insu de sa famille, se dirigea de nouveau vers le Saloum d'où il était parti. Arrivé en pleine brousse, Massa se déchassa et disparut.

Le lendemain, on se mit à sa recherche. Après quelques heures de marche, on reconnut les empreintes des pieds du roi et ses chaussures soigneusement déposées sur le sable.

Un jujubier avait déjà poussé entre les deux dernières empreintes. L'une des racines principales était dirigée vers le Nord (Royaume du Sine), l'autre vers le Sud (Royaume du Saloum).

Chaque année, Sine-Sines et Saloum-Saloums allaient verser de la bière de mil sur le jujubier de Massa Valy. La rencontre des deux peuples sères occasionnait parfois des incidents graves. Car l'on s'armait de part et d'autre. Or chaque peuple prétendait être le seul à s'arroger le droit de fêter la disparition de Massa Valy.

WAGANE MASSA FAYE⁽¹¹⁾.

Wagane Massa FAYE, fils de Bougar Birame FAYE et de la princesse Sine-o-Méo, monta sur le trône. Mais il devait, plus tard, abandonner Mbissel pour aller

(10) Le texte retrace la disparition mystérieuse de *Maysa Waali* et la fondation du *fungol* (lieu de culte *sereer*) qui porte son nom. On comparera cette version à celle que rapportait LE BRASSEUR en 1778 (p. 101-102), et on verra l'autre version sur ce fait dans le paragraphe « Mbégane NDOUR. Légende ».

(11) Le texte sur *Waagan* est bref. Ce roi, qui porta sa capitale de Mbissel à Diogolor, était le

s'installer à Ndongolor qui devint ainsi la nouvelle capitale du Sine.

Il continua à organiser le royaume, parvint même à se faire aimer de ses administrés. Il régna sur le Sine jusqu'à sa mort.

Le choix d'un nouveau roi s'imposait. Or Wagane avait plusieurs enfants : Yakisse Wagane, Dougou-Dougou Wagane, Khandiang Wagane, Diokel Wagane, Koly Mbégane Wagane, etc.

Tous avaient droit à la couronne, étant princes, Guélavars par leurs mères. Mais d'après les us et coutumes, l'aîné devait être couronné.

KOLY MBÉGANE WAGANE FAYE (12).

Koly était le cadet de sa famille et savait qu'il devait attendre les règnes successifs de ses frères aînés. Pour cette raison, le jeune prince s'impatienta. Comme le Grand Empereur des « Toubabs » il voulut s'imposer au Conseil des Notables pour régner à la place de son père. Mais Koly se heurta à la résistance farouche des dignitaires. Il entra en colère, alla organiser une armée à Ndalane — Beur-Diack, puis déclara la guerre aux Sines-Sines et les vainquit. Les Saloums allèrent au secours des vaincus et furent battus à leur tour.

Comme les « Grognards », les *Tiédos* qui suivaient Koly furent appelés plus tard « *Kolyabés* » (hommes de Koly).

Ces vaillants guerriers subjuguèrent, sans difficultés, le Baol, le Cayor et le Djoloff.

Parmi eux il y avait un peuhl, nommé Laba Tenghella. Il était le fils de Macaïdy et petit fils de Silly Coumba Dioundioung. Ce dernier était l'aîné de Ilo Yalladi, ancêtre des Peuhls qui avaient suivi les Guélavars pendant leur émigration. Ce fut le premier pasteur du pays.

Au cours de l'expédition, pendant que les hommes se reposaient, à l'ombre d'un grand arbre, un épi frais de gros mil (*samé*) tomba au milieu du cercle qu'ils avaient formé. Ils furent très étonnés, car c'était en pleine saison sèche. Après avoir sondé tout l'espace, ils virent perché sur l'une des branches, le perroquet qui venait de leur faire la surprise.

Labá promet de poursuivre l'oiseau, qui avait aussitôt repris son vol, pour savoir de quelle région il venait.

Il arriva ainsi dans le Fouta Toro et vit plusieurs lougans de mil qui portaient de très beaux épis.

neveu de *Maysa Waali* et le fils de la princesse *Sim o Mew* et du lutteur *sereer* *Bugar Biran Fay*. Selon N. DIOUF, dont la version semble plus vraisemblable, *Waagan* était le fils de *Tening Jom*, qui était elle-même la nièce de *Maysa Waali* et la fille de *Sira Bajaar*.

A. SARR ne cite que cinq fils de *Waagan*, alors que N. DIOUF donne le nom de neuf fils (sur les 24 qu'il eut) et mentionne neuf filles. « Diokel » et « Koli Mbégane » ne paraissent pas chez N. DIOUF.

(12) L'épisode relaté représente, à quelques détails près, une réplique des traditions relatives à *Koli Tengela Ba*, le fondateur de la dynastie *Deianke* du *Fouta Tooro*. Il semble que l'identification de *Koli*, le fils de *Waagan Fay*, avec *Koli*, le conquérant du *Fouta*, soit hasardeuse. Cependant, le texte d'A. SARR ajoute un élément nouveau qui vient encore compliquer le problème pourtant très épineux de (ou des?) *Koli*, de son origine, de ses migrations et de ses conquêtes.

A son retour, Laba raconta à Koly ce qu'il avait vu et, celui-ci très émerveillé, entreprit la conquête du Fouta.

Il battit les Toucouleurs et devint leur chef.

A cette époque, le Fouta n'avait que des *Farbas* (Ministres) : *Farba Sivol*, *Farba* Ndioum, *Farba* Walaldé.

MARY NDOUR (13).

Mary NDOUR était un grand chasseur du village de Mboudaye, dans le Laghem.

Il était très intelligent et pratiquait aussi le charlatanisme.

Son nom était devenu célèbre dans le Saloum, le Sine et même en Gambie. Aussi lui envoya-t-on Kéna Mbèye, nièce de Massa Valy DIONE, qui avait une plaie très difficile à guérir.

A son arrivée à Djilor, capitale du Diognick, Kéna Mbèye en compagnie de Wal Siga DIOUME, se rendit à Mboudaye, près de Mary.

Les remèdes étaient efficaces et les soins assidus.

La plaie se ferma et se cicatrisa.

La Princesse rentra dans le Sine, mais après un court séjour la plaie se renouvela. On l'emmena de nouveau chez Mary qui parvint à la guérir définitivement.

Kéna Mbèye se montra reconnaissante envers son guérisseur qui n'était point indifférent devant la beauté de la convalescente.

Pour obtenir la main de la Princesse, Mary entouré de paysans et de chiens de chasse, la ramena chez son oncle, le Bour Sine et lui fit part du but de son voyage.

Furieux, le roi renvoya son hôte sur la place publique et promit de le châtier de sa témérité.

Mary réussit à prouver au roi son pouvoir occulte et celui-ci accepta de lui donner sa nièce en mariage.

LÉGENDE.

Pendant la nuit, il y eut une forte tornade qui inonda le village. Le Roi était très satisfait, et se disait secouru par les Dieux du Sine qui avaient envoyé cette punition au chasseur téméraire qui avait l'air d'oublier sa condition sociale. Dès

(13) *Mari Nduur*, le chasseur *sereer* de Mboudaye, est également appelé *Marga Caac Nduur*. A. SARR considère *Kéna Mbey*, la mère de *Mbegan Nduur*, comme la nièce de *Maysa Wali*, ce qui est contredit par d'autres traditions. On comparera les données d'A. SARR à celles d'A. B. BA (p. 17-19), qui suggère que *Mbegan* « était le neveu utérin de *Buur-Sine* *Maysa Wali DIONE*, ou selon certains griots, le petit-fils d'une sœur de *Maysa* » (p. 17). Selon A. SARR, *Mbegan* est donc le « petit-neveu » de *Maysa Waali*, et *Kéna Mbey* n'est qu'un sobriquet signifiant « celle qui séjourne au *Saalum* (= *Mbey*) ».

Les renseignements sur *Mbegan Nduur*, sa naissance, sa conquête du pouvoir, sa lutte contre *Elibana Sal* et *Jatara Tambedu*, son règne sont intéressants. Diverses précisions sont fournies par rapport aux traditions connues (voir BECKER & MARTIN, 1972) et au récit souvent complémentaire d'A. B. BA : ce dernier confirme largement les données d'A. SARR.

l'aube, Massa chargea un de ses domestiques d'aller voir dans quel état se trouvait son hôte orgueilleux et prétentieux. Mais la surprise de l'envoyé du chef fut à son comble quand il vit que le voyageur loqueteux, ses chiens et sa suite n'avaient pas été mouillés par une goutte d'eau et que l'endroit où ils se trouvaient était parfaitement sec. La fameuse place qui leur servit de refuge porte encore le nom de *Loul* (en sérère : envoyer). Après avoir été témoin de ce fait miraculeux, le domestique s'empressa d'aller le raconter à son maître qui ne pouvait en croire ses oreilles. Il se rendit alors au « *pinthia* » (place publique) et vit le même spectacle. Ce qui lui fit reconnaître, malgré tout, le mérite du *badolo*.

MBÉGANE NDOUR⁽¹³⁾.

Mbégane NDOUR était le fils de Mary et de Kéna Mbèye.

Son baptême fut célébré avec pompe. Son père sacrifia un éléphant et offrit un festin aux gens du Sine.

Mais malgré sa générosité, Mary n'était pas bien traité par le Bour Sine qui ne voyait en lui que son état de « *Badolo* » et souhaitait vivement la disparition de Mbégane.

Devenu grand, Mbégane prétendit à la couronne du Sine et devint roi.

Pour agrandir son royaume, il se battit contre le Cayor et après la victoire, fonda le village de « *Mékhèye* » (en sérère : me voici) et fora un puits à Ndande.

LÉGENDE.

Quand Massa Valy apprit que sa nièce était enceinte, il devint furieux et jura sa perte. Il allait accomplir son noir dessein quand les vieillards intervinrent. Peu de temps après, Kéna Mbeye accoucha. L'enfant était un garçon qui porta le nom de Mbégane NDOUR.

Massa Valy qui détestait Mar Ga Thiatch, père de Mbégane, chargea Diaodine Sellé de tuer le nouveau-né dès que sa mère se serait éloignée. L'occasion ne tarda pas à se présenter et Diaodine Sellé se rendit dans la case où se trouvait le bébé. Mais il vit celui-ci sortir une pipe de son aisselle et fumer. Sur son menton avait déjà poussé une grande barbe blanche. Sellé détala et raconta au Roi ce qu'il venait de voir. Massa se rendit sur les lieux et vit l'enfant dans la même position, face à l'Est. Il fut, à son tour, fort étonné et conclut que bien qu'issu d'un chasseur-*Badolo*, cet enfant extraordinaire serait plus tard capable de gouverner un royaume et il lui fit grâce.

Au retour de la maman, Mbégane n'avait point changé et il lui dit : « A l'avenir quand tu voudras sortir, tu auras soin de me laisser un gardien, sinon je pourrais être surpris et tué. Tu ne doutes pas que j'ai confiance en toi. Car depuis ma naissance, je me transforme, en ta présence, en lion et mange de la chair crue, sans que tu n'aies jamais voulu me dénoncer ».

Mais Diaodine est capable de dévoiler mon secret et, pour parer à ce danger, je vais le faire disparaître sous terre avec sa case.

A la tombée de la nuit, Diaodine Sellé et sa case disparurent sous terre.

Dans tout le village, on se demanda quelle pouvait être la cause de cette catastrophe. Massa Valy donna l'ordre d'appeler Sellé. Ce qui fut fait et le disparu répondit : « *Mbine came* » (dans la maison souterraine).

La personne qui l'avait appelé mourut sur le champ. D'autres téméraires subirent le même sort et l'on n'osa plus recommencer l'épreuve. De nos jours encore, les Sine-Sines prétendent que celui qui voudrait mourir n'aurait qu'à se rendre sur le lieu et appeler Diaodine Sellé.

La scène s'était passée à Mbissel, dans le Sine (lorsqu'on est chez Massa Valy et qu'on regarde vers l'Est, on a la maison de Diaodine Sellé à sa gauche).

L'ancienne demeure de Massa Valy DIONE était encore clôturée. Chaque année, on y égorgeait un bœuf. Avec la viande, les femmes préparaient du couscous qu'elles servaient dans des calebasses et qu'elles plaçaient dans la concession. Le lendemain, tous les habitants venaient en curieux voir les calebasses qui avaient été miraculeusement vidées pendant qu'ils sommeillaient.

Le fait le plus extraordinaire était qu'ils ne constataient sur le sable, préalablement balayé, aucune trace révélant le passage d'un être humain ou d'une bête quelconque.

LUTTE CONTRE ELY BANA⁽¹³⁾.

Le rêve de Mbégane était de se rendre dans le Saloum, patrie de son père, car jusque-là cette contrée lui était inconnue. Mais le pays s'appelait encore Mbèye et, à l'emplacement actuel de Kahone existait, depuis 154 ans, le village de Ndiob dont les Lamanes étaient Boukar O Gngong-Hane et Ngo-Yone.

Il passa par Marane, Diokoul, Kaolack et s'arrêta à Thiofack.

Le marabout Toucouleur, Ely Bana, dont la capitale se trouvait près de l'île Couyon, s'opposa au passage de Mbégane.

De part et d'autre, les guerriers faisaient des sorties au cours desquelles on perdait beaucoup d'hommes.

On rivalisa de ruse, d'endurance et de courage, mais les combats étaient sans issue.

Mbégane attaquait sans cesse, mais la résistance toucouleure était vive.

Déjà, pendant 17 ans, Ely et ses hommes avaient combattu les habitants de Ndiob pour les convertir à l'Islam, mais comme ils n'y parvenaient pas, ils se découragèrent et les baptisèrent « esclaves de totems » (note manuscrite rajoutée : Toucouleurs et Sérères peuvent se dire n'importe quoi sans qu'on ait le droit de se fâcher) dont le principal aura été l'arbre KAHONE, contrairement à l'appellation qu'on donne aux Musulmans qui se considèrent comme des « esclaves de Dieu ».

Le miracle les départagea : Ely fut tué par une morsure de serpent et Mbégane en profita pour disperser ses hommes et s'installer à Ndiob devenu Kahone.

LÉGENDE.

Pour vaincre son ennemi, Mbégane se métamorphosa en serpent et sa sœur en chatte. Ils se rendirent tous deux à la mosquée et attendirent. A l'approche du

crépuscule, Ely vint, comme d'habitude, dire sa prière. Il ôta ses babouches et entra dans la maison sainte. Aussitôt, le serpent se faufila dans l'une des chaussures et s'y enroula. Après la prière, Ely sortit et se chaussa de nouveau. Soudain le reptile le mordit. Tout le monde accourut, et la chatte qui était à l'affût s'empara du serpent. On trouva l'augure très favorable, et l'on ne s'inquiéta plus. Arrivés chez eux, ces animaux reprirent leurs formes humaines et furent très satisfaits d'avoir bien rempli leur mission. Pendant la nuit Ely Bana rendit l'âme.

DIATARA TAMBEDOU (13).

Diatara Tamedou succéda à Ely Bana. Malgré l'appui des Toucouleurs, il n'opposa qu'une faible résistance au Bour Sine.

Mbégame lui livra bataille entre Daga Mignane et Nguer, et Diatara trouva la mort au cours du combat.

Les Toucouleurs se retirèrent à Kandiané, mais ils y furent chassés par Mbégane qui les poursuivit jusqu'à Diama Toucouleur. Le reste de l'armée en déroute se rendit à Kabada (Gambie anglaise).

Le roi sérère conserva le pays conquis, l'agrandit et le réorganisa. Il avait confié la délimitation de son royaume à Saloum Souaré.

Sur les conseils du peulh Ilo Yaladi, il choisit Kahone comme capitale du Saloum.

PANHAYAYE SARR (14).

Il était né dans le Sine et appartenait à la famille des Guélavars ou princes du pays.

A la suite des nombreux conflits qui l'opposaient aux prétendants à la couronne, Panhayaye dut quitter le Sine pour aller s'installer dans le Djoloff.

Mais son départ fut suivi d'une grande sécheresse de deux ans. Les vivres manquèrent et le Sine connut la famine et la misère.

C'est après ces événements que le prince Valdiodio SARR, frère de Panhayaye, se rendit à son tour dans le Djoloff pour y chercher son frère et lui demanda de revenir dans le Sine pour essayer de rétablir la situation afin que le pays puisse connaître de nouveau la prospérité et le bonheur.

Panhayaye revint dans le Sine, la sécheresse disparut pour faire place à l'abondance, car chaque année les pluies étaient régulières et les récoltes bonnes.

Après la mort de Diomaye NIANE dont la capitale se trouvait à Sanghaye, Panhayaye devint Bour Sine.

(14) Le récit est détaillé et contredit sensiblement la version de N. DIOUF (p. 707). Toutefois, il ne résout qu'imparfaitement les problèmes posés par les nombreuses traditions relatives à ce souverain, qui est considéré dans la plupart des cas comme un simple paysan et non comme un *Gelwaar*. Voir BECKER & MARTIN, 1972, p. 740-741 et 742-755.

Il choisit comme capitale Ndokh-Saré situé à environ sept kilomètres de Somb. N.B. Récit recueilli d'un notable de Somb. Pour des raisons de famille, Panhayaye ne figure pas sur la liste des Bours Sine (note ajoutée à la main).

LE BADIBOU AVANT L'ISLAM. ANCIENNE PROVINCE DU GABOU.

Kandikounda a été fondé par Boufoutikouly LOUM. Il vivait dans un grand trou, qui se trouvait dans le tronc d'un baobab. Un chasseur venant du Niani constata que depuis qu'il était venu dans les contrées de Kandikounda, il commençait à rater tout son gibier. Il s'assit sous l'ombre du baobab et se plaignit. Il entendit une voix lui dire : « La brousse a un propriétaire ». Il demanda donc qui en était le propriétaire. Il lui fut répondu « C'est moi ». La voix dit au chasseur que s'il tuait l'oiseau nommé « *proprio* », il ne manquerait plus jamais le gibier. Ensuite, elle lui conseilla d'aller habiter sur l'autre rive de la rivière.

Un autre homme, Valy Mang Kandi, de passage, s'installa sous le baobab, et dit « J'ai trouvé un pays ». Mais Bafouti, sous le baobab, lui répondit : « On ne trouve pas un pays avec son propriétaire ». Valy lui demanda donc du moins une place pour habiter. Il alla ainsi aux *Faroy* (bord des rizières), mais Boufouti lui dit qu'il ne voulait pas entendre ses « *dioundiouns* ». Il désobéit, et Bafouti alla percer ces tambours et les enterra. On dit qu'à l'endroit où on les a enterrés, se sont dressés des fromagers qui servent à des « *tours* » (rites traditionnels). Sur ce fait, Adiouma SARR, le compagnon de Valy Mang, s'en alla vers Bafouti. Ce dernier lui dit d'aller s'installer vers le Sud et de baptiser le village du nom de Adiouma Sar Koto. Valy Mang prit la fuite et mourut dans le Fogny, chez les Diolas.

Après Valy Mang, un homme nommé Soukalang MARONE, venant du Manding, passant par le Sine, puis le Baol, ensuite le Saloum, vint jusqu'à Kandi et trouva Boufouti dans le baobab et dit : « J'ai trouvé ce que je cherchais ». Boufouti lui dit d'aller s'installer à Diakhadiar.

Après cela la famille DIAMÉ arriva venant aussi du Manding, sous la direction de Kankan Moussa. Elle s'installa dans cinq villages : Keur Tamba Diabou, Keur Diata Sanou, Keur Biram, Yliyassa, et Diamékounda.

Une autre famille, celle des MARONE, arriva venant également du Manding ; elle s'installa à l'île de Tonko, à Yindia, et à Alkalikounda.

Une autre famille, provenant du Fogny. Bourémabouré, s'installa à Coubandar. Elle se nomme DIADIU. Dans le village, ils chassèrent les lions qui s'y trouvaient et s'installèrent. Tous ces gens ont été affectés à leurs villages respectifs par Boufouti. Après ces implantations, il sortit de sa demeure et creusa deux trous. De l'un sortait de l'eau froide, de l'autre une eau bouillante. Il dit que l'eau chaude se nomme Kandi comme son village. Et il dit que les habitants doivent boire l'eau froide. Après, il se félicita lui-même en ces termes : « Kandi Boufouti, Kandi Bafata, Kandidji Kandi, Kandi Homé, Kandi Hau, Kandi Berebere, Kandi Mouquantora ».

Mou tard quelques-uns de ses parents, originaires du Niani, le rejoignirent. Djiguimar vint et s'installa dans un village auquel il donna son nom. Sangamar fit de même, donnant également son nom au village. Puis Balangar, et enfin Kathiot. Bafouti forma alors son *Bidjanker* (résidence royale) formé de cinq villages :

- Diouma SARR Koto, que la famille royale DIADAMA occupait;
- Yli Yassa, pour la famille DIAMÉ;
- Yindia, avec la famille MARONE;
- Coubandar pour la famille DIADIOU MAMBOURÉ;
- Diakhadiar, que la famille MARONE habitait.

Les plus âgés de ces villages prirent tour à tour le pouvoir, mais cela dépendait toujours du consentement de Boufouti ou de sa famille. Celui qui était à la tête du Gouvernement s'appelait Badiboucoundo. Le peuple était bien organisé. Mais il n'y a jamais eu de *tata* à Kandikounda : il y avait des *sangué*. Balé NDAO y fut atteint à l'œil par une balle travaillée dans une peau de lion, lors de l'attaque du village.

LE NDOUCOUMANE. ORIGINE DES NDAO.

Tagoutch Mbéry MBACKÉ.

Aly Mbéry MBACKÉ venait de Youndoume dans le Boundou. Il passa par Méléne, Fourou Gandiaga, le Djoloff. Il y eut un fils, Dolé Aly (Beleup), Diéga Dolé (Beleup), Tamby Youm (Beleup), Val Mbéry Tampas (Beleup), Sakha Khègne Tampas (Beleup), Lympi Tampas, Beyndé Mamour TOURÉ.

Yaté Valy, Siké Valy, Bamé Valy étaient les fils de Tagoutch Valy Mbéry MBACKÉ (frère de Valy Mbéry MBACKÉ). Yaté Valy fonda Kouthia, au Sénégal oriental. Bamé Valy créa Mbancouma, près de Malème Hodar.

Tagoutch Valy, homonyme du premier Tagoutch, fonda Kafrine (Tagoutch Valy Val Mbéry MBACKÉ). Son aîné fut Massasse. Il eut ensuite Diagone, puis Samba dit Sandéné. Massasse eut comme fils aîné Birame Pathé Kagne. Celui-ci eut comme fils aîné Val Boumy Tchilor. Il eut ensuite Demba Marame Diagone, Ndéné Penda (blessé à Diaby, à Mandakhe au cours de la bataille qu'il y eut entre eux et Sandéné Codou NDIAYE).

Les autres enfants sont Gal Coumba DIOP, Bacar Awa NDIAYE, Fary Marame Ngoné.

Valy Mbéry MBACKÉ venait de Ouagadou dans le Guidimakha accompagné de Coumba NDAO, sa fille, qu'il maria à Boubou Malik SY, au Boundou, où il confectionna la margelle du puits qui y existait. Val Mbéry quitta le Boundou. A ce moment, le Djolof était commandé par Mba Compas (Mbaba NDIAYE). Mbaba leur recommanda de mettre le feu à la brousse. Diawagne Valy devint Beleup. Tagoutch Valy était accompagné de Yaté Valy et de Bamé Valy, de Gnambaly, de Simal et de Demba Fawrou. Tagoutch Valy trouva dans le pays Ngor LOUM et Ngor DIBA. Demba Fawrou avait dit à Tagoutch que son « *pentch* » (place publique du village) se trouvait au lieu d'où était parti le cri du taureau. On trouva sur l'emplacement Dioudiouba Mbow qui offrait deux « *khams* » (canaris remplis de médicaments) à Tagoutch, en lui demandant d'enterrer l'un dans sa concession et l'autre à Namandirou. Il lui indiqua ensuite que le roi se trouvait à Kahone. Tagoutch Valy, accompagné de Simal, de Demba Fawrou, de Gnambaly, alla à Kahone où régnait Mbégane NDOUR. Il se mit à son service et ensemble, ils vainquirent leurs adversaires. Tagoutch se retira à Kébé, à sept kilomètres de Kafrine, entre Louka et Kafrine.

Le Ndoucoumane était limité à l'Est par le Bofi, à l'Ouest par l'arrondissement de Birkelane, au Nord par les Terres Neuves, au Sud par le Pakala, au Sud-Est par le Mandakh. Il y avait une enclave, nommée Ndioudiène, qui dépendait de Bofi.

Tagoutch dénomma le pays Ndoucoumane (Doug-mane). Il désigna Demba Fawrou, Simal et Gnambaly, Bambados. Après Tagoutch Valy, Diagone devint Beleup. Pour la succession de ce dernier, on alla chercher Mandao à Goudié, mais il fut en retard. On convoqua Sandéné qui se trouvait à Kahone et devint Beleup. Sandéné fut remplacé par Gal Maïssa, et celui-ci par Val Simal (Keur Diagone). Sangoulé Manta (K. Diagone) remplaça Val Simal. Puis Val Coumba Djimby (K. Diagone) régna. Gal Maïssa se maria à Ndiaye Marone (guélavar) à Gabou. Leur aîné fut Ndéné NDIAYE Marone qui devint Beleup, puis Bour Saloum. Keur Sandéné (K. S.) et Keur Diagone (K. D.) comptent 7 Bour Saloum : Ndéné NDIAYE Marone NDAO (K. S.), Sandéné Codou Bigué NDAO (K. D.), Birame Khorédia Tiegue NDAO (K. S.), Balé Khorédia NDAO (K. S.), Ndiémé Diénoum NDAO (K. D.), Sandéné Codou Fall NDAO (K. S.); le 7^e n'est pas indiqué.

Beleup Fary Awa Diop NDAO se battit contre le Bour Saloum Sengane Kéwé à Ngagne, mais le combat commença à Guissam.

Les morts de Gouye Ndiouli sont : Siré Biram Ndao Ndakhar; Ndianko Mbarou Cassa; Val Diengoye NDAO; Madiabou Khoudé SARR; Bakar Bigué Bassine; Bakar Bigué Ndiémé; Sambarou Khoudé; Fary Mbenda Khoudé; Fary Mbenda Tako.

Le nom de Ndoucoumane signifie : « *doug* » (entrer), « *mane* » (vaincre).

II. L'ORGANISATION SOCIO-POLITIQUE DU SINE ET DU SALOUM⁽¹⁵⁾

FORMATION DU GOUVERNEMENT TIÉDO.

Dans le Sine-Saloum, la monarchie était constitutionnelle et les classes sociales étaient très hiérarchisées. Il y avait les Guélavars, les Diambours, les Badolos et d'autres classes encore.

Le roi et les principaux ministres du Gouvernement étaient choisis dans les castes nobiliaires et les autres membres pouvaient appartenir à une certaine fraction du peuple.

(15) Toute cette description sur l'organisation socio-politique du *Sine* et du *Saahum* apporte de nombreux éléments originaux. Néanmoins, on doit la comparer à celles de N. DIOUF (pour le *Sine*) et d'A. B. BA (pour le *Saahum*), qui soulignent avec raison certains traits propres à l'un ou l'autre royaume. On tiendra également compte des données de M. A. KLEIN, M. MHOJ, H. GRAVRAND, F. BRIGAUD, L. CRÉTOIS, C. BECKER & V. MARTIN (études sur les familles *sercer* et la stratification sociale, 1982 et 1983). On constate que la présentation est surtout valable pour le *Saahum*; elle mérite d'être complétée sur certains points, voire corrigée en quelques cas. Divers dignitaires ne sont pas mentionnés et les chefs des provinces ne se trouvent pas cités, alors que le rôle des familles paternelles est peu évoqué.

ALIOUNE SARR

Le drapeau était composé de deux bandes verticales et égales, de couleur blanche et rouge (en temps de paix, on présentait la bande blanche à l'armée étrangère et en temps de guerre on présentait la bande rouge).

L'hymne national ou « *Ndiock* » était composé des « *backs* » de tous les rois, du premier au dernier.

LE ROI.

Les prétendants à la couronne déposent leurs candidatures devant le Grand Diaraf qui, après examen de la situation familiale et morale de chaque candidat, fait son choix, après avis du Conseil.

Le couronnement a lieu, généralement, les dimanche, lundi ou vendredi en présence des membres du Gouvernement et du peuple. La cérémonie est présidée par le grand Diaraf.

Avant de s'habiller, le roi prend sept bains.

Le trône est un tas de sable.

Le costume royal se compose de trois pagnes blancs : le Roi s'entoure les reins avec le premier, le second lui couvre la taille et il porte le troisième sur la tête.

La couronne (*Ndeppe*) est une oreille d'éléphant ou un chapeau de paille. Elle est entourée d'une bande d'étoffe blanche.

Le Grand Diaraf saisit le Roi par la taille, l'abaisse et le soulève six fois sans toucher le trône et ce n'est qu'au septième tour qu'il lui permet de s'asseoir.

Le Bissète (bouffon) pose la couronne sur la tête du roi. La fusillade crépète. Le Grand Diaraf salue le monarque par la formule « *Dali* » (Majesté) et lui dit :

« A partir d'aujourd'hui, vous êtes Roi.

Vous ne mangerez plus du « *mboume* » (sauce préparée avec les feuilles fraîches de certains arbres ou plantes).

On ne vous démentira plus.

Si vous riez, tout le Saloom rit.

Si vous vous fâchez, tout le Saloom se fâche.

Vous ne marcherez plus seul.

A partir d'aujourd'hui, personne ne vous désobéira plus.

Je demande à Dieu de vous mettre d'accord avec le Saloom.

Bour, on vous salue avec cent » (c'est-à-dire que l'on souhaite que le règne du roi dure cent ans).

Le Bour se tourne vers la branche paternelle et lui dit : « Désormais, je suis le Bour. Descendez de vos chevaux et remettez-les moi ».

Il se retourne ensuite vers la branche maternelle et lui dit : « Remettez-moi vos chevaux ».

Le « *Djick* » (porte-bonheur, présents obligatoires que le Roi donne aux dignitaires et aux membres de la Cour) commence.

La famille paternelle donne dix chevaux au Grand Diaraf (Premier Ministre), dix chevaux au Bissète (porteur de la couronne royale), six chevaux à Bissick (Maure du Roi).

Pour les réjouissances, la famille maternelle donne trois chevaux à Fara dioundioung (chef des Tambours), trois chevaux à Fara Lambe (batteurs du Tam-

fam « *Nder* »), six chevaux à Pare (chef griot), quatre chevaux à Ngarandou (chef d'orchestre), trois chevaux à Fara Tègue (chef des Forgerons), trois chevaux à Fara Woudé (chef des cordonniers), trois chevaux à Ngala (chef des batteurs de petits tambours appelés *tamas*), trois chevaux à Lam Ndiang (chef des Mabos).

A son tour, le Roi couronne sa mère ou sa sœur comme Lynguère, c'est-à-dire comme Reine.

La Lynguère désigne son Pare.

Elle donne deux chevaux au Bour, un cheval à Pare, un cheval à Bissick, un cheval à Bissète.

De la même manière, elle désigne son Rokhal et lui donne un cheval et un sabre. En dernier lieu, le Roi désigne son *Thiekereu* (maîtresse d'Hôtel).

A la fin des cérémonies, le roi égorge sept bœufs pour les totems, s'arme d'un faisceau composé de paille de *selgouf*, de trois joncs, d'un épi de souna, d'une tige de fer (*dérou*), d'un bâtonnet de tamarinier et d'un bâtonnet de *halome*.

Il s'enferme ensuite pendant sept jours en compagnie d'une jeune fille Youri-Youri et se couche par terre. A la sortie, il se rend sur la place publique et on lui raconte comment avait régné son prédécesseur. Et c'est après que le Roi aura à nommer les Ministres, car lorsque le roi est mort ou chassé du trône le Gouvernement tombe et seul le Grand Diaraf conserve son portefeuille, car sa fonction est irrévocable.

LE GRAND DIARAF.

Pour pouvoir prétendre à la dignité de Grand Diaraf, il faut appartenir à la famille des Diambours ou vieille noblesse sérère. Les actes de candidature sont recueillis par le Roi qui nomme le Grand Diaraf.

La cérémonie d'intronisation est la même que celle qui se déroule lors du couronnement du Roi.

On utilise la même tenue, le même trône, la même couronne.

Le Grand Diaraf fait le même « *Djick* » que le Roi et offre les mêmes réjouissances dans les mêmes conditions.

Il est « *Ndeye-Dji-Rewe* » et a une autorité propre pour s'opposer à l'autorité royale. (« *Ndeye-Dji-Rewe* » Mère du peuple, c'est-à-dire représentant du peuple).

Le Grand Diaraf étant le premier ministre du royaume, seul il est Conseiller du Roi qu'il dirige et réprimande au besoin. Il s'occupe également de la politique intérieure et extérieure de l'État. Il donne des ordres au Belep et aux autres chefs de province.

D'après les déclarations du dernier Bour-Sine Coumba Ndoffène Diouf, faites en 1910, c'est-à-dire en pleine occupation française : « Le Grand Diaraf doit être intelligent, sage, rusé, puissant en parole, adroit, dissimulé et énergique. Il doit à lui seul, être plus sage que tous les malins du royaume, et plus rusé que tous les Conseillers du pays, plus adroit que trois Rois réunis, plus pénétrant et plus prévoyant que tous les sages du royaume. Aussi est-il choisi avec attention et a-t-il déjà marqué le pas dans les grades inférieurs avant d'arriver à cette haute fonction et éminente dignité ».

Enfin, ce grand ministre est juge suprême, et a le droit de grâce. Seul aussi il a le droit de prononcer des condamnations à mort. Les biens du roi défunt lui reviennent de droit, c'est-à-dire son habitation, ses armes et son cheval.

Après son décès, le Grand Diaraf doit avoir des funérailles grandioses, et une tombe identique à celle du Roi. Il doit être remplacé par un de ses frères, ou à défaut, par son fils aîné.

LE PETIT DIARAF.

Le Petit Diaraf est nommé par le Bour avec le même cérémonial habituel. Il commande une subdivision de province habitée par des ouoloffs, principalement. C'est pour cette raison qu'il est encore appelé Diaraf-Ouoloff. Son influence se confond à peu près avec celle d'un chef d'arrondissement. Il est juge dans sa circonscription, et renvoie les litiges au Grand Diaraf et au Bour qui doivent décider en dernier ressort.

Le Diaraf-Ouoloff a une petite cour qui rappelle celle du roi au point de vue organisation politique et administrative. Il est entouré de serviteurs, de griots, de quémadeurs qui le quittent dès qu'ils obtiennent satisfaction.

Lorsqu'il vit près du roi, le Petit Diaraf est Ministre des Finances ou Chef de Cabinet. Bien plus, s'il fait montre de sagesse, d'adresse et d'énergie, s'il jouit de l'estime publique, il pourrait plus tard prétendre au titre de Grand Diaraf qui est une immense dignité.

LE GRAND FARBA.

Le Grand Farba est nommé par le Grand Diaraf.

Il porte la même tenue royale, s'assied sur le même trône, mais n'a pas de couronne.

Pour le « *Djick* », il offre deux chevaux au Bour, deux chevaux au grand Diaraf, un cheval à Fara Lambe, un cheval à Bissik, un cheval à Bissète.

Il donne en outre, comme cadeaux, un cheval à Ngarandou, un cheval à Fara Dioundioug, un cheval à Bodj Guével.

Le Grand Farba est Ministre de la Guerre, et dirige le cas échéant les expéditions. Il est généralement bouillant et dur. Il doit être courageux et prévoyant, afin de pouvoir défendre le royaume en cas d'attaque.

Ce ministre assiste aux hautes assemblées et figure, au même titre que les grands dignitaires, aux cérémonies de la cour royale.

LE PETIT FARBA.

Le Bissète est chargé de la nomination du Petit Farba.

Des réjouissances accompagnent cette nomination et le Petit Farba distribue beaucoup de cadeaux.

D'une façon générale, le Petit Farba sert de trait d'union entre le Bour et les

Badolos qu'il dirige. Il s'intéresse peu ou prou aux occupations de la famille royale, et surveille les deniers de son chef.

Il assure la police intérieure, et exécute les ordres judiciaires.

En matières économiques, le Petit Farba est comparable à un ministre des Finances. Il jouit d'un certain respect car ses administrés le craignent souvent.

LE SALTIGUI.

Le *Saltigui* est un Conseiller Technique du Gouvernement. C'est également un Savant. Il s'occupe surtout de la prospérité du pays.

Son rôle essentiel est de prédire l'avenir au Roi et à la population. Aussi est-il fréquemment consulté par le Bour et les habitants à la fin de chaque année, de préférence au commencement de l'hivernage.

Avant de déclarer la guerre ou de repousser une attaque, le Bour consulte souvent le *Saltigui* qui se prononce sur l'issue du combat et indique les précautions à prendre et les sacrifices à faire.

En aucune façon, le *Saltigui* ne peut être considéré comme représentant de la Nation. C'est plutôt un Savant qu'un Ministre. En d'autres termes, c'est un devin célèbre auquel on s'adresse dans certains cas.

Néanmoins, il est considéré et respecté dans le royaume à cause de son savoir.

III. HISTOIRE RÉCENTE DU SINE ET DU SALOUM

MBAGNE CODOU MBENDA NDIAYE ET NDÉNÉ DIOGOP (v. 1780 selon A. B. BA).

Mbagne Codou Mbenda Ndiaye était le fils de Birame Yacine SARR et de la Lynguère Codou Mbenda. Il voulut profiter de l'absence de son oncle maternel Ndéné Diogop MbODJ, alors Bour Saloum, pour lui succéder sur le trône du Saloum. Pour réaliser ce dessein, Mbagne Codou rassembla les dignitaires et leur soumit son projet qui fut approuvé par ces derniers.

Mais son fils aîné, Mandiaye Mbagnick, préféra s'abstenir lors de la conférence. Mandiaye fit comprendre à l'assistance qu'il n'était pas contre son père, savait que le Bour Saloum Ndéné Diogop régnait depuis plusieurs années, et qu'il serait difficile de le vaincre, même par surprise.

Appelé à trois reprises à participer au complot dirigé contre son grand-père, Mandiaye opposa toujours le même refus. Cependant à la fin, devant l'insistance des notables, il accepta de partager leur point de vue. Il demanda aussitôt à ses épouses de se mettre en deuil, car il savait que l'armée de son père serait vaincue par celle de Kahone qui était la plus forte et que, lui, ne survivrait pas à la défaite et au déshonneur.

Après cette décision, Mbagne Codou devança son fils à Kahone et commença à désigner les futurs membres de son gouvernement. Mais le Bour Saloum, prévenu, interrompit son voyage et rebroussa chemin. Lorsque les sons des « *dioundiouns* » retentirent à Maka Kahone, ceux de son neveu, Mbagne Codou Mbenda, se firent entendre à Kahone.

Le Bour Saloum demanda à son armée de marcher sur Kahone, mais de ne tirer que lorsqu'elle serait dans les faubourgs du village. Ayant obtempéré aux ordres du Roi, l'armée de Kahone subit de lourdes pertes en rentrant dans la capitale du Saloum. Mais lorsqu'elle riposta, le feu couvrit Kahone, et Mbagne Codou se retira, suivi de deux cavaliers, deux rescapés de l'armée de Ndiaké-Ndiaké, à l'exception de Mandiaye Mbagnick qui avait refusé de capituler et continua seul le combat. Le Bour Saloum lui fit sauter le cerveau avec la balle qu'il réservait à Mbagne Codou Mbenda, le père de Mandiaye.

Devant la résistance et le courage du défunt, Ndéné Diogop fut impressionné, et organisa en son honneur des funérailles dignes d'un Roi.

SANDÉNÉ CODOU FALL NDAO (1778 à 1787, selon A. B. BA).

Sandéné naquit à Kahone, de Birame NDAO Codou et de Codou FALL. Sa nourrice Maram le naitait et lui faisait porter des boucles d'oreille, car à ce moment, les rois pouvaient faire disparaître les jeunes prétendants à la couronne. Sandéné était fils unique, et monta sur le trône de Kahone.

Il livra ses premières batailles dans le Bambouck. Il incendia Nianga, Nianga-Bantang. Il se rendit ensuite en Gambie, à Albadar et y incendia soixante villages pour se ravitailler. Ndimbe Taba périt sous ses coups. Il battit les habitants du Sandial et revint par Ndimbe Corki, Nguer Coumba Daga, passa la journée à Daga Mignane, et rentra à Kahone pendant la nuit.

Le lendemain, il se proposa d'aller conquérir le Sine. Il campa à Sandé, sous un baobab qui porte encore son nom. Les Sine-Sines campèrent de l'autre côté. Les guerriers des deux camps firent des serments.

Le père de Sandéné, Birame NDAO Codou Niambo intervint en disant à son fils : « Depuis ce matin tout le monde parle sauf toi. Or, ton fils aîné est aussi grand que Toumané, aîné du Bour Sine. Si tu ne parles pas, moi je parlerai ». Le lendemain, on incendia Diakhao, Diakhao Mack, Ngohé, Ngohé Ndongor.

Du Sine, Sandéné se rendit à Mboul dans le Cayor, le jour suivant, dans le Djoloff. Là, le Bourba lui remit une fortune très importante. Il était sur son cheval de bataille « Tigne Ndiombane ». A son retour, il se proclama une seconde fois Roi en soulignant que cette fois-ci, il s'imposerait parce qu'il était devenu fort. Il se battit aussi à Tchicat, à Soukouto. Le roi Tamba Woura fut tué. Le Fara Dioundioug Baka MBOUP fut fait prisonnier. Vers la fin de son règne, il fut chassé de son trône, et mourut dans le Ndoucoumane : cependant il a été enterré à Kahone.

NDÉNÉ MBAROU NDIAYE, BOUR SALOUM, ET LE DÉBUT DU RÈGNE DE BALÉ NDAO (1823).

Ndéné Mbarou NDIAYE ne s'entendait pas avec les gens de Kahone, car il ne favorisait que les NDIAYE de Keur Mbagne Kangou. Pour le combattre au début de son règne éphémère, on alla chercher Birame MBOUDJ à Djilor, mais celui-ci refusa. On s'adressa donc à Balé qui se trouvait à Sagna. Il déclina l'offre, mais l'avait discrètement acceptée. Le grand Diaraf fit venir tous les dignitaires du Saloum et cacha Balé sous sa moustiquaire. Il interrogea les gens du Signy, de Diokoul, etc. Tous se proposaient d'aller chercher Balé. Après chaque interrogation, le grand Diaraf s'adressait à l'invisible caché sous la moustiquaire en disant : « *Sanké na nana* » (Moustiquaire, écoute, et que j'écoute). A la fin de cette réunion, sous prétexte de préparer une *lel* (rassemblement des jeunes circoncis), que seul le roi avait le droit d'organiser, Balé demanda au roi de lui permettre de former un « *lel* ». Au moment de la récolte des arachides, Balé, en compagnie de 200 cavaliers, se rendit à Kahone. Au vu de la troupe, le grand Diaraf fit semblant d'être mécontent, menaçait Balé, voulut même le frapper, mais les gens intervinrent. Lorsque Balé fut interrogé, il répondit qu'il voulait former un « *lel* ». Le grand Diaraf lui demanda de se rendre lui-même auprès du Bour. Balé trouva Ndéné en train de danser : il était ivre. A son retour, il prétendit qu'il était autorisé à former le « *lel* » et recruta donc des « *Hâtes* ». Les *Hâtes* furent répartis en trois groupes et, chaque jour, on égorgait trois bœufs pour chaque groupe.

Ndiack NDOUR, Madiouf Ké NDAO, Sémou Ké NDAO, Diogop Ndiémé (Neck Ké Bigué) se rendirent auprès de Ndéné et lui demandèrent si c'était lui qui avait autorisé Balé à ouvrir un « *mbar* » (hutes pour héberger les circoncis). Ndéné précisa qu'il n'avait donné aucune autorisation. On se proposa d'aller trouver Balé, mais les gens qui avaient leurs enfants au « *mbar* » s'y opposèrent. Balé se prépara pour se rendre à Kahone avec les « *ndioulis* » le samedi qui suivrait le vendredi prévu pour la sortie du « *mbar* ».

Devant les troubles, Ndéné Mbarou se retira à Sélick. Balé monta sur le trône. Une semaine après, Balé demanda aux habitants de Sélick de venir lui rendre visite. A l'arrivée du grand Diaraf à Sélick, Ndiack l'apostropha, mais ce dernier lui répondit que c'était Ndéné qui avait pris la fuite. Le grand Diaraf retourna à Kahone et dit à Balé que son règne ne s'étendrait pas à Sélick, d'après Ndiack Ndour. La population de Sélick se concerta et demanda à Diogop Ndiémé de quelle autorité Balé entreprenait de l'attaquer.

Khourédia Niakhana et Birame Ndiémé Niakhana ont les mêmes père et mère ; Khourédia Niakhana est la mère de Balé, Birame Ndiémé Niakhana étant le père de Diogop Ndiémé. Diogop Ndiémé rappela que son père lui avait prédit que Balé sèmerait des troubles dans la famille, mais on ne l'écouta pas. Les gens de Sélick se concertèrent à nouveau pour une décision définitive. C'était un jeudi, et ils construisirent un « *ngagou* ». Il y eut une autre réunion le vendredi. On conseilla de retenir Ndiack qui était le plus têtu. Diogop décida de ne plus continuer les pourparlers. Koul Khoyane, Koul Nabo étaient avec Balé ; par conséquent, il fallait penser à l'avenir. Le samedi, les dioundiouns résonnèrent à Sélick. Diogop Ndiémé résista sur la place publique. Les Diami-Guélar enlevèrent et le

menèrent auprès de Balé qui pleura. Diogop lui rappela les paroles de son père. Balé proposa à Diogop de le nommer Bar Nghaye, mais ce dernier refusa. Koul Nabo fut blessé et transporté à Thiofak. Il y eut une altercation avec sa femme Yaka. Balé l'expulsa du pays. Koul Nabo se rendit dans le Rip auprès de Madiouf Ké NDAO. Ils allèrent s'installer à Kandikounda. Ils avaient préparé une charge spéciale pour le fusil avec lequel on devait tuer Balé. A Kandikounda, pendant la bataille, le Bissète Thiaka WADE prit le fusil et creva l'œil de Balé. Siga Pale déplaça la blessure à la jambe de Balé. L'armée de Kahone fut poursuivie par ses ennemis. Sambodj Khourédia, fils du Bour Saloum Macoumba Diogop, protégea le reste de l'armée.

NDIOGOU BA (16).

Ndiogou BA était né à Guédé dans le Fouta Toro. Il avait appris le Coran et fait des études supérieures en arabe. Il avait des adeptes et était devenu célèbre.

Son père Ibrahima BA était un Toucouleur Bosséïabé qui s'était fixé dans le Djoloff pour y faire des prosélytes et des amulettes.

Vers 1795, Ndiogou alla chercher fortune dans le Saloum où il fut d'abord reçu par Alvaly Birame Dème. Après un long séjour, il se rendit auprès du Bour Saloum Maléotane NDIAYE, à Kahone, et revint se fixer définitivement à Ndémène.

Il épousa en premières noces Ngotou Ngalane du village de Ngalanène. Ils eurent deux enfants : Mamour Ndary et Awa Ngotou.

Il se maria ensuite avec Diakhou DIËYE. De ce mariage naquit Maba Diakhou. A la longue, Ndiogou décida de rentrer dans son pays natal. Il y emmena Maba et laissa Mamour Ndary et Awa Ngotou à Ndémène.

L'ALMAMY MABA DIAKHOU. SES DÉBUTS (16).

Maba est né à Taoua vers 1809 (il y a des gens qui soutiennent que Maba est né à Keur Sède, ou à Ndiagne). Il commença ses études coraniques dans le Rip. Il se rendit ensuite à Longor, dans le Cayor, auprès du marabout Babacar MBAYE, pour parfaire son instruction. A la mort de son père, il revint dans le Saloum, âgé de 25 ans, et se fixa dans le Ndémène.

Après son installation, il se chargea de l'éducation de Mamour Ndary et de Awa Ngotou Ngalane. Son talent et ses aptitudes pour l'enseignement lui attirèrent de bonne heure de nombreux talibés. Cette popularité soudaine inquiéta ses voisins qui l'obligèrent à quitter le Ndémène. Maba s'en fut donc chez sa mère dans le Rip. Il fonda le village de Keur Maba ou Same en 1843.

(16) Ces neuf paragraphes concordent en général avec les renseignements plus abondants donnés par O. T. BA et A. B. BA, dans leurs chroniques, mais le récit de la mort de Maba diffère assez de celui proposé par N. DIOUR. Les nombreux paragraphes sur les batailles de Thikat sont originaux et intéressants.

Maba ne retourna dans le Ndémène qu'à l'arrivée de Cheikhou Omar TALL dans le pays. Tous deux allèrent cependant habiter à Kabacoto, où Maba fut sacré Grand Marabout en 1848. Il attendit, après le départ de Cheikhou Omar, la disparition de Balé NDAO et de Yira Mbassang DIAMÉ, pour commencer à prêcher la guerre sainte.

Il se fit entourer de sept serviteurs principaux qui devinrent plus tard ses lieutenants dans les guerres contre les Tiédos. Il plaça chacun de ces guerriers à la tête d'une subdivision du Rip, après qu'il eut conquis ce pays : 1) Ali Khodia BA, à Thiaryack ; 2) Hamat Khodia BA, à Coutango ; 3) Mandiock Khady Cissé, à Pakala-Mandakh ; 4) Sawalo Moussé Boury Dieyna Cissé, à Pakala ; 5) Goumbo GUËYE, à Sandial ; 6) Ndary Kany TOURÉ, à Médina Sabakh ; 7) Sède Kany TOURÉ à Saba.

Après la mort de Balé NDAO et Yira DIAMÉ, Maba commença sa propagande. Il parcourut le Rip et les pays voisins durant six mois, avec la permission des souverains, pour expliquer les paroles saintes du Coran et inviter les populations à embrasser la religion musulmane. Le serment de Ouanar (en 1859?) lui donna une solide position. En 1860, il s'installa à Paos Ndimbe, qu'il dénomma Nioro du Rip. Sa première victime fut Made Diakhère BESSANE, héritier de la couronne du Rip, qu'il tua par ruse à Passy Khour.

MABA CONTRE DIÉRÉ BAH MARONE ET CONTRE LE SALOUM (16).

Le Bour Saloum Mbégane NDOUR était le protecteur des Toucouleurs grâce aux services de l'un d'eux, Saloum SOUARÉ, qui s'était chargé de délimiter son royaume. Cette amitié qui existait entre Toucouleurs et Sérères permit au Marabout Maba de se réinstaller, sans coup férir, dans le Rip. Bientôt il y fonda une école coranique, et s'entoura de nombreux talibés.

Dès qu'il se sentit assez puissant, Maba songea à usurper le trône du roi du Rip Diéré Bah (en mandingue, *bah* signifie grand). Pour y parvenir, il excita clandestinement un de ses fanatiques qui assassina un marabout du pays. Pour prendre les devants, Maba fit semblant de prêcher la guerre sainte, mais s'attaqua bientôt à Diéré Bah lui-même. La campagne dura une semaine. Les Mandirgues furent battus à Mandoar ou Madari, à Daye, à Yindia, à Dioumansar. Diéré Bah MARONE fut tué à Keur Diata, en 1861. Ses ancêtres avaient régné sur le Rip pendant 432 ans. C'était le 54^e roi mandingue du Badibou qui comprenait la Gambie et les pays situés immédiatement au Nord. Le Rip fut proclamé État musulman. Une caisse créée pour les besoins de l'État était confiée à Maguette GUËYE. La justice était rendue par Serigne Boussabé. Matar Mbath était chargé de l'enseignement et de l'éducation des enfants.

Se voyant possesseur d'un vaste royaume, Maba eut aussitôt l'idée de domestiquer le Saloum, voisin du Rip. Il se battit contre le Bour Saloum Coumba Ndama à Nandjigui pour libérer les 140 musulmans que les Tiédos avaient réduits en captivité. La bataille de Sélick eut lieu en 1861. En 1862, Maba se bat contre Samba Laobé FALL, à Tchicat. Il est reconnu Almamy par les Français en 1864. La bataille de Paoskoto coïncide avec l'arrivée de Lat Dior au Rip. En 1865, Maba

attaqua le Djoloff, mais menacé par les Français, il recula. Ses attaques contre le Sine et sa mort sont évoqués ci-dessous.

BATAILLE DE GOUYE NDILOULI (6 octobre 1862)⁽¹⁷⁾.

Cause.

Après la mort du Bour Saloum Coumba Ndama MBODJ, on fit appel à Samba Laobé FALL, fils du Damel du Cayor Mang-Codou et de la princesse Latsouck Sira Diogop MBODJ originaire du Saloum. Comme le Prince était très jeune, il préféra que la proposition fut faite à son père.

Les dignitaires du Saloum envoyèrent aussitôt des émissaires auprès de Mang-Codou pour lui demander de venir régner à Kahone ou d'y envoyer son frère Samboucol en attendant que Samba Laobé devienne majeur. Tous deux repoussèrent la proposition et ajoutèrent qu'il était préférable d'être Chef cuisinier dans le Cayor que Bour Saloum.

Malgré ces paroles vexatoires, une deuxième mission fut envoyée auprès de Mang-Codou qui, à son tour, consulta son frère Samboucol. Mais la réponse ne fut pas meilleure que la première, car ils insistèrent à croire qu'il valait mieux être « *Fara Fetangal* » (rapporteur) dans le Cayor que Bour dans le Saloum.

Samba Laobé monta sur le trône malgré son jeune âge.

Trois ans après Samboucol demanda à Mang-Codou d'aller régner à Kahone et de lui céder sa place.

Bataille.

Le Damel dont la couronne était menacée (d'aucuns prétendent même qu'il l'avait perdue) se rendit dans le Ndoucoumane et demanda aux habitants de lui présenter un candidat guélar susceptible de remplacer Samba Laobé à l'issue de la victoire escomptée sur le Saloum.

C'est à ce moment que Siré NDAO entra en scène.

On construisit dix-sept huttes pour recevoir les guerriers du Damel.

Mang-Codou fit dire à son épouse, la Lyngère Latsouck Sira Diogop, qu'il avait l'intention « d'aller causer » avec son fils Samba Laobé, roi de Kahone.

A l'annonce de cette nouvelle, le Grand Diaraf interrogea les gens du Saloum et rappela les démarches qui avaient été faites à l'époque, pour demander à Mang-Codou de venir régner à Kahone et les réponses dédaigneuses et humiliantes du Damel.

Samba Laobé ajouta qu'après avoir répondu au salut de « Dali », il n'accepterait pas de répondre au salut vulgaire de « Diomane » réservé aux non régnants.

Le Damel demanda un temps de réflexion.

La Lyngère Latsouck Sira Diogop monta à cheval et se rendit dans le Ndoucoumane pendant la nuit.

(17) La longue présentation de la fameuse première bataille de Gouye Ndiouli fournit de nombreux renseignements originaux, qui s'accordent assez bien aux données d'A. B. BA. Les traditions du *Kajoor* sont presque muettes sur le conflit entre *Makodu Faal* et son fils *Samba Lawbe*, la bataille de Gouye Ndiouli et la mort de *Makodu*.

A son arrivée, elle s'adressa à son mari en ces termes : « Je viens te demander d'avoir pitié de Samba Laobé, notre fils. Et puis souviens-toi que ma conduite a toujours été irréprochable. Par conséquent tout homme qui s'attaquerait à mon fils risquerait d'être vaincu ».

Après avoir caché la Lyngère pour lui permettre de suivre la conversation qu'il allait engager, le Damel fit venir son frère Samboucol et lui dit : « Pour vaincre Samba Laobé, mon marabout me demande de tuer ta fille et de fabriquer une outre avec sa peau, d'égorger aussi un bœuf noir et confectionner une outre avec sa peau ; enfin placer la chair de ta fille dans l'outre confectionnée avec la peau du bœuf noir et introduire la chair du bœuf noir dans l'outre faite avec la peau de ta fille ».

Samboucol refusa et précisa qu'il ne fallait pas tant de sacrifices pour vaincre Samba Laobé, qu'il lui suffirait de se rendre à Kahone pour exterminer le Roi.

Le Damel lui répondit : « Le lion auquel tu t'adresses est le père du lion que tu vas trouver. Si tu vas à Kahone, les chiens te mordront ».

Samboucol se fâcha et se retira.

Le Damel rappela la Lyngère et lui fit comprendre qu'il ne voulait pas tuer son fils, mais c'était son frère qui le gênait en le mettant dans l'obligation de convoiter la couronne du Saloum.

La rencontre.

Deux mois après, Samba Laobé demanda à son père de lui fixer le jour de leur rencontre.

Le Damel promit « d'aller prendre le petit déjeuner », dans une semaine, à Kahone.

On commença à battre le tam-tam, à rassembler les guerriers et à s'approvisionner en munitions.

Les guerriers du Saloum prirent les devants et allèrent camper à *Gouye-Ndiouli*.

Peu de temps après, les girafes, les cobas, les panthères chassés par les troupes du Damel en marche, se ruèrent sur Kahone.

Un tireur monta sur un « *todj* » (sorte de lit étendu sur des pieux de bois et permettant de voir loin), observa l'armée du Damel et aperçut un cavalier monté sur un joli « *diaker* » (cheval dont la robe est rouge) portant des taches blanches aux trois pattes et au front sur lequel était fixé un gris-gris rouge. De temps en temps, le cavalier dont les manches du boubou étaient retroussées et nouées descendait de cheval et parcourait les rangs des guerriers comme pour leur donner des ordres.

Après cette description, Samba Laobé reconnut son oncle paternel Samboucol qui est toujours pressé.

Le tireur ajouta qu'il avait vu aussi un homme fort, grand, tout noir, monté sur un « *khech* » (cheval dont la robe est composée de poils gris noirs) noir, sur le front duquel était suspendu un gris-gris en argent. Le Chef des griots, armé d'un bâton recouvert de toile rouge, le pointait et semblait chanter ses louanges.

Samba Laobé précisa que c'étaient les griots « *Gnambalis* » qui chantaient les louanges du Prince Siré NDAO.

Le tireur ajouta qu'il avait vu également un cavalier monté sur un cheval blanc portant un gris-gris rouge au front. Des bandes d'étoffe blanche fixées sur la selle

et sur le « *ndiouma-ndioume* » du cavalier se soulevaient. Le cavalier avait baissé la tête et semblait rêveur.

Samba Laobé reconnut son père qui était triste parce que son frère l'obligeait à se battre contre son fils.

L'armée du Damel campa à l'est de *Gouye-Ndiouli* pendant que l'armée du Saloum se trouvait à l'ouest.

Le Damel tira le premier coup de « *corte* » et Samba Laobé riposta par un coup identique.

La bataille commença. A plusieurs reprises les Saloum-Saloums eurent à repousser les Cayoriens qui essayaient de les déborder. A un moment donné, l'armée du Cayor fit une avance très sensible et arriva à quelques centaines de mètres du Bour Saloum. Siré et Samboucol furent tués. A l'annonce de la nouvelle, les guerriers du Ndoucoumane déposèrent les armes et remplirent leurs pantalons de sable pour attendre la mort. Birame Ndické Sabaly, Ndéné Codou Ngouye, Bidji Diobé, Gallé Codou Coumba, Bakar Bigué Bassine, Ndéné Codou Ngouye, Laobé Codou Ndiémé, Val Mbégane Codou Coumba furent massacrés.

Seul, le Damel restait vivant parmi les grands guerriers.

Le Diaraf demanda à Samba Laobé de tuer son père ou d'accepter d'être tué lui-même par les Saloum-Saloums, car le reste de l'armée du Cayor était là menaçante.

On avait forgé trois balles en or que l'on avait confiées au « *Beuck-Neck* » Mbagne Diogop Bigué NDIAYE pour abattre, le cas échéant, le Damel du Cayor.

C'est à ce moment précis que Samba Laobé chargea son « *dibi* » avec les balles d'or. On soutient qu'avant de tuer son père, Samba Laobé avait pris la précaution d'abaisser une branche du tamarinier qui l'abritait, car il ne pouvait regarder son père et tirer sur lui. Mais d'aucuns affirment que pour abattre son père, Samba Laobé s'était retourné en poussant un cri de douleur et le coup partit, atteignant le Damel à l'œil gauche, au bras droit et au bas ventre.

Samba Laobé donna l'ordre d'aller secourir son père.

La Lynguère Latsouck qui suivait les péripéties du combat se rendit immédiatement auprès de son époux râlant. Elle lui donna d'abord à boire, puis fit extraire les balles par les « *khaïcats* » (chirurgiens) qui lui remirent les projectiles.

Le Damel resta alité pendant deux jours.

Les guerriers du Saloum demandèrent le départ ou la mort du Damel. On l'emmena à Corki, à Koungali Ndioumène, puis à Diokoul où l'on rencontra les Baol-Baols, mais les blessures restèrent douloureuses et difficiles à guérir. Latsouck se rendit dans le Sine avec le malade qui y trouva la mort.

Samba Laobé resta sur le trône de Kahone pendant dix ans.

PREMIÈRE BATAILLE DE TCHICAT (1863)⁽¹⁶⁾.

C'est en se rendant dans le Sine que Maba avait fait un arrêt près de Kahone, mais avait préféré poursuivre son voyage, car il avait reconnu que Cheikhou Oumar, en passant, avait dit des prières à Kahone et que dès lors il ne serait plus facile de prendre cette ville.

Il se rendit à Maroute, razziant tout sur son passage, puis revint sur ses pas et alla s'installer à Tchicat d'où il envoya des messagers auprès du Bour Saloum

Samba Laobé pour lui demander de vider les canaris de vin et de les remplir d'eau pour les ablutions.

A son tour, Samba Laobé demanda à Maba de vider les bouilloires et les enciers et de les remplir de vin.

Les deux armées ennemies se rencontrèrent dans la vallée de Sango. Samba Laobé conseilla à ses guerriers de ne pas essayer de défaire l'armée de Maba, mais de rester sur la défensive, car les forces étaient inégales. En effet le Marabout recrutait ses troupes dans le Rip, le Cayor, le Djoloff et le Fouta si bien qu'il n'arrivait pas à leur fournir toutes les armes nécessaires et était obligé parfois de les armer de gourdins.

Le Chef de Sandial, Goumbo GUËYE, se sentant menacé, mobilisa ses hommes et attaqua Maba pendant que l'armée du Saloum, commandée par Farba Kimintang FAYE, engageait le combat.

Pour éviter d'être cerné et de perdre inutilement des hommes, Maba se retira.

SECONDE BATAILLE DE TCHICAT⁽¹⁶⁾.

Quelque temps après le premier combat de Tchicat, Maba revint sur les lieux pour terminer sa mission.

Goumbo GUËYE et Samba Laobé allèrent à sa rencontre. Le choc était rude. Les hommes et les chevaux tombaient. Goumbo vit mourir, entre ses jambes, ses huit chevaux de guerre et lorsqu'il fut grièvement blessé par Maba, on sacrifia le neuvième pour le soigner.

Après les soins, Goumbo continua à combattre comme par le passé.

Birame NDAO Codou Gnambo, dans la mêlée, enleva le cheval de Maba qui portait le nom de « *Ndiambal* » (variole; la variole tue ou rend laid : Maba voulait dire par là que lorsqu'il s'attaquait à un roi, il le tuait ou dévastait son royaume). Il fit une pointe jusqu'à Soucoute et s'empara du tata qui abritait la vénérable Diakhou.

Mais l'armée de Maba se ressaisit, contre-attaqua, bouscula l'armée de Kahone, la repoussa vers le bras de mer du Saloum, que les Tiédos réussirent à traverser dans d'étonnantes conditions. Dans la poursuite, les Toucouleurs et les marabouts s'étant jetés à l'eau, la plupart d'entre eux y trouvèrent la mort et seuls quelques rescapés purent regagner leur première base de départ.

LÉGENDE.

Pendant la bataille, Maba avait envoyé à Goumbo, comme projectile, son coran et lui avait enlevé le cœur. On tua immédiatement le cheval de Goumbo, et le cœur de l'animal servit à pratiquer une greffe à l'emplacement du cœur du guerrier.

SAMBA LAOBÉ CONTRE MABA⁽¹⁶⁾.

Pour éviter les invasions des Marabouts, Samba Laobé alla à la rencontre de Maba Diakhou.

Après de sanglantes batailles, l'armée du Rip remporta la victoire et Samba Laobé dut se réfugier dans le Sine.

Mais contrairement à la coutume, il refusa de remettre son cheval à son protecteur. Il revint dans son pays et se mit sous la protection de la garnison française qui se trouvait à Kaolack.

Dès que Maba apprit la nouvelle, il se rendit sur le lieu et réclama son adversaire. N'ayant obtenu aucune satisfaction, il attaqua le poste alors commandé par un Sous-Officier français, le Sergent français, le Sergent BURG et 12 soldats. Malgré l'infériorité du nombre, les Français eurent le dessus et Maba se retira abandonnant sur le terrain plus de trois cents morts.

Pour plus de sûreté, la colonne PINET-LAPRADE forte de six mille hommes fut expédiée dans le Saloum. Mais pour parer au danger, Maba alla s'enfermer dans son tata à Nioro du Rip. Toutes ces précautions furent vaines, car après une sortie le Marabout eut un échec à Paoskoto.

LAT DIOR NGONÉ LATIR DIOP DANS LE RIP⁽¹⁶⁾.

Après sa défaite de Loro, en 1864, Lat Dior dut céder sa place à Madiodio Déguène pour se rendre dans le Rip.

La suite de Lat Dior était composée de : sa mère Dior MBAYE Ndené, Yougo Faly, Aram Bakar, Sabou KANE, Masseck Ndoya. Coumba Ndoffène lui refusa l'hospitalité, et le Bour Saloum fit de même. De Sikatroum, Lat Dior envoya une délégation auprès de Maba. Lat Dior se convertit à l'Islam, et il s'installa à Diamaguène, près de Nioro.

A la bataille de Paoskoto, Maba avait à ses côtés : Mamour Ndary, Birane Cissé, Abdoulaye Oulimata Khouma, Saër Maty. Lat Dior était avec : Gankal Amadou Makhourédia, Barguet Birame Kodou Maram, Assane Penda Maram, Laly DIOP Ndoya, Demba War Dior, Masseck Ndoya, Alboury NDIAYE, Massamba Dior, Sangoné Dior, Bounama Dior, Ibra Fatim SARR, Mbakhane KANE, Sabou KANE. L'espion de Maba était Bokar KANE.

Lat Dior proposa le plan de bataille. Le Capitaine CANARD fut blessé, le Lieutenant BÉRAUD également. Sur le conseil de Lat Dior, Maba incendia Fatatenda, Sandougoumana, Foyobaila, Koussalang, Wallia, Diandiabouré, Nian-gué Tanda, et Niani. Samba Coumba Kalado composa l'hymne consacré à la bataille du « Niani ».

Une expédition fut désignée contre le Kayor, le Baol, le Djoloff en passant par le Saloum et le Sine. Penda Thioro fut battu dans le Mbayar, au Baol.

LA BATAILLE DE KEUR NGOR⁽¹⁶⁾.

Après ses nombreuses victoires dans le Rip et le Saloum, Maba projeta de subjuguier le Sine.

Au décès du « Ndoukame », à Ndiélèm Farba, le Bour Sine Coumba Ndoffène s'était rendu aux funérailles. Il se rendit ensuite à Keur Ngor pour assister à la fête des circoncis. Il y passa la nuit. A l'aube, Yacine, qui allait chercher de l'eau, vit le ravin occupé par les Marabouts. Elle fit le compte rendu à Sédar Diamane, aîné de

Ngor qui avait 35 garçons. Sédar se rendit sur les lieux et à son retour réveilla le Bour. Coumba Ndoffène monta sur « Péré », accompagné de son demi-frère Ndiack Ladjiguène. Ils passèrent par Bayakhe, Ndiélèm. Les cérémonies furent clôturées. Lat Dior arriva à savoir que le Bour était à Ndiélèm, et vint y mettre le feu. Le Bour se rendit à Tofaye, à Mbotil, à Djilor, à Nghapa (quartier de Diakhao). Lat Dior brûla tous ces villages. Ndiack s'arrêta, fit face à Lat Dior. et tua 12 de ses tireurs. Lat Dior se retira en passant par Sann, Thioupane, et enleva Amassaide, Fatma Tioube et Selbé, filles du Bour. A Fandane, Lat Dior rencontra Bour Patar, Mbagne Co Ndiouck, Amadou Ngoné Thiouthioune, oncle du Bour, Val Bob de Somb. Lat Dior se retira. Abdou BA fit face à Amadiouf, rebroussa chemin, regagna le ravin, passa par Maroute, Koung-Koung, et retourna dans le Saloum.

Maba entra en scène, et tua Boucar Ngoné, passa à Tagdiane, Diaglè, où il rencontra Bour Mbouma qui fut tué. Vali Sanou, Bour Poukham, appuyé par les renforts, obligea Maba à se retirer en passant par le ravin appelé « Wirilokh ».

LA BATAILLE DE SOMB (18 juillet 1867)⁽¹⁶⁾.

Après cette première bataille, où le courage et l'esprit de sacrifice des combattants du Sine se manifestèrent, Maba entreprit, pour accomplir son rêve, une seconde tentative pour conquérir le Sine. De Badibou, en Gambie anglaise, il se ravitailla en armes et munitions, et rassembla ses guerriers. Il fit ses adieux à Keur-Maba vers la mi-juin de 1867.

Après la première attaque, le Bour Sine avait convoqué tous les habitants du pays sur le tann, et les mit au courant de ce qui s'était passé. Les Saltigué du Sine étaient présents. L'un d'eux, nommé Laba Diène NGOM, prédit le retour de Maba, et ajouta que Maba serait surpris par la pluie. Il dit : « Le jour de la bataille, je survolerai son armée, et même une femme pourra le prendre ». Ils choisirent un bœuf sans cornes, dont la robe était couverte de taches rouges et noires. Ils lui firent boire une drogue. Conduit par deux Peul, le taureau fut amené à Nioro, et là, la bête tomba. Le Peul le plus âgé proposa à Maba l'animal : celui-ci fut tué. C'est après ce fait que Maba prit la décision de revenir dans le Sine. Il sera accompagné alors de Abdou BA, Lat Dior et Alboury.

Pour passer inaperçu, Maba se dirigea sur Gnili Ndram vers la frontière est du Saloum. Il fit ensuite une halte sur les bords du marigot appelé Toulougne. De là, il se rendit à Mayaye, dans le Signy, avant d'aller à Gagneck. Il se fit alors devancer par son armée qui marcha toute la nuit. Une partie de l'armée arriva au crépuscule au marigot de Sambam, entre Ndiébèl, Sambam, Kora et Parguine. Le Peul qui le reçut et qui lui servit du lait, amena le reste au Bour-Sine, pour lui annoncer la venue de Maba. Maba rejoignit son armée à Somb, où ses hommes, surpris par la pluie, étaient en train de faire sécher les munitions.

Le Bour Sine délégua le Peul qui l'avait prévenu, avec un émissaire, auprès de son oncle Amadou Ngoné DIOUR de Thiouthioune. Amadou Ngoné demanda à son fils aîné Sémou Galo DIOUR, à son neveu Mbagne Sombe FAYE et au Peul, d'aller voir Maba. Ils étaient accompagnés d'un griot. A leur arrivée, ils passèrent la nuit sur les lieux. A l'aube, Sémou monta sur le cheval bai « Diaker » et tira

trois fois sur l'armée de Maba. Il aperçut ce dernier avec un gri-gri rouge au front, et un Coran à la main. Il rendit compte à Mbagne Somb, qui prit la décision d'aller trouver Lat Dior. Il tira deux coups, et vit Lat Dior sur le point de monter sur son cheval « *Malaw* » (Mbongou noir, tache blanche au front, pattes à taches). Il se rendit ensuite auprès d'Alboury monté sur son cheval « *Nguélémbou Ngala Thian* », un alezan.

Vers cinq heures la bataille commença. Les guerriers de Maba incendièrent le village de Somb et comblèrent les puits. Secourus par les habitants des villages environnants, les gens de Somb repoussèrent les troupes de Maba jusqu'à Thiouthioune. Les hommes d'Amadou Ngoné firent face à l'armée de Maba jusqu'à 10 heures. Mbagne Somb se suicida. Yoro Valy et plusieurs nobles du Sine, parmi lesquels Sémou Galo, Guilé Dior, Madior, tous fils d'Amadou Ngoné, furent tués.

A Thiouthioune, Maba se heurta d'abord à Amadou Ngoné DIOUF. Laba survola Maba, qui s'arrêta, puis prononça l'appel à la prière sous un arbre appelé « *Wen* ». Samba Laobé, à la tête des marabouts, bloqua l'avance des Tiédos et les poursuivit même. Mais dans l'après-midi, Lat Dior dit à Maba que le Bour Sine allait venir, car il avait entendu le son des cornes et des « *dioundiouns* » ; un Peul monté sur un arbre « *Loro* » en tomba de peur, et prit la fuite. Avec le Bour, arrivèrent Bour Patar, Bour Poukham et Sandigui Ndiob, qui s'interposèrent entre Maba et le Saloum pour couper une éventuelle retraite, puis poussèrent Maba vers Diakhao. Ils rencontrèrent Maba à Fandane. L'armée du Sine ouvrit le feu. Lat Dior et Alboury tirèrent sur Sandigui Ndiob, avant de se retirer, le premier partant vers le Kayor, et le second vers Gossas.

Ensuite, le Bour Sine fut blessé : il donna son cheval « *Massamba* » à Ama Malick Codé Diogop avant de se retirer. Sentant sa mort proche, Maba fit tuer sa jeune femme du Badibou en guise de sacrifice. C'était Makhourédia qui avait pris l'engagement de le tuer : celui-ci fonça sur Maba, le blessa à mort et fut lui-même tué lors de l'assaut. Makhourédia fut enterré, et le corps de Maba démembré. Le reste des talibés furent précipités dans la mare de Thiouthioune.

Coumba Ndoffène mourut en 1870. C'est Voula Sanou, Bour Poukham, qui était allé chercher Salmone FAYE dans le Baol : il est mort 5 ans après la bataille à Ndioulbet.

C'est Mbagne Ko Ndiouck qui s'empara du cheval de Maba « *Répé Ndaw* » et de 4 personnes, ainsi que de Mama Gaolo et de son cheval.

EXPÉDITION DE MAMOUR NDARY DANS LE VOULY⁽¹⁸⁾.

Mamour Ndary avait campé pendant trois jours près de Vouly, les Peulhs l'apercevaient et Mamour demeurait imperturbable. Il observait les allées et venues des troupeaux qu'il convoitait.

(18) Il semble qu'A. SARR considère *Maamur Ndari* comme le chef d'une expédition contre le *Wuuli*, après la mort de *Maba*. Il est plus probable qu'il s'agit ici d'une des expéditions menées du vivant de *Maba* conte le *Naan* et le *Wuuli*, en 1864 ; *Lat Joor Joop* et *Alburi Njaay*, et peut-être aussi *Maamur Ndari*, y furent les lieutenants de *Maba*.

Les Toucouleurs et les Mandingues, pour parer au danger, tirèrent les premiers. Ils abattirent le tireur de Mamour qui était monté sur le « *Todj* ».

Mamour Ndary donna l'ordre de tirer sur les Mandingues. Mais les troupes de Mamour étaient perchées sur une colline, et elles furent très éprouvées par les balles Mandingues.

Mamour scinda son armée en deux groupes et l'une des ailes put s'emparer du bétail de leurs ennemis. Les Mandingues qui avaient maille à partir avec l'une de ces phalanges de l'armée de Mamour coururent au secours des bergers que l'on abattait et furent encerclés de part et d'autre par Mamour qui les décima et s'empara de leurs troupeaux. Les Peulhs et les Mandingues qui étaient restés au village allèrent au secours des leurs, s'attaquèrent aux hommes de Mamour Ndary et les descendirent de leurs chevaux dont ils s'emparèrent.

DEUXIÈME BATAILLE DE NGOUYE NDIOLI (GUÉDEL CONTRE SÈDE MATY)⁽¹⁹⁾.

Sède s'était d'abord rendu à Thiofack pendant l'absence de Guédel et avait mis le feu au village. La Lyngère Coumba Daga préféra se faire tuer plutôt que de passer sous le joug ennemi.

Les guerriers du Rip emportèrent tout ce qui était à leur portée : les hommes, les femmes et leurs biens.

C'est ce qui permit à Sède d'épouser la Princesse Diouka Sédy. Grisé, Sède revint attaquer, toujours par surprise, Kahone, capitale du Saloum et résidence du Bour-Saloum Guédel.

Pendant que les guerriers de Kahone se préparaient, Sède incendia une partie de la ville. L'attaque avait commencé à l'aube.

Sémou Djimite, de Maka-Kahone, s'était rendu à Thiofack pour y boire. Vers dix heures, monté sur un cheval de bataille « *Mintisse* », la pipe favorite, « *dioimine* » (composée de trois pipes accolées) à la bouche, Ndiarka, comme l'appelaient ses familiers, fit une brèche dans la triple ceinture qu'avaient formée les guerriers du Rip pour étouffer Kahone. Il se rendit ensuite sous un tamarinier situé entre les deux armées ennemies, puis enfourcha son cheval qui galopa sur la terre brûlée, alla saisir Sède au collet sans lui faire du mal et revint à *Gouye-Ndiouli*. C'était pour rappeler à Sède les propos qu'il avait tenus contre Sémou, à l'école coranique. En effet, au cours d'une discussion, Sède avait dit à Sémou qu'il ne savait pas ce qu'était un « *garmi* » (prince pur sang), que lui ne croyait qu'en Dieu. Et Sémou lui avait rétorqué que lorsqu'il lui rendrait visite à Kahone, il lui ferait savoir ce que c'est un « *garmi* ». Et c'est ce pari que Sémou tenait à respecter pour en tirer les conclusions.

(19) Les sept paragraphes sur le conflit et les batailles entre *Gedel Mbooj* et *Saer Mati Ba* sont très riches en renseignements inédits. Souvent le récit d'A. SARR complète les données d'O. T. BA et d'A. B. BA. Il traduit davantage le point de vue du *Saahum* sur ces événements, alors que les deux derniers auteurs, descendants de *Maba*, expriment davantage (mais de façon généralement objective) le point de vue de la famille BA. On doit donc lire le texte d'A. SARR avec attention, et le critiquer à l'aide des autres versions disponibles, mais aussi des précisions parfois fournies par des documents contemporains des événements.

Sède quitta les lieux, mais promit de revenir à Kahone. Les guerriers du Saloum se rassemblèrent à Kahone où ils restèrent pendant quatre mois sans essuyer un seul coup de fusil. Au cinquième mois, ils demandèrent au *Diaraf* de dire au Roi qu'ils désireraient aller cultiver leurs champs, car l'hivernage était proche. A la deuxième demande, le Bour Guédél donna son accord mais conseilla aux guerriers de ne pas s'éloigner de leurs armes. Dès que le champ de bataille devint vide, un Peul du village de Mboulambovi alla dire à Sède que les *Tiédos* s'étaient dispersés. Aussitôt Sède monta à cheval, marcha une partie de la nuit et quand la lune se mit au milieu du ciel, il entra à Daga-Mignane. Pour sauver ses parents, le Peul égara Sède dans la brousse. Mais ce dernier s'en rendit compte et dit au Peul qu'il n'avait pas retrouvé l'étoile qui le guidait quand il se rendait à Kahone. Les coqs chantèrent et les marabouts descendirent de cheval pour prier. Sémou, qui les épiait, tira à la fin de la prière sur les marabouts et en tua treize. Au lever du Soleil, Sède arriva à Kahone et n'y trouva que soixante cavaliers (vingt-cinq de la cour royale et trente-cinq griots). Malgré la disproportion des forces, les *Tiédos* repoussèrent les Marabouts au-delà de « Cale-Ndiobe ». Sémou contre-attaqua, Sambodj Sira partit de Thiofack en compagnie de Maye Sira Ndimbe et de Koly Samba SARR. Ils dispersèrent l'armée ennemie sur leur passage, rejoignirent le gros de l'armée du Saloum et s'accrochèrent aux marabouts. La bataille commencée à l'aube dura toute la journée et, au crépuscule, Sède et ses guerriers furent jetés dans le Saloum. Sur ses six cent quatre-vingts cavaliers, quatre-vingts seulement regagnèrent leurs foyers. En rentrant Sède dit à son épouse, la Princesse Diouka, nièce du Bour Saloum : « J'ai été donner un coup de main à ton oncle pour l'aider dans ses travaux ». Et la Princesse de répondre : « Je pense que mon oncle t'a servi un repas copieux ». Sède se fâcha, s'enferma pendant huit jours refusant de recevoir et, à la sortie, harangua ses hommes et leur fit le reproche de n'avoir pas anéanti les *Tiédos* qui étaient minoritaires.

TROISIÈME BATAILLE DE TCHICAT⁽¹⁹⁾.

Sède Maty voulait s'emparer du sel de Sango parce que le Rip, les villages de Ndimbe-Corki, de Corki, et de Birkelane faisaient partie du Rip (*sic*). Guédél lui fit savoir que celui qui cultive son champ doit s'arrêter lorsqu'il arrive à la limite du village. Sède lui répondit qu'il ne cultivait pas son champ mais qu'il désherbait sa cour. C'était un mardi. Guédél demanda à Sède de le rencontrer le samedi suivant à Tchicat. Sur le champ de bataille, Sémou tira le premier et cassa le bras de Sède Maty. Il s'empara de son Coran et attendit que l'on bandât le bras de Sède avant de continuer le combat. On tira sur Sémou et soixante personnes furent tuées derrière lui.

La crinière de « *Magoume Gnaye* » (vieil éléphant) brûlait. Macoumba Ndiokel l'éteignit avec du « *sangara* » (boisson alcoolique).

Les gens de Kahone ripostèrent et refoulèrent les Marabouts jusqu'à Gapakh. Les troupes de Kahone vinrent passer la journée à Kaolack avec Alcaly Moussa Lpto qui fut remplacé le même jour par Séga Poulo.

PILLAGE DE DABANE (1871)⁽¹⁹⁾.

Sède envoya faire dire au Bour Saloum que la biche qu'il chassait s'était réfugiée dans le Saloum.

On lui avait dit que Birane Cissé l'avait abandonné et se trouvait chez les *Tiédos*. Le Bour Saloum répondit à Sède qu'il n'avait pas vu une biche, mais une girafe.

Trois jours après, des bergers allèrent apprendre au Bour Saloum que si l'on jetait unealebasse dans la brousse, de Loubarédou à Latmingué, en passant par Tchicat, elle resterait suspendue.

C'était Birane Cissé qui venait trouver le Bour Saloum. Dans l'après-midi, vers 14 heures, Birane arriva à Kahone. Birane était, à ce moment, le talibé de Mamour Ndary. Il avait la bénédiction de son marabout.

A son arrivée, il dit au Bour Saloum qu'il était marabout, mais il y a des marabouts de « *Lamb* » (marabouts lutteurs, car le « *Lamb* » est un tam-tam que l'on bat pour appeler et encourager les lutteurs), et que s'il n'avait pas quitté le Rip, il aurait personnellement déclaré la guerre à Sède.

Birane demanda au Bour Saloum Guédél de provoquer Sède Maty.

A Dabane, Sède Maty aperçut Birane, en premier lieu et dit à son griot Mama Gaolo qu'il venait d'apercevoir sa biche.

Alboury avait demandé au Damel du Cayor et au Tègne Tanor d'aller au secours de Sède.

La bataille dura du matin au crépuscule.

Birane s'était rendu sur les lieux avec 55 soldats. Il en perdit huit au cours des combats. Les principaux blessés de l'armée de Kahone étaient : Ngoro Mboul, Barka Mbéry, Sitor Mbenda Mbéry, Sadaga Yadiouf.

Birane tira sur Sède et brûla sa peau de prière. La déroute commença chez les marabouts.

Sémou, le Tègne Tanor et l'armée du Cayor, se trouvèrent face à face. Le fils aîné du Bourba Djoloff qui s'appelait Sidy fut tué.

Au cours de la bataille, Sémou tua soixante quatre personnes parmi les guerriers du Cayor (à la main : tous les 30 étaient des Lamanes).

Lorsque Sède monta à cheval pour s'en aller, Tègne Tanor fit de même et Sémou les poursuivit (à la main : Guédél et Sémou les poursuivirent jusque dans le Rip et fit boire leurs chevaux Hamandy Ndombou et Dingué dans les puits).

LÉGENDE.

Les serpents étaient intervenus dans la mêlée; Mama Diana et Banding avaient quitté leur tamarinier.

Ndiofalé était parti de son rônier de Bambour. Couyon s'envola de son île en compagnie des génies.

A Thiomby, on réveilla Thiatou à coup de matraques.

Tous ces reptiles et les génies se transformèrent en un vent violent qui s'interposa entre l'armée de Kahone et celle de Sède Maty. Il ramena les guerriers de Kahone vers leur village et refoula les guerriers du Rip vers leur contrée.

PILLAGE DE THIOFIOR (1871)⁽¹⁹⁾.

Sède Maty voulait se rendre dans le Sine en passant par Thiofior. Son arrivée était présagée par la fuite des cobas et des girafes vers les villages. On alla à sa rencontre et lui barra la route. Mais Sède s'entêta. Guédel prit une position contraire. Sambodj Sira, Soukoum Sira, Barka Sira, Barka Nabo, dirent à Guédel que « *lakhi dakandé soo sédè seuf* » (en ouolof : « si on laisse refroidir une bouillie de gomme, elle devient fade » ; en d'autres termes cela signifie « il faut battre le fer pendant qu'il est chaud »).

Sambodj enfourcha son cheval de guerre « *Touboye* » (pantalon ; complément indispensable de l'habillement ; Sambodj faisait allusion au rang important qu'il occupait dans l'armée de Kahone). Les Marabouts le chargèrent et coupèrent les harnais de son cheval.

Sède abattit 8 personnes de la famille Valkévé.

Sambodj Sira, Barka Sira, Barka Nabo, déchargèrent leurs fusils sur les troupes de Sède Maty dont la couverture blanche (*ndior*) qui recouvrait la selle de son cheval fut brûlée.

Les sept captifs de Sède qui portaient les « *diatany* » (cordes pour attacher les pattes du cheval) de « *Tâgue* » (nid ; tout ce qui part du nid vole, c'est-à-dire : tel père, tel fils) furent capturés par Sambodj Sira.

Au moment où Sède se remettait en selle, Sambodj fit encore irruption, tapa sur la croupe du cheval de Sède qui se mit aussitôt au galop.

BATAILLE DE BANTANDING⁽¹⁹⁾.

Sède Maty pilla Bantanding à deux reprises. Il agissait de la sorte pour provoquer le Bour Saloum afin de pouvoir s'attaquer à la capitale, Kahone.

Guédel lui fit dire de « permettre à sa poule de faire éclore ses œufs ».

Sède lui répondit qu'il l'attendait à Bantanding.

Le surlendemain, Guédel se rendit à Bantanding vers 14 heures. Sède était déjà sur les lieux depuis 10 heures. Un ravin les séparait. Guédel envoya un messenger demander à Sède Maty de le rencontrer sur la plaine.

A leur sortie, Guédel fit tirer la balle de « *corte* » qui tua Birame Kama dans les rangs de Sède.

La bataille fit rage jusque vers 16 heures. Farba Sabassy descendit de cheval, marcha à pied pour aller s'attaquer aux marabouts. Sémou Djimite se plaça devant lui, face aux marabouts, envoya trois balles dans leur direction et le vide s'y fit.

Mais Sède avait divisé son armée en deux groupes. L'un de ces groupes s'attaqua à l'armée de Kahone en la prenant de dos. Ce fut une grande mêlée effroyable, un corps à corps indescriptible, des heurts mortels entre cavaliers, des hennissements et des râles épouvantables. Les guerriers de Kahone eurent le dessus et poursuivirent l'armée de Sède jusqu'à Firgui.

Au retour, Guédel passa la nuit à Bantanding et y séjourna le lendemain. Il y avait égorgé 30 bœufs.

On y tressa 17 lits pour emporter les 17 grands blessés de Kahone. Dans l'après-midi de la deuxième journée, l'armée de Guédel regagna la capitale du Saloum. Les pertes furent les suivantes : du côté de Sède, 2000 cavaliers et leurs montures, 300 fantassins ; du côté de Guédel, 1600 cavaliers et leurs chevaux.

BATAILLE DE NAOUDOUROU⁽¹⁹⁾.

Sède envoya un émissaire auprès de Guédel lui dire : « Le chien et sa proie ». Guédel lui répondit : « Le chien et le résistant ». Sède envoya un autre émissaire auprès de Guédel pour lui demander de se convertir à l'islam, sinon il serait subjugué. Guédel lui fit dire que : « Si la parole correspondait au fait, il n'y aurait pas eu de fait ». Un mois s'écoula. C'est en ce moment que Guédel fit dire à Sède qu'il l'attendait à Naoudourou. Sède lui répondit qu'il l'attendait aussi à Naoudourou. Le lendemain, Sède et Guédel se rendirent à Naoudourou. Les cobas et les girafes chassés par les troupes s'affolèrent et se ruèrent sur Kahone.

Les deux armées s'accrochèrent dans une furie qui n'avait d'égale que leur ambition de se dominer. Aux premiers chocs, les marabouts eurent le dessus. Mais quand les « *dioundioug* » résonnèrent, les *Tiédos* se ressaisirent et repoussèrent l'armée de Sède jusqu'à Keur-Laïty.

Les Marabouts reprirent des forces et poursuivirent les *Tiédos* qui souffraient horriblement de leurs blessures. Tous ceux qui n'avaient pas réussi à se dégager furent tués.

Beleup Yély refusa de quitter le champ de bataille et fut massacré avec ses hommes. L'Aigle avait baissé la tête et la plaine jonchée de morts fit penser à celle de Waterloo où le génie avait succombé devant la ruse et le nombre.

Après Naoudourou, Guédel s'enferma pendant un mois, refusant toute nourriture, vivant seulement de piments et d'eau et ne sortant que pour recevoir les veuves des guerriers qui allaient se prosterner devant lui tous les vendredis.

Quant à ses guerriers, ils ne vivaient que de boissons.

BATAILLE DE SIBASSOR⁽¹⁹⁾.

Les cobas, les girafes fuyaient la brousse et les vautours, après avoir sillonné les airs, étaient allés se poser à Fass, entre Kaolack et Sibassor. C'était le présage de la guerre.

L'armée de Kahone se dirigea vers Sibassor au moment où l'armée du Rip débouchait de Ndiam-Séring. Elles se rencontrèrent sur le « *tam* », autour du tamarinier de Sibassor qui les séparait. Sède tira deux fois sur l'armée de Kahone

qui était en train de se préparer. Le moment venu, les guerriers de Kahone attaquèrent. Les marabouts ripostèrent. De part et d'autre on s'arrêta un instant. La lutte recommença de plus belle. La rafale était si forte qu'on ne voyait plus rien. Un vent violent s'était mêlé à la bataille. Les râles des mourants soulevaient parfois les vivants. La situation fut renversée au profit de Kahone.

Sède passa par Diomkhel et Diémoul, et lorsqu'il connut le nom de ce dernier village, il dit à ses habitants : « *Diémoul, dième lène ma gnibi* » (*Diémoul signifie, en ouolof, sans essai; c'est pourquoi à son arrivée à Diémoul, Sède dit aux habitants : « Sans essai, essayez que je rentre chez moi »*).

BATAILLE DE COUMBOF (1882)⁽¹⁹⁾.

Sède Maty avait envoyé à Guédel une bouilloire remplie de « *safara* », un chapellet, une chevalière en argent, du fil et des aiguilles pour lui demander de se convertir à l'Islam ou d'accepter de se faire tuer et de raccomoder, désormais, ses vêtements déchirés comme doit faire un Musulman au lieu de les jeter à la manière des *Tiédos*.

Les trois émissaires de Sède Maty furent contraints de s'enivrer. On leur perça les oreilles et l'on plaça des boucles dans les trous pour leur donner une allure de *Tiédos*.

Guédel leur demanda de dire à Sède qu'il l'attendait de pied ferme. Sède demanda au Bourba Djoloff, au Damel du Cayor, au Tègne du Baol, de le secourir. Guédel délégua Sambodj Sira auprès du Gouverneur de Gorée pour demander l'aide française. Son appel fut entendu et pour le confirmer, l'on remit deux fusils à Sambodj en guise de présents.

Le Colonel CORONNAT donna l'ordre de placer de l'eau, du son à tous les 13 km de son parcours pour le ravitaillement de ses chevaux et mulets, puis demanda des précisions pour la date à laquelle Sède Maty attaquerait Guédel.

Il lui fut répondu que ce serait dans deux semaines, car Gor NDIAYE, oncle de Sède Maty qui avait quitté le Djoloff pour se rendre à Niore s'était égaré et pour trouver du lait, s'était arrêté à Daga Youndoum chez un berger peul auquel il aurait déclaré que Sède attaquerait Guédel lundi en huit, croyant qu'il avait affaire à un ressortissant du Rip. Mais le Peul vendit la mèche et c'est ce qui a permis à Guédel de prendre ses dispositions.

Le Colonel promit d'être à Kaolack, le jour prévu, dès 7 heures, pour repartir à 8 h afin de rejoindre l'armée de Sède pour la disperser avant 11 h ou de tuer son chef, s'il ne fuyait pas.

Les alliés de Sède captèrent la nouvelle et renoncèrent à attaquer le Bour Saloum.

Le jour de la bataille, Guédel et CORONNAT partirent de Kaolack à 8 h. Ils atteignirent Gapakhe à 9 h et Paos à 10 h. A 11 h ils mirent les canons en batterie et bombardèrent le tata de « *Coumbof* ». Les premiers boulets coupèrent le baobab qui se trouvait au milieu du « *tata* » et rejetèrent le tronc et les branches sur les hommes de Sède dont beaucoup furent tués sur le coup.

Sède s'échappa en emportant avec lui son fils Ouack Diouka qu'il mit en croupe. L'armée de Kahone s'avança vers le tata pour achever le reste des guerriers de Sède.

Guédel s'arrêta en chemin, déclarant qu'il ne pouvait assister au massacre qui allait avoir lieu. Ses guerriers saccagèrent le tata de Sède et s'emparèrent des survivants.

Guédel demanda qu'on épargne Maty NDIAYE, mère de Sède, et qu'on l'amène auprès de lui. Ce qui fut fait sur le champ. Maty NDIAYE portait deux grands pagnes blancs roulés autour de la taille et du corps et un grand mouchoir blanc.

Guédel lui demanda ce que lui rappelait ce jour. Elle répondit que ce jour rappelait le jour précédent, c'est-à-dire que dans des circonstances identiques Sède avait fait égorger la mère de Guédel.

Mais Guédel fut clément. Il dit à « Mère Maty » que ce jour ne sera pas comme l'autre, puis demanda des nouvelles de Sède. On lui répondit que Sède était sur le point de traverser la Gambie.

Guédel fit quérir dix cavaliers et leur donna l'ordre d'emmener Maty NDIAYE à Bathurst pour la remettre à son fils Sède. Ce dernier fut très étonné de voir sa mère revenir en bonne escorte. A son arrivée, Maty dit à son fils : « Tu es musulman, mais tu as un cœur de *Tièdo*; Guédel est *Tièdo*, mais il a un cœur de musulman ».

OCCUPATION ET ORGANISATION DU SINE-SALOUM PAR LA FRANCE⁽²⁰⁾.

En 1785, REPENTIGNY avait signé avec le Bour Saloum un traité qui fut le premier avec les pays sérères au point de vue importance.

Kaolack, qui n'était qu'un village fut occupé en 1859.

La même année, il y eut une expédition dans les pays du Sine et du Saloum. Après le combat de Fatick, un traité fut signé avec le Bour du Sine.

Au mois de février 1861, une tour fut construite à Kaolack.

En 1862, la tour fut attaquée par Maba, mais résista.

Le cercle de Kaolack fut créé le 16 juillet 1863.

Le 27 décembre 1864, Maba signa un traité avec la France.

Mais comme ce traité n'était pas bien respecté, la première expédition du Rip partit au mois d'octobre 1865 et le combat de Paos eut lieu au mois de novembre.

Une tournée de police effectuée en avril 1867 aboutit au combat de Thiofack. La même année, les troupes de Maba et du Bour Sine se rencontrèrent à Maroute.

Le 18 juillet, Maba succomba à la bataille de Somb.

Les troupes de Mamour Ndary furent dispersées en avril 1869.

Au mois de septembre 1877, le Sine est placé sous le protectorat de la France.

Un traité d'alliance et de commerce fut conclu entre la France et les chefs du Saloum, du Rip, du Niomi en 1881.

En avril 1887, après l'attaque de Kahone par Sède Maty, il y eut une deuxième expédition dans le Rip et un combat à Coumbof à l'issue duquel Sède Maty fut chassé du Rip et mourut en exil à Bakao près de Bathurst, en Gambie.

Au mois de mai, la France fit faire une autre tournée de police. Après

(20) Le résumé chronologique sur l'installation et la colonisation française est incomplet, et l'on trouvera les renseignements complémentaires dans les cartes et notices 21, 22 et 24 de l'*Atlas National du Sénégal*.

l'occupation de Nioro, un nouveau traité avec les chefs assurait à la France le protectorat du Saloum, du Niomi, du Rip, du Badibou et du Niani.

Le 28 novembre 1891, Guédel MBODJ, Bour Saloum, plaça son pays sous le protectorat de la France.

Les traités passés le 15 septembre 1891 avec Mbacké NDIAYE, Bour Sine, Guédel MBODJ, Bour Saloum, furent ratifiés.

Le 11 mai 1895 fut créé le Cercle de Foundiougne comprenant le Sine-Saloum et la Petite-Côte.

En 1898, le Sine est partagé en deux provinces : le Sine occidental et le Sine oriental. Il en est de même pour le Saloum.

Le cercle de Nioro comprenait tous les pays entre le Boundou et le Saloum.

Plus tard, le Sine-Saloum forma un cercle unique avec des subdivisions, des cantons et des villages.

L'ordonnance du 31 mars 1959, règle de nouveau, les attributions des chefs de circonscription administrative et le fonctionnement général des services administratifs dans les circonscriptions.

Le Sine-Saloum comprend désormais une seule région divisée en départements, en arrondissements, en communes et en villages. A la tête de la Région, il y a un Gouverneur. Chaque département est administré par un Préfet ayant sous ses ordres des chefs d'arrondissements et de villages.

Les six départements sont : Fatick, Foundiougne, Gossas, Kaffrine, Kaolack, et Nioro.

IV. ANNEXES (21)

ANNEXE I : RAPPORT SUR LA COLONNE DU RIP DU 7 DÉCEMBRE 1865, PAR D'ARBAUD
(pièce non retrouvée dans le dossier I D 27).

COLONNE EXPÉDITIONNAIRE DU RIP.

BATAILLON DES T. S.

Rapport sur l'affaire du 30 novembre 1865.

Monsieur le Gouverneur,

La colonne expéditionnaire du Rip partie le 30 novembre à 5h. et ½ du matin du Camp pour marcher contre les villages occupés par Maba, se trouva presque aussitôt engagée sous un bois très épais garni de broussailles très hautes qui gênaient la marche même de l'infanterie.

Vers 7h. ½, la tête de la colonne fut assaillie par un feu très vif de l'ennemi qui avait profité de cette position avantageuse à l'attaque pour s'y établir des embuscades échelonnées.

(21) Les annexes constituent des pièces trouvées aux Archives Nationales du Sénégal : les trois premières dans le dossier I D 27, sur la colonne du Rip de 1864-1865, les deux suivantes sont dans le dossier I D 30 sur la mort de Maba et la bataille de Somb; la sixième et la huitième sont extraites du *Journal Officiel*; la septième et la neuvième sont probablement des documents d'archives et ont peut-être été publiées dans des parutions officielles.

Placé avec le Bataillon des Tirailleurs sénégalais en arrière du convoi, occupant sur ce terrain difficile une grande étendue, je pensai que les troupes de la droite étaient arrivées en vue des villages, et qu'elles engageaient le feu avec les tirailleurs ennemis.

Le feu ayant cessé un moment, recommença bientôt plus rapproché de nous, et je ne tardai pas à être prévenu que l'ennemi m'avait coupé le convoi, je fis immédiatement passer les tirailleurs en avant des chameaux pour me porter rapidement sur le point où notre convoi se trouvait compromis. Le mouvement exécuté avec beaucoup d'ensemble par les tirailleurs nous conduisit bientôt sur le théâtre de l'action, mais l'ennemi en entendant arriver de nouvelles troupes s'était déjà retiré dans ses embuscades.

Le bataillon s'avancé alors dans un ordre parfait serrant autant que le lui permettaient les difficultés du terrain, lorsque nous fûmes assaillis par une forte décharge qui blessa les deux Officiers et quelques hommes du premier peloton dans la direction d'où étaient partis les coups de feu des assaillants, et je continuai à me porter en avant, déployant en tirailleurs les deux premiers pelotons en avant, sur la droite et sur la gauche afin de fouiller complètement le bois, et d'en chasser l'ennemi.

Ces deux pelotons exécutèrent avec beaucoup d'intelligence et de bravoure cette mission difficile, débûsquèrent l'ennemi de toutes ses embuscades, et lorsque le bataillon sortit du bois, il n'y restait plus d'assaillants pouvant inquiéter la marche du convoi, et en effet, ce dernier ne tarda pas à rallier les troupes placées dans un endroit découvert dans l'ordre de bataille prescrit par le Commandant en Chef.

Après quelques instants de repos, la ligne s'ébranla pour se porter à l'attaque des villages, mais mal dirigée par ses guides, elle fut encore engagée dans un fourré très épais qui ne lui permit pas de conserver l'ordre de formation indiqué et ne put qu'à grand-peine regagner une position où elle se ferma.

Deux pelotons du bataillon, le 3^e et le 4^e, furent alors poussés en avant avec les volontaires et refoulèrent l'ennemi dans leurs villages.

Vers 3h.30, une reconnaissance pour trouver l'eau nécessaire à la colonne fut envoyée dans la direction des villages, elle se composait des volontaires de la Compagnie des laptots et du 4^e peloton des tirailleurs commandé par le Capitaine MAURIAL qui m'a adressé, sur cette brillante affaire le rapport que je transcris ci-dessous :

« Après avoir parcouru douze ou quinze cents mètres environ, nous rencontrâmes l'ennemi embusqué dans les champs de mil très épais qui le dérobaient presque entièrement à notre vue, et placé sur un point culminant qui lui donnait tout l'avantage de la position. Je compris tout le mal qu'il pouvait nous faire sur un mouvement rapide, si nous n'enlevions cette position aussi. Je n'hésitais pas un instant à prendre les dispositions suivantes : Je donnai l'ordre au Sergent Fourrier CARON avec ses tirailleurs de tourner la position à droite en même temps que je me disposai moi-même par un mouvement à la baïonnette et au pas de décharge à l'attaque du front. Ce mouvement fut si rapide et exécuté avec tant d'entrain que l'ennemi se débanda et s'enfuit dans toutes les directions n'essayant que faiblement la défense de son immense village où j'eus l'honneur de pénétrer le premier avec mes hommes. »

Je ne terminerai pas ce rapport, Monsieur le Gouverneur, sans exprimer combien j'ai eu à me louer de l'entrain et de la bravoure qu'ont montrée dans cette journée, Officiers et soldats du bataillon des tirailleurs qui ont accompli avec succès une des opérations les plus difficiles de la guerre, la défense d'un convoi sur un terrain des plus défavorables à l'attaque.

Kaolack, le 7 décembre 1865. Le Lieutenant-Colonel
Ch. D'ARBAUD.

ANNEXE 2 : RAPPORT DU CT JULIEN, DU 7 DÉCEMBRE, SUR LA COLONNE DU RIP (1 D 27).

Camp de Kaolack, le 7 décembre 1865.

Monsieur le Gouverneur,

Je vais avoir l'honneur de vous retracer les événements du 30 novembre, en ce qui concerne l'artillerie et le train, à partir de l'attaque dans le bois jusqu'au moment où nous avons campé sur les ruines de la capitale de Maba. Mais avant d'entrer en matière, je suis bien aise de faire ressortir toutes les difficultés de terrain que notre matériel a eu à vaincre. Depuis Dakar jusqu'à la forêt de Nioro, nous avons eu à parcourir plus de trente lieues de forêts et de brousses qui nous laissaient à peine la voie nécessaire à notre petite artillerie. Un seul accident de mules est survenu ; nous n'avons arrêté la colonne qu'une seule fois. Nous campions à chaque étape aussi promptement que les troupes les plus légères. Je dois ce bon résultat à l'énergie de M.M. HÉDON, Capitaine, HIRTZ, Lieutenant, à l'activité et à l'attention constantes et intelligentes de M. le Lieutenant MASSE. Je reconnais ici qu'ils ont été secondés par la vigueur des Sous-Officiers et le courage des canonniers et conducteurs. Pour ces seules causes, j'aurais fait des propositions.

Je viens à la journée principale :

Vers les huit heures, une fusillade très vive attaquait la tête de la colonne ; à ce bruit, je commençai à faire porter énergiquement ma batterie en avant par section, malgré les bois qui se croisaient de toutes parts, cette formation s'est effectuée, et après quelques moments d'efforts inouïs nous nous trouvions, comme nos camarades, en avant au milieu du feu et prêts à exécuter les ordres qui pouvaient être donnés à l'artillerie. A neuf heures, nous étions en batterie près du fromager où la troupe était arrêtée.

Peu d'instants après les fusillades de la droite, nous entendions l'attaque du centre et de la gauche ; le train qui conduisait les munitions d'infanterie avait eu le temps de serrer sur la droite. La tête du convoi se trouvait compromise. Vous savez, Monsieur le Gouverneur, par d'autres rapports, de quelle manière il a été défendu. Nous avons fait dans cette attaque quelques pertes : un canonnier et deux conducteurs noirs ont disparu ; le canonnier a été vu haché, mais respirant encore, je ne puis affirmer la mort des deux conducteurs. Onze mulets, dont deux chargés de 32 projectiles pour obusiers de 12 de montagne et neuf chargés de cantines ont été égarés. Je présume qu'ils n'ont pas été pris par l'ennemi.

Après une heure de repos, vers les 10 h. ½ le 4^e de marine s'est déployé face en avant : aux ailes et aux centres les pièces ont été mises en batterie et ont fait feu sur un village qui se trouvait à 350 m en avant. Quatre ou cinq coups par canons ont été tirés et la marche en bataille, guide au centre, a été battue. Nous avons été en terrain découvert pendant un quart d'heure ; mais à partir de ce moment, la marche dans les brousses a commencé. A 11 h. ½ le rassemblement a été donné ; les pièces qui se trouvaient en avant se sont ralliées à celles de la gauche et nous nous sommes trouvés de nouveau en batterie, contre une troupe qui venait de notre gauche. Les tirailleurs ont été déployés immédiatement ; nous n'avons donc pas eu à faire jouer notre artillerie.

A 3 h. ½ une colonne d'attaque avait poussé sur Nioro et s'en était emparé ; à cinq nous étions en route sur ce point, à sept nous campions...

Le Chef d'Escadron, Commandant l'Artillerie, JULIEN.

ANNEXE 3 : COMPOSITION DE LA COLONNE DU RIP DE 1865 (1 D 27?).

COMPOSITION DE LA COLONNE PINET-LAPRADE.

La colonne était ainsi composée :

M.M. BRUNETIÈRE, Capitaine des Spahis, Chef d'État-Major
BROSSARD DE CORBIGNY, Enseigne de Vaisseau, Officier d'Ordonnance
SY EL'Hadj Bou El Mogdad, Interprète du Gouverneur

Affaires politiques et commandement des contingents indigènes :

M.M. FLIZE, Chef de Bataillon, Commandant de Gorée
REYBAUD, Lieutenant d'Infanterie de Marine
DAGON DE LA CONTRIE, Sous-Lieutenant au Bataillon des Tirailleurs Sénégalais
Léon DIOP, Chef de cercle de N'Der
Tiécoro et Samba FALL, Interprètes

État-Major particulier de l'Artillerie et du Génie :

M.M. JULIEN, Chef d'Escadron, Commandant l'Artillerie
RÉVIN, Capitaine, Commandant le Génie

Commissaire d'Armée :

M. DUPUIS, Aide-Commissaire

Ambulance :

M.M. CAUVIN, Chirurgien de 1^{re} classe, Chef
Archimède, Espadon, Sphynx, Trombe
VALLON, Capitaine de Frégate, Commandant DES PORTES, Enseigne de Vaisseau,
Officier adjoint

Compagnie indigène d'ouvriers du Génie :

M. PONTOT, Capitaine

Compagnie de débarquement :

M. Richard DUPLESSIS, Lieutenant de Vaisseau

Infanterie de Marine :

M. RINGOT, Chef de Bataillon

Bataillon des Tirailleurs Sénégalais :

M. D'ARBAUD, Lieutenant-Colonel

Section de la Compagnie Disciplinaire :

M. DE VILLENEUVE, Lieutenant

Batterie d'Artillerie :

M. HÉDON, Capitaine

Une section de fusées :

M. HIRTZ, Lieutenant en premier

Escadron de Spahis Sénégalais :

M. CANARD, Capitaine, Commandant

L'effectif des troupes était de 1598 hommes.

ANNEXE 4 : TÉLÉGRAMME DU BOUR-SINE SUR LA MORT DE MABA (I D 30).

Sénégal et dépendances
Service Télégraphique
Bureau de Saint-Louis
N° d'arrivée : 926

TÉLÉGRAMME n° 60
Numéro de départ 669
Déposé à Dakar le 2 août 1867 à 6 H. 30
de Monsieur le Commandant de Gorée
A Monsieur le Gouverneur,
Le Roi du Sine au Commandant de Gorée,
Salut,

Je me suis battu avec Maba depuis cinq heures du matin jusqu'à sept heures du soir. J'ai tué neuf chefs de Maba du Badibou et cent cinquante hommes du Saloum. Dans la poursuite, j'ai fait quarante prisonniers de Badibou et tué 50 hommes. J'ai pris 31 chevaux de Maba et j'en ai tué 45.

Voilà ce qu'a fait le roi du Sine avec ses hommes. Je vais maintenant te raconter ce qui m'est arrivé à moi-même. On a tiré six fois sur moi et mon cheval et on m'a blessé au bras et on a blessé mon Diaraf, Farba Sandigui, N'Dame Sanou et mon frère Bakar Thilas; ce sont les seuls blessés que je connais; beaucoup de mes gens sont morts ou blessés.

Enfin je t'écris aussi pour te prévenir que j'ai tué Maba.

Pour copie conforme
L'employé MAQUET.

Remarques. Maba est mort le 18 juillet 1867 à Somb, village situé entre Diakhao et Maroutte, à 14 km environ au S.E. de Diakhao. En plus des principaux signalés par le Bour : Makhourédia, Chef de Morts du Sine, Coumba Diaby, Lamane Sas Dolan, M'Bar, Sakhe-Sakh N'Diongolor, Madior Diaté, Sakhe-Sakhe M'Bayar, Sem-Lam Bour N'Gohé. Du côté de Maba, Maba et son fils, Omar SÈNE, Samba Sarracolet, Coumba Diankhé (Guélarav).

ANNEXE 5 : RAPPORT DE SAMBA FALL SUR LA MORT DE MABA (I D 30)

RAPPORT DE SAMBA FALL, INTERPRÈTE DU COMMANDANT SUPÉRIEUR DE GORÉE SUR SA MISSION DANS LE SINE.

Louange à Dieu, maître de l'univers et que ses bénédictions se répandent sur notre Seigneur Mahomet, le dernier des Prophètes mais marchant à leur tête et sur ses amis et compagnons illustres!!!

Voici le rapport de mon voyage dans le Sin, relativement à la mission qui m'avait été confiée par le Commandant Supérieur de Gorée, d'après les ordres du Gouverneur. J'étais chargé aussi de remettre un cadeau au Roi et de le féliciter de sa victoire sur les marabouts. Ma mission était aussi de rechercher la vérité sur ce combat, de connaître comment la mort de Maba était arrivée et ce qu'étaient devenus les restes de son corps; je devais aussi m'informer de ce qui s'était passé dans le pays de Débou après l'expédition de Somb et d'apprendre quelles étaient les intentions de Lat-Dior après ce fameux combat.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai quitté Gorée le 16 Août 1867 et que je suis arrivé à Joal le 17 au soir. J'y ai passé la nuit. Le matin étant survenu, je suis monté sur un cheval que m'avait loué le Commandant du Poste et je me suis dirigé vers le Sin,

accompagné de deux hommes portant le cadeau destiné au Roi. Je suis arrivé à N'Dofane (capitale aujourd'hui du pays depuis l'incendie de Diakhao par les bandes de Maba), le 19 au soir après avoir eu à supporter des pluies continuelles et obligé de passer les marais qui avaient été formés par ces pluies.

J'ai envoyé à Bour Sin, le marabout maure Birahim pour lui annoncer qu'un envoyé du Gouverneur du Sénégal était envoyé en ambassade auprès de lui. Il m'a alors envoyé chercher et je l'ai trouvé sous un grand arbre, entouré de ses courtisans. Il m'a regardé et m'a dit : « Soyez le bienvenu Samba FALL ». Après le salut d'usage, je lui présentai le cadeau, il me prit alors les mains, me fit asseoir auprès de lui et me témoigna la joie qu'il éprouvait de recevoir ce présent. Je lui expliquai le but de mon voyage et pendant les 4 jours que je suis resté auprès de lui, je demandais des renseignements à ceux qui passaient.

Lorsque j'eus pris les notes nécessaires, je me suis décidé à raconter l'histoire présente :

Lorsque Maba eut conçu l'idée d'envahir le Sin et de le surprendre, il rassembla tous ses guerriers et parti de Bédébou (Gambie) pour aller camper à Gnili Daramé (village situé dans l'est du Saloum) afin de laisser ignorer à tout le monde la direction qu'il prenait. Il resta 20 jours dans ce village et alla faire une halte de 7 jours sur le bord d'un étang appelé Toulougne (frontière du Saloum). De là, il alla à Mayaye dans le Signi et y resta encore 4 jours, ensuite à Gagnigue (frontière Ouest du Saloum) où il ne fit une halte que de 5 heures. Il donna alors l'ordre à son armée de continuer à marcher pendant toute la nuit de manière à surprendre le pays du Sin.

A la pointe du jour, il monta lui-même à cheval et marcha sur les traces de son armée qu'il atteignit dans la forêt qui sépare le Sin du Saloum et près du village de Somb.

Il demanda aux Chefs pourquoi ils s'étaient arrêtés et n'allaient pas détruire le village qui était devant eux. Il lui fut répondu : « Dieu nous a envoyé la nuit passée une grande pluie, c'est pourquoi nous sommes tous mouillés et nous restons ici pour faire sécher notre poudre et nos effets ».

Deux chasseurs du Sin étaient près d'eux, se sauvèrent et allèrent avertir Bour Bakar Yoro qui donna aussitôt l'ordre aux guerriers de tous les villages environnants de se réunir. Chacun répondit à l'appel et bientôt Yoro se vit entouré d'une nombreuse armée. Il se crut assez fort pour repousser les bandes de Maba et courut à l'ennemi avec tous ses guerriers. Il tomba dessus avec les fusils et les lances. Lorsque les gens de Maba ont vu cela, ils ont envoyé prévenir leur chef que les gens du roi de Sin les empêchaient de faire sécher leur poudre et leurs effets. Maba donna aussitôt l'ordre à Samba Laobé, reconnu pour être un des plus courageux de ses hommes, de prendre une bande avec lui et de repousser l'attaque. Cet ordre fut exécuté avec succès et 46 hommes du Sin furent tués. De là, les guerriers du Sin ont fait demi-tour. Samba-Laobé les a poursuivis jusqu'à ce qu'ils se sont rencontrés avec Bour-Sin qui venait à leur secours à la tête d'une nombreuse armée, ayant été prévenu déjà que les gens de Somb étaient aux prises avec Maba. De suite, l'attaque recommença avec plus de vigueur : Samba Laobé fut tué et ses guerriers repoussés jusqu'auprès de l'arbre où reposait Maba. Ce dernier a dit à ses gens de tomber sur l'ennemi et de tuer ceux qui résisteraient. C'est à ce moment du combat que Lat-Dior a fait défection, mais ceux de Maba ont continué l'attaque avec les gens de Bour-Sin et les ont fait reculer jusqu'à l'endroit où était resté le Roi. Ce dernier a dit alors à ses guerriers : « O mes gens, sachez que vous n'avez d'alliés que les Français ». Il lui fut répondu : « Sire, il y a beaucoup de monde de mort, les chefs du pays et des Chefs d'armée ont succombé; il nous est difficile de supporter cela ». Le Roi répondit : « Il est vrai qu'il est difficile de soutenir un pareil combat, mais la gloire que vous allez acquérir vous rendra grands aux yeux de tous et cet ennemi qui vous a chassés dernièrement n'est qu'un brigand qui cherche à prendre nos femmes et nos enfants, nous réduire en esclavage et ruiner le pays comme il a toujours fait ». Il était

midi, mais ces paroles enthousiasmèrent ses gens; il monta à cheval, derrière lui marchait l'infanterie et ensuite la cavalerie. Il recommença lui-même le combat, donna l'exemple à ses gens, et parvint jusqu'à l'arbre où restait Maba. Des deux côtés, on déploya une grande valeur, Bour-Sin perdit là 7 de ses chefs, Makhourédia, son cousin, Simlam, Madior, Doulane Guili, Mabar, Penda Diouf, Lat-Souke Codou et une foule d'autres gens. Il fut lui-même blessé 2 fois, l'une dans le genou droit et l'autre dans le bras gauche. Son cheval reçut aussi trois blessures. A cet instant, il donna l'ordre de tomber sur l'ennemi avec des lances et des sabres. Tous les rangs étaient confondus. Ce qui fut tué à partir de ce moment est incalculable, les blessés étaient effrayants. Maba lui-même reçut une blessure dans la cuisse qui le fit beaucoup souffrir.

Le marabout avait amené avec lui de Badibou, une jeune fille magnifiquement habillée et couverte des plus beaux bijoux. Il avait prédit à ses gens qu'en égorgeant cette jeune fille et en versant son sang dans le pays de Sin, la victoire leur était assurée. C'est pourquoi au milieu de la bataille, il ordonna de la tuer et de l'enterrer sous l'arbre où il s'était reposé. Il commanda à ses gens de mettre sa natte sur le tombeau. Il a appelé ensuite tous les chefs de son armée et leur parla ainsi : « Celui qui est venu ici combattre pour la guerre sainte doit mourir avec moi, car je lui garantis le Paradis, quand à moi je n'espère plus retourner dans le Badibou ».

Pendant ce temps, les 2 armées continuaient à se battre et il reçut une nouvelle blessure qui lui traversa le corps. Le reste de son armée se réunit autour de lui et il demanda un chameau qui fut tué immédiatement par les balles ennemies. Il demanda ensuite un mulet et au moment où on le lui amenait, l'animal fut tué aussi. Il demanda de nouveau un cheval tranquille, ce dernier fut tué de même. Il était 4 heures. Maba ordonna à ses guerriers de mettre bas les armes et de prier Dieu. Il fit lire les dernières paroles que les musulmans doivent répéter avant la mort.

Voici maintenant comment Maba fut tué et mourut et ce que devint son corps.

Lorsque les marabouts ont commencé à dire les prières avec la plus haute voix, Bour Sin a demandé ce qui se passait dans l'armée de Maba. Lui aussi souffrait bien de ses blessures, mais néanmoins, il commanda à ses guerriers de continuer l'attaque. C'est là qu'ils ont tué la plus grande partie des guerriers ennemis. Ce qui fut épargné prit la fuite, cependant quelques cavaliers descendirent de leurs chevaux, se cachèrent dans les broussailles. Sept marabouts et un enfant furent pris par les gens du Sin et conduits à Bour-Sin qui leur demanda où était leur maître. Il lui fut répondu que Maba était mort. Le roi demanda où était son corps, on le conduisit et il trouva le corps au milieu des cadavres. Tous ceux qui l'avaient connu ont bien vu qu'il avait cessé de vivre. La tête et le pied atteint d'éléphantiasis furent coupés; tous ceux qui étaient présents se disputèrent son corps; les uns prirent les doigts, les autres lui coupèrent le souldou etc.

Les vautours s'arrachèrent la carcasse.

Le nombre des morts de l'armée de Maba s'élève à 511 hommes, 359 chevaux furent tués, 190 furent pris ainsi que 12 ânes, 2 mulets et deux chameaux portant de la poudre, des balles et des effets de valeur.

Pendant mon séjour, il est venu du Rip à N'Dofane, 6 marabouts faits prisonniers par Maba pendant les premières guerres et qui se sont sauvés. Je leur ai demandé comment ils avaient laissé les habitants de Badibou, quels étaient leurs projets, les affaires de Lat-Dior et ses intentions.

Le nommé Mamour Dir m'a répondu que Lat-Dior, après sa défection au combat de Somb est allé camper à Corqui, et a envoyé vers Tamsir Moctar Khala, Abdou Bouri, Mamou Samba, N'Dio-Baye, et Boubou Yori, habitants et marabouts du Rip, pour leur demander tous les biens que Maba avait pris dans le Cayor, ou de lui donner le Gouvernement du Rip; qu'en cas de refus il quitterait le pays. Ces marabouts ont répondu qu'aucun étranger ne devait plus être chef de leur pays et que tous leurs

malheurs venaient de là, mais qu'ils livreraient le pays à ceux qui ont des droits à la couronne.

Quant aux projets de Mamou N'Dari, et de son frère Abdou BÂ, c'est d'aller dans le Sin après la récolte venger la mort de leur frère.

Lorsque je suis passé à Joal, j'ai vu le frère du roi de Combo, Kar Fance, venu pour acheter un cheval. Il m'a dit que la mort de Maba était certaine et qu'en passant à Ste Marie de Bathurst, il avait vu une femme de Maba nommée Betty NDIAGNE portant le deuil. Mamou N'Dari lui avait pris ses bijoux sous prétexte qu'elle ne voulait pas se marier avec lui. Elle s'y est refusée.

Voici ce qui m'a été dit relativement au combat de Somb.

Votre serviteur bien dévoué Samba FALL,
fils de Séga FALL, Interprète du Commandant Supérieur.
Le 27 août 1867.

ANNEXE 6 : TRAITÉ ENTRE GUÉDEL MBODJ, BOUR-SALOUM, ET LA FRANCE
(28 novembre 1891).

DÉCRET PORTANT RATIFICATION DU TRAITÉ PASSÉ LE 28 NOVEMBRE 1891 AVEC GUÉDEL-
M'BODJ, BOUR-SALOUM.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies,
Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Est ratifié le traité conclu le 28 novembre 1891 avec Guédel-
M'BODJ, Bour-Saloum, qui déclare placer son pays sous le protectorat de la France.

ART. 2. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies est chargé de
l'exécution du présent décret.
Fait à Paris, le 7 mai 1892.

Signé : CARNOT.

Par le Président de la République :
Le Ministre des Affaires étrangères,
Signé : RIBOT.

Le Ministre de la Marine et des Colonies,
Signé : CAVAIGNAC.

TRAITÉ ENTRE LA FRANCE ET LE SALOUM.

Entre Henri de LAMOTHE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Gouverneur du Sénégal
et dépendances, et Guédel-M'Bodje, Bour Saloum, a été conclu le traité suivant :

ARTICLE PREMIER. — Le Saloum forme une province autonome sous le protectorat et
la suzeraineté de la France.

ART. 2. — Il n'est rien changé aux mœurs, coutumes et institutions du pays. Le
Bour actuel conserve ses anciens droits et privilèges. Il promet d'administrer avec justice
son pays et de protéger tous les gens paisibles qui vivent du produit de leur travail; en
particulier il s'abstiendra de faire piller les villages sous quelque prétexte que ce soit, et
les garantira contre tout pillage. Enfin il fera tout son possible pour assurer la paix et la
prospérité dans son pays.

ART. 3. — Le Gouverneur reconnaît Guédel-M'Bodje comme Bour-Saloum. Le
titre et le pouvoir du Bour sont héréditaires dans sa famille d'après l'ordre de succession
en usage dans le Saloum. Chaque transmission héréditaire sera toutefois soumise à la

sanction du Gouverneur du Sénégal qui se réserve de choisir dans la famille royale le candidat qui aura donné le plus de preuve d'attachement à la France et qui se sera le mieux initié au langage et à la civilisation du pays protecteur.

ART. 4. — Le Bour s'engage à donner toutes les facilités possibles pour la construction de routes, chemins de fer, lignes télégraphiques, postes fortifiés dans toute l'étendue du Saloum. Les routes, lignes télégraphiques, postes fortifiés seront la propriété de la France. Les chemins de fer seront la propriété de la France ou des compagnies qui les construiront et comprendront une bande de terrain de 50 mètres de chaque côté de l'axe de la voie ferrée et un carré dans chaque station d'un kilomètre de côté dont la gare sera le centre. De même le terrain compris dans un rayon de un kilomètre autour de tous les postes fortifiés construits dans le Saloum, sera la pleine propriété de la France. En outre le Bour s'engage à fournir pour tous ces travaux des manœuvres qui recevront un salaire fixé par le Gouverneur.

ART. 5. — Le Bour Saloum cédera à la France, après entente avec le Gouverneur, la pleine propriété de tout centre industriel, commercial ou agricole dans lequel les français et citoyens français viendraient à former l'élément prépondérant, ce qui nécessiterait une application permanente de la loi française.

ART. 6. — Le commerce, l'industrie et l'agriculture dans le Saloum sont entièrement libres pour les français et sujets français. Le Bour fera respecter les commerçants, industriels, agriculteurs et leurs propriétés. Il leur donnera toutes les facilités d'installation désirables. Il leur cédera ou leur fera céder en pleine propriété les terrains nécessaires pour leurs établissements commerciaux, industriels ou agricoles moyennant des conditions qui seront déterminées dans chaque cas, par une convention passée entre le Bour-Saloum et le concessionnaire et soumise à l'approbation du Gouverneur.

ART. 7. — Tout attentat contre la personne d'un français ou sujet français habitant ou circulant dans le Saloum sera sévèrement puni. En attendant que le Gouvernement ait prescrit des dispositions générales applicables à tous les territoires relevant à titre de protectorat de la colonie du Sénégal, des arrêtés du Gouverneur détermineront les dispositions pénales ou d'instruction nécessaires à cet effet ainsi qu'à la conservation des divers ouvrages d'utilité publique établis par les français.

ART. 8. — Tout habitant du Saloum qui se rendra coupable d'un crime ou d'un délit dans toute l'étendue des territoires relevant directement à titre de protectorat de la colonie du Sénégal, sera jugé d'après les lois en vigueur dans le pays où le crime ou le délit aura été commis.

ART. 9. — Tout différend civil ou commercial entre un européen ou un sujet français et un habitant du Saloum sera jugé, en première instance, par le Bour ou par un de ses délégués, conjointement avec l'administrateur du Sine-Saloum, ou par le fonctionnaire que le Gouvernement jugera à propos de déléguer à cet effet; et en appel, sans frais, ni procédure, par le Gouverneur en Conseil privé.

ART. 10. — Aucun sujet d'une puissance autre que la France ou des pays protégés par elle ne pourra s'établir ou circuler dans le Saloum sans l'autorisation de l'administrateur chargé du protectorat et l'approbation du Gouverneur du Sénégal. Les personnes qui auront obtenu cette autorisation seront assimilées en ce qui concerne la juridiction pénale, civile et commerciale aux français et sujets français. Les dispositions du présent article sont soumises aux réserves de réglementation ultérieure spécifiées dans l'article 7.

ART. 11. — Le Bour Saloum s'engage à ne jamais entreprendre aucune expédition ou opération de guerre sans l'autorisation du Gouverneur du Sénégal.

ART. 12. — Le Bour Saloum reconnaissant les avantages que son pays peut retirer de l'administration française s'engage à verser, chaque année, une part des impôts

perçus par lui dans le Saloum, entre les mains du Gouverneur du Sénégal. Ce contingent annuel est destiné à rembourser au Gouvernement du Sénégal ses frais de protection et à assurer dans le Saloum, l'exécution des travaux d'utilité publique demandés soit par le Bour soit par l'administrateur.

Jusqu'à ce qu'une législation générale applicable à tous les pays de protectorat soit intervenue, le mode de gestion et d'emploi de ce contingent sera réglé par des arrêtés du Gouverneur pris en Conseil privé. La quotité en sera fixée chaque année par le Gouverneur ou ses délégués de concert avec le Bour-Saloum.

ART. 13. — A l'avenir aucun habitant libre ou libéré du Saloum ne pourra être réduit en captivité dans aucun des pays soumis au protectorat de la France et réciproquement aucun habitant de ces pays ne pourra être réduit en captivité dans le Saloum.

ART. 14. — En cas de contestation sur les termes du traité, le texte français seul fera foi. Ce traité annule ceux qui avaient été conclus précédemment entre le Gouvernement du Sénégal et le Saloum et réglera dorénavant les relations entre les deux pays.

Fait en triple expédition à la direction des Affaires politiques, à Saint-Louis le 28 novembre 1891. Ont signé :

MM. DE LAMOTHE, Gouverneur du Sénégal; ROBERDEAU, directeur de l'intérieur; BADENS, colonel, commandant supérieur des troupes; DE LANGLARD, procureur général, chef du service judiciaire; COUCHARD, maire de la ville de Saint-Louis; LEFÈVRE, lieutenant-colonel d'infanterie de marine; JURQUET, secrétaire général des directions de l'intérieur; OSWALD, chef de bataillon d'infanterie de marine; AUBERT, capitaine d'infanterie de marine, directeur des affaires politiques; FARQUE, chef du secrétariat du gouvernement; TH. CARPOT, 1^{er} adjoint au maire; BÉRARD, 2^e adjoint au maire; GALIBERT, administrateur; STAUP, lieutenant d'infanterie de marine; PICARD, lieutenant d'infanterie de marine; Hamet-FALL, interprète du gouvernement; Guédél-M'BODJE, Bour Saloum; Yamar M'BODJE, chef du Qualo occidental; Diaral Alassane; Farba-GUÈNE; Sémou; N'Diémé.

ANNEXE 7 : RELATION SUR LA NOMINATION DU BOUR SALOUM SÉMOU DIOUF, LE 11 DÉCEMBRE 1894.

Dimanche dernier M. le Gouverneur DE LAMOTHE est rentré à Saint-Louis, revenant du Saloum où il avait été procéder à l'investiture du successeur de Guédél MUDJI, le nouveau Bour Saloum Sémou DIOUF. La cérémonie a eu lieu le 11 décembre à Kaolack, où le *Brandon* était arrivé la veille au soir avec le Chef de la Colonie.

A trois heures de l'après-midi, M. DE LAMOTHE escorté d'une section de fusilliers marins, descendait à terre, accompagné de M. le capitaine DE TAVERNOST, Officier détaché de M. le Lieutenant de Vaisseau TERQUEM commandant le *Brandon* et de MM. les Officiers composant l'État-Major du bord. Ils furent reçus par M. NOIROT, Administrateur du Sine-Saloum qui les conduisit sur la place du poste, où une tente avait été dressée par ses soins et coquettement pavoisée aux couleurs nationales. M. les Commerçants de Kaolack s'y trouvaient déjà réunis.

Quelques instants plus tard, l'Administrateur du Sine-Saloum, escorté d'un peloton de gardes régionaux, amenait devant M. le Gouverneur le nouveau Bour, suivi de tous les dignitaires du Saloum.

Plus de deux mille personnes se précipitaient sur les pas du *Bour*, et c'est au milieu des cris des griots, au bruit assourdissant des tamtams que Sémou DIOUF mit pied à terre pour venir saluer le Chef de la Colonie.

Quand le calme fut un peu rétabli, Mr DE LAMOTHE proclama solennellement Sémou DIOUF Bour Saloum au nom du Gouvernement Français. Il rappela aux assistants que Sémou DIOUF était naturellement désigné pour la succession de la royauté du Saloum, non seulement par son titre de « *Boumi* », mais aussi par le courage dont il avait fait preuve dans les guerres contre Maba et Saër Mati, courage qui lui avait valu de la part du Commandant de la colonne de 1887, M. le Colonel, aujourd'hui Général CORONAT, le titre mérité de premier guerrier du Saloum. Puis le Gouverneur exposa en quelques mots, la ligne de conduite qu'il désirait voir suivre par le nouveau Bour. Il insista particulièrement sur les obligations d'équité, que lui imposaient ses nouvelles fonctions, lui conseillant d'user toujours avec l'impartialité la plus absolue entre les différentes catégories de ses sujets, *tiédos*, Sérères, ou musulmans, car tous ont les mêmes titres à sa sollicitude et à sa protection. Il s'engagea aussi à s'attacher à faire disparaître certaines coutumes arriérées telles que les procès de sorcellerie qui ne sont suscités le plus souvent qu'en raison du profit qu'en espèrent tirer les accusateurs, et aussi certaines pratiques barbares, telles que le serment du Feu et les châtiments corporels. Il lui recommanda en dernier lieu de ne pas manquer de protéger d'une façon toute spéciale le commerce et l'agriculture, qui sont les véritables sources de la fortune d'un pays. Sémou DIOUF répondit à M. le Gouverneur en protestant de son attachement à la France et de sa ferme volonté de toujours suivre exactement les conseils qui lui viendraient du Gouvernement. Il rappelle que si les Français avaient été obligés de conquérir d'autres pays de la Sénégambie en combattant les princes et les populations indigènes, ils s'étaient au contraire présentés en libérateurs dans le Saloum, alors subjugué et dévasté par les marabouts du Rip. Entre les gens du Saloum et les Français s'est établie depuis lors une sympathie qui ne s'est jamais démentie, et une alliance qui ne se rompra jamais. Quand à lui, Sémou DIOUF, après avoir combattu côte à côte avec les Français, il a vécu longtemps comme un simple cultivateur, il connaît donc les besoins des « *Badolos* », et tous pourront compter sur son équité.

Pour donner une preuve immédiate de ses bonnes dispositions, il s'engagea à envoyer les enfants à nos écoles et à prendre auprès de lui à titre de secrétaire, le jeune et intelligent instituteur de Kaolack, M. Isaac KONARÉ.

Le lendemain, un copieux déjeuner préparé par les soins de M. TIÉCOUTA, représentant de MM. MAUREL FRÈRES, réunissait à Kahone, résidence du Bour, à six kilomètres de Kaolack, le Chef de la Colonie, MM. les Officiers du *Brandon*, le *Bour* et quelques-uns de ses premiers Dignitaires. C'est au champagne que l'on fêta l'avènement de Sémou DIOUF, lequel en qualité de *tiédo*, n'éprouvait aucun scrupule à faire honneur aux toasts qu'on lui portait, tandis qu'une distribution exceptionnelle de vivres et de boissons était faite à la population.

Le surlendemain, le Bour Saloum et le Bour Sine, qui étaient venus jusqu'à Kaolack saluer le Gouverneur, l'accompagnèrent au moment de son départ jusqu'au bord du *Brandon*, où des salves d'artillerie furent tirées et en leur honneur.

Dans la soirée, le *Brandon* repartait pour Dakar.

ANNEXE 8 : LES CHEFS DE CANTONS DU SINE ET DU SALOUM EN 1898, selon le « voyage de Mr le Gouverneur Général dans le Saloum, le Sine, les provinces sérères et le Baol », paru dans le *Journal officiel de l'AOF*, n° 122, 17 février 1898, p. 61-64 (l'orthographe souvent défectueuse de l'époque a été respectée).

[p. 62]

Le Gouverneur Général a donc décidé que le Sine serait désormais partagé en deux provinces : le Sine oriental et le Sine occidental, divisées respectivement en cinq cantons ; chaque province aurait un chef distinct ; un résident serait placé auprès de chaque chef de province et un conseil de notables serait constitué pour délibérer des intérêts généraux.

... M. le Gouverneur donna l'investiture aux chefs dont les noms suivent :

[p. 63]

Chef du Sine oriental et Président du Conseil des notables :

Chef du canton Coumba-N'Doffène-DIOUF, guélowar ;
 de Diakhao, M'Bagne-Diongour-SÈNE, grand diaraf ;
 » » » de N'Diop, M'Biram-M'Barou-DIOUF
 » » » de Sanghaye, N'Diok-Kadc-N'DIAYE, guélowar ;
 » » » de Diouroup, N'Diok-Selbé-FAYE, guélowar ;
 » » » de Marouth, Niokhor-N'DOUR, grand farba.

Chef du Sine occidental : Coumba-N'Dimbi-N'DIAYE, guélowar ;

Chef du canton de N'Gayakhème, Mandiougou-N'DIAYE ;
 » » » de Dioïne, Hamdou-FAYE ;
 » » » de Djarrek, Latgrane-N'DIAYE (actuellement élève de l'école des
 fils de chefs) ;
 » » » de N'Gohé-N'Dofo-NGor, N'Diok-FAYE ;
 » » » de Guilas, Fata-N'DIAYE.

Au nom du Gouverneur général, M. le Directeur des Affaires indigènes a donné l'investiture aux chefs ci-après désignés :

SALOUM ORIENTAL (provisoirement sans chef).
 Chef du canton de N'Doukoumane, Belcup Diakom-N'Diokhi-N'DAW ;
 » » » de Mandahr, Boumi Latgaranc-Coumba-Sati-N'DIAYE ;
 » » » de Kaymor, Boumi Ibra-N'DIAYE ;
 » » » de Pakala, Serigne Mandiougou-Khadi-CISSÉ ;
 » » » de N'Gaye-Paffa, Sira-M'BODJ ;
 » » » de Coungheul, Samba-N'DAW.

SALOUM OCCIDENTAL : Chef : N'Diémé-N'Diènou-N'DAW.

Chef du canton de Kahone, N'Diémé-N'Diènou-N'DAW ;
 » » » de Laghem, N'Déné-N'Diogop ;
 » » » de N'Guer, Singam-Bahna-M'BODJ ;
 » » » du Oualo, Ma-M'Bombaye-DIAW ;
 » » » de Djilor-Dionik, Diènc-Coumba-N'DIAYE ;
 » » » de Diokoul-Gandiaye, N'Déné-N'DIAYE, chef surveillant des Postes
 et Télégraphes.

ANNEXE 9 : EXTRAIT DU RAPPORT DE M. LE LIEUTENANT BOUCHEZ, CHARGÉ DE LA DIRECTION DU CERCLE DE NIORO, SUR LA SITUATION GÉNÉRALE DE CETTE CIRCONSCRIPTION À LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1898.

COMMERCE.

A proprement parler l'on peut dire qu'il y a bien peu de temps encore le commerce de la région n'existait pas, non par faute de productions ou de besoins, mais faute de débouchés et moyens de transport; il commence maintenant seulement à naître. Placé entre le Saloum et la Gambie, mais ne touchant ni à l'un ni à l'autre de ces deux cours d'eau, la région ne possède aucune artère fluviale; elle n'avait pour voies de communications que des sentiers peu directs et difficilement praticables, et n'utilisait aucun animal de trait ou de bât. Le transport consistait uniquement en colportage et à égalité de difficulté de communication entre les escales françaises du Saloum et les escales de la Gambie anglaise, s'orientait presque tout entier vers ces dernières un peu moins éloignées, les Dioulas et les quelques rares traitants avaient de petits comptoirs dans le sud, exploitaient la situation et écoulaient les marchandises à des prix doubles et même triples de ceux des escales, ils cotaient les arachides, principale exportation de la région à des taux dérisoires qui descendaient jusqu'à 2 fr. 50 c. les 100 kg. Les indigènes devaient subir toutes leurs exigences n'ayant pas d'autre alternative. Ce qu'il fallait pour remédier à cette situation, était de créer des voies de communication et des moyens de transport. C'est ce tout qui a été poursuivi depuis deux ans, l'organisation incomplète du cercle n'ayant pas permis de s'occuper plus tôt de ces questions. Une grande artère traversant le cercle dans toute son étendue et allant jusqu'à la frontière anglaise près de laquelle est situé le village de Médina Chef-lieu de Sabach-Sandial, a été établie dans le courant de 1897 et le début de 1898, elle passe par Nioro, et continuée dans le cercle du Sine-Saloum, aboutit à Kaolack, escale la plus rapprochée. A ce tronç principal se rattachent des routes de moindre importance dirigées vers les principaux centres, ce sont là les premières bases d'un système de voies de communication, encore à compléter en multipliant les ramifications, mais qui met déjà une partie du cercle en relations directes, avec les escales. Pour pourvoir au second desideratum, au moins partiellement, un service de transports gratuits a été organisé à la fin de 1897, aux frais du Budget régional, il comporte comme personnel et matériel 6 conducteurs et 6 voitures attelées de bœufs, chevaux et ânes. Indépendamment de son utilisation pour le service particulier du cercle, il a pour but de transporter à titre absolument gratuit les arachides des lieux de production aux escales, évitant, bien naturellement, de donner à l'administration un rôle d'intermédiaire entre le cultivateur et les maisons de commerce, rôle inadmissible à tous les points de vue. Le déplacement personnel n'étant rien pour l'indigène, il suffit de charger ses graines où il les a récoltées, de les lui transporter sans frais jusqu'au village indigène de l'escale où il s'est rendu en personne et de les déposer sur la place publique où il en reprend possession, il s'en défait ensuite comme bon lui semble sans doute le matériel en service est insuffisant pour le transport total de la récolte, mais il y contribue et il présente l'avantage précieux d'indiquer nettement la route que doivent prendre les produits au sol, d'habituer l'indigène à vendre aux escales en lui montrant le profit qu'il y trouve et de le familiariser avec l'utilisation comme bêtes de trait ou de bât des animaux qu'il a à sa disposition. Cette innovation a d'ailleurs été accueillie avec un véritable enthousiasme par la population et il est à espérer qu'elle pourra prendre une extension sérieuse due à l'initiative privée du chef du Sabach-Sandial qui m'a déjà demandé à acheter des charrettes qu'il paierait sur sa part d'impôt et qu'il utiliserait pour le transport des arachides de sa province. L'exemple donné par l'administration a attiré à l'attention des maisons de commerce pendant la traite de 1897-1898, des caravanes importantes de chameaux et d'ânes sont descendues

pour la première fois jusque dans le sud du Rip et le Nord du Sabach-Sandial, les comptoirs indigènes se sont multipliés pour le plus grand bénéfice des cultivateurs et des commerçants. Si le commerce avec les escales françaises se développe, il a besoin encore d'être protégé; c'est pourquoi aucun droit de patente n'a été établi jusqu'à présent ni sur les comptoirs indigènes, ni sur le colportage; c'est aussi pourquoi il est indispensable de maintenir le droit de douane prohibitif établi à la frontière de la Gambie anglaise. Ce droit fixé à 120 % à l'entrée et 10 % à la sortie sur les produits de toute nature, est perçu par les Chefs indigènes et à leur profit; il est indispensable pour établir l'équilibre entre les prix de Bathurst et ceux de Kaolack ou de Foundiougne, et il y a lieu d'interdire aux chefs de province toute tolérance à cet égard. Après les arachides, principale production de la région, dont il vient d'être parlé, il faut encore citer comme donnant lieu à un commerce d'exploitation: en première ligne, la vente des chevaux du pays qui sont échangés contre les bœufs dans le Fouta et le Firdou, contre des chevaux d'autres races dans le Baol, puis la vente du Coton brut ou des pagnes du pays assez appréciés, de l'indigo, des « Bassans » ou nattes de roseau, de la gomme de M'Bep ou gomme adragante, qui commence à être connue. Les principaux objets d'importation sont les bestiaux qui viennent du Firdou et du Fouta, les chevaux du Fleuve et de race M'Bayar qui viennent du Baol, les noix de Kola, le Tabac en feuilles, le sel, le fer, les guinées ou cotonnades, les « articles de Paris » et enfin le Riz, les années de disette seulement. La mercuriale suivante peut être prise pour base des prix courants dans la région, valeur ou argent: chevaux du fleuve 600 à 1000; chevaux Mbayar 250, chevaux Pach, 100 à 250, bœuf Goubra, 80 à 110.